



L'INTERTERRITORIALITÉ AU PRISME DE LA SOLIDARITÉ TERRITORIALE SPONTANÉE

UNE APPLICATION AUX INTERCOMMUNALITÉS FRANÇAISES

**Association des Directeurs Généraux de
Communautés de France (ADGCF)**



Rapport d'étude

**Janvier 2015
Nouvelle version mise à jour, amendée et augmentée**

Sommaire

INTRODUCTION.....	5
I. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DES SYSTÈMES INTERTERRITORIAUX.....	7
A. ÉLÉMENTS DE MÉTHODE	7
1. Quel(s) indicateur(s) retenir pour mesurer les dynamiques interterritoriales ?...7	
2. Quelle échelle géographique : territoire institutionnel ou fonctionnel ?13	
3. Protocole d'identification des systèmes interterritoriaux.....14	
B. LES GRANDES COMPOSANTES DES SYSTÈMES INTERTERRITORIAUX	16
1. Les pôles des SI : des profils institutionnels et démographiques très variables17	
2. Les couronnes des SI : multipolarisation et pôles secondaires.....19	
3. Les SI en résumé	23
C. GÉOGRAPHIE DES SYSTÈMES INTERTERRITORIAUX.....	23
D. UNE REPRÉSENTATION DES SI À GÉOMÉTRIE VARIABLE.....	30
II. CARACTÉRISATION DES SYSTÈMES INTER-TERRITORIAUX À 40 %.....	32
A. LES SYSTÈMES INTER-TERRITORIAUX À 40 % : DESCRIPTIF DÉTAILLÉ	32
B. LE DEGRÉ D'INTÉGRATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES SI40	34
C. LE DEGRÉ DE POLARISATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES SI40	37
1. L'influence des pôles dans les mécanismes de redistribution interne aux SI4037	
2. Une évaluation de « l'effort » redistributif assumé par les pôles40	
3. Typologie des SI40 établie à partir de leur niveau de polarisation et de l'effort redistributif assumé par leur pôle.....43	
D. LE DEGRÉ D'ÉQUILIBRE SOCIO-ÉCONOMIQUE DES SI40	45
III. STRUCTURE ET DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES SI40	49
A. LES MOTEURS DU DÉVELOPPEMENT DES SYSTÈMES INTERTERRITORIAUX	49
1. La revenus productifs exportateurs, une illustration de la dimension exportatrice et concurrentielle des SI.....49	
2. Les revenus publics, une manne pour les métropoles et les territoires marqués d'une certaine forme de ralentissement économique.....52	
3. Les transferts sociaux, un indice de fragilité sociale.....55	
4. La base résidentielle, une géographie en négatif de celle des revenus productifs.....57	
B. DES DYNAMIQUES DE CRÉATIONS D'EMPLOI TRÈS CONTRASTÉES.....	61
1. Le dynamisme de l'emploi entre 1975 et 2010 : une France définitivement « inverse ».....61	
2. Les effets économiques territoriaux contrastés de la « Grande récession »68	
3. Les SI40 les plus intégrés profitent en moyenne des meilleures performances de créations d'emplois.....74	
C. UNE EXPOSITION À LA PROGRESSION DU CHÔMAGE ELLE AUSSI TRÈS VARIABLE	76
1. Des SI plutôt moins exposés à la progression du chômage durant la dernière décennie.....76	
2. Les impacts de la « Grande récession » en matière de chômage.....81	
3. Le niveau d'intégration socio-économique des SI ne les préserve pas de la montée en puissance du chômage.....82	

CONCLUSION.....84

ANNEXES.....86

Cette étude a été réalisée avec l'appui de Philippe Liebaert du cabinet Kallystra pour les traitements statistiques et de Séverin Heyraud pour la cartographie.

Ce document constitue une nouvelle version de l'étude parue en septembre 2014 :

- **Mise à jour** : l'analyse a été réalisée à l'échelle des intercommunalités françaises dans leur périmètre observé au 1er janvier 2014 et non plus au 1er janvier 2013 ;
- **Amendée** : en réalisant la mise à jour de l'étude, nous avons observé l'existence d'un biais dans la définition des seuils d'un certain nombre de systèmes interterritoriaux (SI) dans la version précédente, ce qui avait pu conduire à augmenter leur taille de manière non conforme. Cette distorsion ne s'est cependant pas révélée suffisamment significative pour remettre en question la pertinence de l'analyse antérieure et des grandes tendances observées ;
- **Augmentée** : nous avons profité de cette mise à jour pour apporter un certain nombre de compléments, notamment sur la composition des systèmes interterritoriaux (SI).

Cette nouvelle version est également accompagnée d'une synthèse et d'une base de données (elles aussi mises à jour).

Introduction

Les fondamentaux du développement territorial ont profondément changé. Au-delà des impacts de la « Grande récession » qui affectent nos territoires avec une intensité variable, de nombreux travaux, en particuliers ceux des économistes Laurent Davezies et Pierre Veltz, ont permis de démontrer que leur fonctionnement socio-économique n'avait plus grand-chose à voir avec celui d'un passé pourtant pas si lointain.

La mobilité croissante et multiple de nos concitoyens (professionnelle, résidentielle, pour consommer, touristiques...) et la socialisation progressive de notre économie demeurent à l'origine d'un véritable changement de « paradigme territorial ». Les territoires sont effectivement entrés dans une nouvelle ère que l'on pourrait qualifier « d'ère des flux » par comparaison à l'ère antérieure que l'on pouvait qualifier « d'ère des stocks ». Nouvelle ère dans laquelle la richesse produite ici (synthétisée par le PIB) est redistribuée ailleurs (sous la forme de revenus), on réside à Nîmes mais travaille à Montpellier, certains vivent en Ile de France mais passent leur week-end dans leur résidence secondaire du Lubéron, on perçoit son salaire à Angoulême mais on le dépense à Bordeaux... En bref, les territoires ne sont pas, ou plutôt ne sont plus, « des îles ». Ils entretiennent des relations d'interdépendance de plus en plus fortes les uns avec les autres et forment à ce titre de véritables systèmes territoriaux marqués non pas nécessairement par des logiques concurrentielles mais souvent beaucoup plus complémentaires qu'on ne le croit. Tels sont les fondements de ce que l'on appelle aujourd'hui **l'interterritorialité**.

L'entrée dans cette nouvelle ère est particulièrement déstabilisante pour nos élus locaux qui, d'une part, se sentent tenus de penser et de porter leur action à périmètre constant (démocratie oblige) et d'autre part, ne mesurent pas toujours l'ampleur et l'intensité de ces nouvelles logiques d'interdépendance. Or les problèmes socio-économiques structurels auxquels sont confrontés nos territoires aujourd'hui, amplifiés par la dernière crise économique, dans un contexte de surcroît d'assèchement des ressources publiques, rendent plus que jamais nécessaire la prise en considération de ces nouvelles logiques dans le schéma de pensée et d'action des acteurs locaux pour asseoir la pertinence et l'efficacité de leur intervention.

C'est d'ailleurs pour faire face à cette nouvelle forme de complexité qu'un certain nombre de collectivités territoriales - les plus au fait de cette nouvelle réalité – ont

parfois mis en place des modes de gouvernance fondés sur des pratiques collaboratives qui transcendent leur périmètre d'administration respectif. Mais comme le souligne Martin Vanier dans son ouvrage *Le pouvoir des territoires. Essai sur l'interterritorialité* : « Les territoires en tant que sujets politiques sont en retard sur les territoires en tant que sujets sociaux et économiques. Tandis que ces derniers passent progressivement à l'âge de l'interterritorialité, les premiers demeurent construits selon leur conception initiale, qui n'est rien d'autre que féodale dans ses origines »¹.

C'est face à cette situation problématique et dans un contexte socio-économique particulièrement trouble et institutionnel en pleine mutation, que l'Association des Directeurs Généraux de Communautés a souhaité réaliser une étude **sur les fondements socio-économiques du processus interterritorial par le biais d'une évaluation du degré d'interdépendance socio-économique des intercommunalités françaises.**

Deux objectifs ont été assignés à cette étude. D'une part, disposer d'éléments de connaissance objectivée sur les relations d'interdépendance socio-économiques qui se nouent entre intercommunalités, c'est-à-dire à une échelle institutionnelle et non pas strictement fonctionnelle (comme les aires urbaines ou les zones d'emploi par exemple), afin de mettre en lumière l'existence de systèmes interterritoriaux. D'autre part, observer leur fonctionnement et dynamisme socio-économique.

Pour répondre à ces objectifs, l'étude a été organisée en trois grands chapitres. Le premier est consacré à l'identification et à la construction de systèmes interterritoriaux élaborés sur la base des transferts de richesses qui s'organisent entre intercommunalités. Le second chapitre traite de l'organisation de ces systèmes à partir d'une analyse croisée de leur niveau d'intégration et de polarisation socio-économique. Enfin, le troisième et dernier chapitre est focalisé sur le profil socio-économique et les dynamiques de développement des systèmes inter-territoriaux constitués.

¹ Vanier M., *Le pouvoir et ses territoires. Essai sur l'interterritorialité*, Economica, 2010.

I. Identification et description des systèmes interterritoriaux

A. Éléments de méthode

Il nous a fallu répondre à trois questions liminaires avant lancer notre travail :

- Quel(s) indicateur(s) retenir pour mesurer les logiques interterritoriales ?
- A quelle échelle géographique conduire l'analyse ?
- Comment procéder pour la construction des systèmes interterritoriaux ?

1. Quel(s) indicateur(s) retenir pour mesurer les dynamiques interterritoriales ?

Nous avons fait le choix d'appréhender les relations d'interdépendances qui se nouent entre les territoires français à partir d'un seul indicateur : celui **des transferts interterritoriaux de revenus générés par les pratiques pendulaires quotidiennes des actifs en emploi, que nous qualifierons de revenus « pendulaires »**. Pourquoi se focaliser sur cette seule dimension de l'interterritorialité plutôt que sur une autre ?

Pour au moins trois raisons essentielles :

- Parce que d'une part, ces transferts prennent une large part dans le processus de construction de la richesse des territoires ;
- D'autre part, parce qu'ils jouent un rôle pivot en matière de solidarité territoriale ;
- Enfin, parce que leurs rôles, pourtant essentiels pour le bon fonctionnement de nos territoires, demeurent trop largement méconnus des acteurs publics territoriaux.

Les revenus « pendulaires », puissants contributeurs au processus de construction de la richesse des territoires

La montée en puissance de la mobilité et la socialisation croissante de nos économies sont à l'origine d'un puissant bouleversement dans le fonctionnement socio-économique de nos territoires. Les travaux pionniers de chercheurs comme Laurent Davezies et Christophe Terrier l'ont abondamment démontré.

Ces auteurs nous ont permis de comprendre que, si par le passé, il était possible de penser le développement des territoires comme celui des nations tant leurs modalités

de fonctionnement socio-économique étaient proches, cela n'est plus possible aujourd'hui. Si ces dernières restent malgré la mondialisation encore relativement « étanches », les territoires font aujourd'hui figure de véritables « passoires » traversées par une multitude de flux. Des flux d'individus qui regroupent pêle mêle touristes, résidents secondaires, hommes d'affaire, consommateurs ou travailleurs non-résidents... Des flux richesses qui peuvent prendre la forme de dépenses de consommation réalisées par ces individus, de transferts sociaux organisés par l'état providence, de flux financiers mondialisés... Des flux de transport, d'énergie... et bien d'autres encore.

Sous le poids de ces grandes mutations, le développement des territoires n'est plus apparu comme strictement dépendant de leur seule capacité à produire de la richesse, c'est-à-dire à générer une augmentation de leur PIB, mais plutôt de leur capacité à capter du revenu en provenance de l'extérieur.

La relation croissance du PIB - croissance de l'emploi - réduction du chômage et de la pauvreté qui s'opère assez mécaniquement à l'échelle des nations (phénomène cependant de moins en moins évident et de plus en plus contesté par certains économistes) n'est effectivement pas nécessairement opératoire à des échelles géographiques plus fines. Il est fréquent d'observer des territoires bénéficiant d'une forte croissance de leur PIB et de l'emploi pâtir d'une détérioration manifeste de leur niveau de cohésion sociale. En d'autres termes, au niveau territorial, et pour reprendre le titre d'une étude réalisée par Laurent Davezies sur le cas francilien, « **croissance ne signifie pas nécessairement développement** ».

Dans ce nouveau contexte territorial, le processus clef pour les territoires demeure effectivement celui de la captation de revenus en provenance de l'extérieur. Or les modalités de captation du revenu ne se limitent pas à la seule exportation de biens et de services par leur système productif compétitif. Mais aussi à de puissants mécanismes redistributifs, tant publics que privés, n'ayant aucun lien avec leur capacité productive. Laurent Davezies a classé ces mécanismes en trois composantes : **l'économie résidentielle, l'économie publique et les transferts sociaux**.

En substance, un territoire se développe donc en deux temps aujourd'hui. Dans un premier temps, en fonction de sa capacité à capter des revenus à l'extérieur de ses "frontières". Puis, dans un second temps, en fonction de son aptitude à redistribuer ces revenus sous la forme de dépenses de consommation courante dans son économie

locale pour stimuler ce que l'Insee appelle la sphère présentielle, c'est à dire les secteurs d'activité qui ne dépendent que de la propension à consommer localement.

S'appuyant sur un corpus conceptuel ancien – la Théorie de la Base -, le chercheur a défini quatre grandes catégories de revenus « importés », qu'il qualifie de revenus basiques, en référence à la théorie² :

- Les **revenus basiques productifs exportateurs** : ces revenus se composent de l'ensemble des revenus et salaires détenus par les actifs d'un territoire qui travaillent dans des secteurs d'activité à vocation exportatrice (l'industrie aéronautique ou automobile, l'agriculture par exemples) ;
- Les **revenus basiques publics** : ces revenus se composent de l'ensemble des revenus et salaires détenus par les actifs d'un territoire travaillant la fonction publique (d'État, Territoriale et Hospitalière) ;
- Les **revenus basiques sociaux** : ces revenus se composent de l'ensemble des transferts sociaux dont peuvent bénéficier certains ménages afin de réduire leur exposition à un certain type de risques en matière de santé, familiale, d'emploi, de logement et de pauvreté ;
- Enfin, les **revenus basiques résidentiels** : ces revenus se composent des pensions détenus par les retraités, des dépenses touristiques réalisées sur le territoire (en hôtellerie, camping et résidence secondaire) et des revenus « pendulaires », appelés aussi « dortoirs », liés au fait que des actifs travaillent en dehors de leur territoire de résidence.

Les revenus « pendulaires » peuvent peser d'un poids tout à fait considérable dans le processus de captation de richesses. Effectivement, au-delà de leur existence, finalement assez intuitive, c'est bien plus leur importance relative dans le processus de captation de richesses qui frappe les esprits. Les estimations que nous avons faites du poids de ce type de revenus dans le processus de captation de richesses à différentes échelles géographiques montrent qu'ils peuvent être tout à fait significatifs bien qu'en toute logique, ils déclinent avec la taille des territoires³.

A l'échelle des communautés de communes françaises, le poids des revenus « pendulaires » dans l'ensemble des revenus captés s'élèvent en moyenne à 31 % (estimation OPC), soit plus que n'importe quel autre type de revenus, même des pensions de retraite, véritable « poids lourd » des économies locales. Il décline à

² Pour une présentation plus détaillée des revenus basiques, cf. Annexe I.

l'échelle des communautés d'agglomération, espaces plus intégrés de par leur fonction de pôle d'activité, pour tout de même s'élever encore à 23,7 %, ne rétrogradant qu'au second rang derrière les pensions de retraite. La baisse continue, et s'accroît même, à l'échelle des communautés urbaines, espaces généralement encore plus intégrés que les communautés d'agglomération. Les revenus « pendulaires » ne représentent plus à cette échelle que 11,9 % des revenus captés. Leur poids remonte ensuite à l'échelle des zones d'emploi pour atteindre en moyenne 17,8 %, soit juste un peu plus que les revenus productifs exportateurs. Et il chute, en toute logique, à l'échelle des départements pour représenter tout de même en moyenne encore 11,3 % des revenus captés.

Le poids des revenus « pendulaires » comparé aux autres types de revenus dans le processus de captation de richesses des territoires (2010)

	Base productive exportatrice	Base publique	Base sociale	Base résidentielle	Pension de retraite	Dépenses touristiques	Revenus des capitaux et fonciers	Revenus "pendulaires"
Moyenne des communautés de communes	8,6%	3,9%	16,6%	71,0%	24,3%	13,0%	2,7%	31,0%
Moyenne des communautés d'agglomération	13,2%	8,7%	18,0%	60,2%	26,5%	6,0%	3,8%	23,7%
Moyenne des communautés urbaines	21,6%	11,7%	19,9%	46,8%	27,4%	3,0%	4,5%	11,9%
Moyenne des Zones d'emploi	17,0%	8,4%	17,5%	57,0%	25,9%	9,9%	3,5%	17,8%
Moyennes des départements	20,1%	10,2%	18,0%	51,7%	26,6%	10,2%	3,6%	11,3%

Source : Estimations provisoires OPC d'après Insee (DADS, Recensement de la population, Comptes régionaux des ménages, Fichier Équipements du tourisme), Ministère du tourisme (Comptes Satellites du Tourisme), DGI (IRCOM et Revenus catégoriels déclarés)

Lecture : les revenus de la Base productive exportatrice représentent 8,6 % de l'ensemble des revenus captés en moyenne à l'échelle des communautés de communes françaises...

Il est clair à la lecture de ces éléments que les revenus « pendulaires » apparaissent comme un levier essentiel dans le processus de captation de richesses des territoires et constituent à ce titre un moteur de développement local primordial.

Les revenus « pendulaires », clefs de voûte du système de redistribution interterritoriale de richesses

Les revenus pendulaires sont également la traduction d'une nouvelle forme de solidarité territoriale spontanée qui s'exprime entre lieux de production et lieux de résidence. Spontanée dans le sens où elle est essentiellement portée par le comportement de mobilité et d'implantation résidentielle des individus et ne dépend pas, ou peu, de l'action de la puissance publique - même si celle-ci peut sensiblement l'influer.

³ Plus un territoire est vaste, par exemple une région, plus la probabilité d'y vivre et de travailler en dehors est faible. Inversement, plus il est petit, une commune par exemple, plus la probabilité de travailler en dehors est élevée. Ce qui influence mécaniquement le poids des revenus « d'ortoirs ».

Si elle se distingue en ce sens fortement des mécanismes de péréquation fiscale horizontale et verticale⁴ par exemples, qui ont pour vocation explicite de réduire les inégalités territoriales⁵, elle n'en constitue pas moins un vecteur de solidarité de premier plan. A titre de comparaison, le montant des transferts de revenus « pendulaires » captés par les intercommunalités françaises s'élevaient en 2010 à plus de 217 milliards d'euros⁶ alors que celui des dotations globales de fonctionnement à destination du bloc local par exemple, pilier de la péréquation verticale, à « seulement » 23,5 milliards. Ce montant donne le vertige. Et s'il baisse à l'échelle des zones d'emploi ou des départements, il s'élève tout de même encore à plus de 156 milliards pour les premières et 92 milliards d'euros pour les seconds.

Les masses de richesses qui circulent entre nos territoires via les migrations domicile-travail sont absolument exceptionnelles. Elles constituent à ce titre un des piliers de la solidarité territoriale. Pourtant, ce phénomène reste encore largement sous-évalué et voire même totalement méconnu des acteurs publics.

Les revenus pendulaires, ces « grands méconnus » de la puissance publique

Bien que la notion d'économie résidentielle se soit largement diffusée dans le débat public, les rôles et l'importance des revenus pendulaires demeurent encore assez largement méconnus. Mais plus encore que ceux des revenus pendulaires, ceux de l'évasion monétaire liée aux mobilités domicile-travail le sont encore plus.

Effectivement, si d'un côté les territoires « s'enrichissent » en envoyant des actifs travailler à l'extérieur, ils peuvent également « s'appauvrir » en attirant des actifs non-résidents travailler sur leur périmètre. Si ces derniers contribuent à la croissance du PIB de leur lieu de travail, ils génèrent une forme d'évasion de la richesse créée en direction de leur lieu de résidence.

En toute logique, les revenus pendulaires constituent donc à la fois une source de gains et de pertes pour les territoires. Les territoires peuvent ainsi présenter une « balance » de transferts de revenus pendulaires déficitaire : le volume de l'évasion (les pertes) peut être supérieur à celui de la captation (les gains). Nous avons par

⁴ La péréquation verticale a pour objectif, principalement via les dotations globales de fonctionnement, de répartir équitablement les dotations de l'État entre les territoires. Alors que la péréquation horizontale s'effectue entre collectivités pour attribuer aux plus défavorisées une partie des ressources prélevées par les plus « riches ».

⁵ L'objectif de réduction des inégalités territoriales est explicite et directement assigné à ces politiques : le territoire est ici la cible.

⁶ Il s'agit ici de la somme des revenus « dortoirs » captés par les différents niveaux d'intercommunalités recensés au 1^{er} janvier 2013. Nous ne tenons pas compte ici des revenus « transfrontaliers » dans la mesure ou nous souhaitons seulement ici illustrer le poids des mécanismes de solidarité interterritoriale liée aux pratiques pendulaires.

exemple évalué dans une étude réalisée en 2011 pour l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) que près de deux tiers des communautés d'agglomération françaises présentaient un solde négatif⁷. Et que ce solde pouvait être très fortement déficitaire comme pour la CA de Seine Défense dans les Hauts de Seine qui subissait une évasion de plus de 5,9 milliards d'euros de sa masse salariale alors qu'elle ne captait « que » 1,2 milliards d'euros, soit un solde de – 4,6 milliards d'euros !

La satisfaction que peuvent tirer certains élus de la fonction de pôle d'activité qu'assume leur territoire est assez représentative de la faible assimilation de ces mécanismes. Elle leur est même inversement proportionnelle. Car au final, le problème est que si les acteurs du développement territorial disposent d'une large conscience de l'existence des flux domicile-travail, ils ne les appréhendent le plus souvent qu'en termes de transport et ne perçoivent qu'assez peu les enjeux, parfois plus importants, qui se cachent derrière⁸.

Appréhender le processus interterritorial sous l'angle des revenus pendulaires est assurément un moyen de porter à la connaissance d'un large public leur existence, leur rôle et leur influence décisive sur la dynamique de développement de nos territoires. Et au-delà, cette approche dispose d'une vertu pédagogique indispensable pour contribuer à faire évoluer les représentations que les acteurs territoriaux ont du développement local. Parler de transferts de richesses ayant assurément plus d'impacts et de significations pour un acteur opérationnel que des mobilités domicile-travail...

Compte tenu de ces éléments, le choix des revenus pendulaires pour traiter de la dimension socio-économique du phénomène interterritorial nous est apparu pertinent.

La source : le fichier DADS (Insee)

Nous avons utilisé le fichier DADS développé par l'Insee pour évaluer le montant des revenus pendulaires. Le champ couvert dans notre analyse n'est donc pas totalement exhaustif puisque le fichier porte sur les transferts de salaire net (hors charges sociales) qui transitent entre lieu de production et lieu de résidence des actifs salariés

⁷ AdCF - *Les agglomérations et leur territoire. Dix ans de dynamique socio-économique* - OPC en collaboration avec les cabinets EQR et Grant Thornton, 2011

⁸ Dans la même logique, on regrettera également que la mobilité ne soit que trop peu appréhendée comme un puissant vecteur de régulation des marchés du travail locaux en favorisant la mise en adéquation entre la demande et l'offre d'emploi.

privés et des fonctions publiques d'État, Hospitalière et Territoriale. Les revenus pendulaires des professions non-salariés ne sont pas intégrés dans nos calculs faute de données disponibles. Nous n'avons également pas tenu compte des revenus pendulaires transfrontaliers dans la mesure où l'objet central de notre analyse demeure les relations d'interdépendance entre les intercommunalités françaises⁹.

Les données mobilisées dans cette étude portent sur l'année 2010, dernière année disponible.

Encadré 1 : le fichier DADS

A l'origine, la Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS) est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés, en application du Code de la Sécurité Sociale et du Code Général des Impôts.

Depuis 2009, le champ de cette source a été étendu aux trois fonctions publiques (d'État, territoriale et hospitalière) et aux salariés des particuliers employeurs. Il recouvre donc l'ensemble des salariés du secteur économique français.

Les informations proviennent des exploitations statistiques des Déclarations annuelles des données sociales (DADS), des données du Système d'information sur les agents du secteur public (Siasp) et des déclarations des particuliers-employeurs.

Les dernières données disponibles portent sur 2010.

2. Quelle échelle géographique : territoire institutionnel ou fonctionnel ?

L'échelle d'analyse des mécanismes interterritoriaux que nous avons retenue dans cette étude est institutionnelle et non pas fonctionnelle.

Nous avons fait le choix de construire nos systèmes et d'analyser le processus interterritorial à partir des relations socio-économiques qui se nouent entre les intercommunalités françaises (établissements publics de coopération intercommunale). Nous sommes partis pour ce faire de l'ensemble des intercommunalités recensées au 1^{er} janvier 2014.

Il pourrait sans doute nous être reproché de ne pas être parti d'un découpage plus fonctionnel (les bassins de vie par exemple), c'est-à-dire plus en phase avec les réalités socio-économiques locales, que celui des intercommunalités, dont le

⁹ Ce d'autant plus qu'il n'existe pas de statistiques précises sur les revenus transfrontaliers.

découpage, même s'il a connu une vague de rationalisation ces dernières années, répond parfois plus à un impératif politique qu'à un souci de pertinence.

Nous justifions ce choix par le fait que notre travail entend disposer d'une réelle portée opérationnelle en aidant les acteurs publics locaux – élus et techniciens – à mesurer l'influence que les logiques interterritoriales exercent sur le territoire dont ils ont la charge.

3. Protocole d'identification des systèmes interterritoriaux

La construction des systèmes interterritoriaux à partir des intercommunalités a été réalisée en trois étapes.

Étape 1 : Identification des pôles des systèmes interterritoriaux

Dans cette première étape, nous avons identifié les intercommunalités présentant un solde de transfert de masse salariale net négatif, solde obtenu en retranchant le montant total de l'évasion de masse salariale du montant de la captation. **Ces intercommunalités ont été appelés pôle.**

Nous tenons à insister sur le fait que dans notre logique, ne pas être un pôle ne signifie pas qu'une intercommunalité ne redistribue rien, mais bien qu'elle redistribue moins qu'elle ne capte. C'est pour cette raison que de grandes agglomérations, qui redistribuent plus en valeur absolue que certaines communautés de communes par exemple, peuvent ne pas être identifiées comme un pôle.

Étape 2 : Estimation des transferts de masse salariale des pôles en direction des intercommunalités françaises

Dans cette seconde étape, nous avons évalué le montant des transferts de masse salariale redistribué des pôles en direction des intercommunalités réceptrices.

Étape 3 : Formalisation de la couronne des pôles

Dans cette troisième étape, nous avons évalué le poids de ces transferts dans la masse salariale des intercommunalités réceptrices.

Une fois cet exercice réalisé, une nouvelle question s'est posée : à partir de quel seuil de transfert les intercommunalités réceptrices commencent à former un système interterritorial avec un pôle ?

Il n'y a évidemment pas de réponse absolue à cette question. Nous nous sommes donc livrés dans un premier temps à la construction de systèmes interterritoriaux à géométrie variable suivant des seuils différenciés de poids de transferts de masse salariale dans la masse salariale totale des intercommunalités réceptrices.

Nous avons retenu 6 seuils. Un premier seuil a été retenu à 10 % ; seuil qui signifie que le montant des transferts captés par l'intercommunalité réceptrice en provenance d'un pôle s'élève à 10 % et plus de sa masse salariale. Pour faire simple, dans ce cas de figure, le pôle et l'intercommunalité forment un système interterritorial que nous avons appelé SI à 10 % ou SI10. Ce jusqu'au dernier seuil de 60 % et plus qui permet de définir les systèmes interterritoriaux à 60 % et + (SI60). Le seuil doit donc être appréhendé comme une valeur minimale.

Conventionnellement, et dans un souci là aussi de simplicité, nous avons attribué aux SI le nom de leur pôle, par exemple le système interterritorial de la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon ou le SI de la Communauté de Communes du Grand Cognac.

Encadré 2 : clarification sémantique

Afin de rendre cette étude la plus claire et lisible possible, nous proposons de stabiliser la terminologie qui sera utilisée dans les paragraphes qui suivent.

Lorsque nous parlerons de :

- **Transferts de masse salariale (MS) ou de revenus pendulaires**, nous parlerons des transferts de masse salariale nette entre lieu de production et lieu de résidence liés aux pratiques pendulaires quotidiennes des actifs en emploi ;
- **Évasion** : nous parlerons des transferts de masse salariale nette qui s'opèrent du lieu de production vers le lieu de résidence en raison de l'occupation d'emplois par des actifs non-résidents
- **Captation**, nous parlerons du montant de la masse salariale capté au lieu de résidence par l'envoi d'actifs travailler à l'extérieur
- **Solde**, nous parlerons de la différence entre le montant de la masse salariale nette captée et celui de la masse salariale évadée
- **Système interterritorial ou SI**, nous parlerons d'un regroupement d'intercommunalités liées par des mécanismes de solidarité spontanée évalués sur la base des transferts de masse salariale nette se réalisant à partir d'une intercommunalité pôle vers des intercommunalités couronnes situées en périphérie

- **Pôle ou intercommunalité émettrice**, nous parlerons d'une intercommunalité qui présente un solde de transfert de masse salariale nette négatif avec le reste du territoire français
- **Pôle secondaire**, nous parlerons des intercommunalités qui présentent à la fois un solde négatif de transfert de MS avec le reste du territoire français et dont au moins x % (a minima 10 % suivant notre approche) de la masse salariale provient d'un pôle. En ce sens, un pôle secondaire est un pôle qui appartient à une couronne
- **Intercommunalité réceptrice**, nous parlerons d'une intercommunalité dont au moins 10 % de la masse salariale provient d'un pôle
- **Couronne**, nous parlerons de l'ensemble des intercommunalités réceptrice dont au moins x % (a minima 10 % suivant notre approche) de la masse salariale nette provient d'un même pôle
- **Intercommunalités multipolarisées**, nous parlerons des intercommunalités appartenant à la couronne de plusieurs pôles

A retenir :

- Les revenus « pendulaires », contributeurs essentiels au processus de construction de la richesse des territoires (31 % des revenus captés des communautés de commune en moyenne, 23,7 % pour les communautés d'agglomération et 11,9 % pour les communautés urbaines)
- Les revenus « pendulaires », clefs de voûte du système de redistribution interterritoriale de richesses (au total, les revenus pendulaires captés par les intercommunalités françaises s'élèvent en 2010 à 217 milliards d'euros)
- L'importance et l'influence socio-économique des revenus « pendulaires » restent encore trop largement méconnues de la puissance publique

B. Les grandes composantes des systèmes interterritoriaux

Nous l'avons dit, il n'y a pas de seuil idéal ou scientifique pour déterminer à partir de quel niveau d'interdépendances les intercommunalités forment un système interterritorial.

A des fins pédagogiques et afin de visualiser concrètement l'influence exercée par l'application de seuils, nous avons procédé à la définition de systèmes interterritoriaux aux différents seuils de 10 % - i.e. le poids des transferts de MS en provenance du pôle dans la masse salariale de l'intercommunalité réceptrice est supérieur ou égal à 10 %, de 20 %, 30 %, 40 %, 50 % et 60 % et plus.

En toute logique, suivant le seuil retenu, qui constitue une sorte de marqueur de l'intensité de la relation qui unit l'intercommunalité pôle à ses intercommunalités couronnes, le nombre, la taille, le poids démographique et la géographie des systèmes interterritoriaux varient sensiblement.

1. Les pôles des SI : des profils institutionnels et démographiques très variables

Profil institutionnel et poids démographique des pôles

Parmi les 2 145 intercommunalités recensées au 1^{er} janvier 2014, 409 présentent un solde de transfert de MS négatif et peuvent donc être qualifiées de « pôle » suivant notre définition, soit 19,1 % des intercommunalités françaises¹⁰. Parmi ces pôles :

- 244 sont des communautés de communes, soit 59,7 % des pôles et 12,8 % des communautés de communes. Ces pôles concentrent 4,3 millions d'habitants ;
- 149 sont des communautés d'agglomération, soit 36,4 % des pôles et 67,1 % des communautés d'agglomération. Ces pôles regroupent 19,2 millions d'habitants ;
- 14 sont des communautés urbaines, soit 3,4 % des pôles et 93,3 % des communautés urbaines. Ces pôles concentrent 7 millions d'habitants.

La métropole de Nice et le SAN du Val d'Europe font également figure de pôle.

Le poids des pôles dans les intercommunalités françaises par type d'intercommunalité

	Intercommunalités (1 ^{er} janvier 2014)	Part des intercommunalités Pôle
Communauté de communes	1 903	12,8%
Communauté d'agglomération	222	67,1%
Communauté urbaine	14	93,3%
Métropole	1	100,0%
SAN	4	25,0%
Total	2 145	19,1%

Source : OPC d'après Insee - DADS

Profil institutionnel des pôles

	Nombre		Population	
Communauté de communes	244	59,7%	4 339 915	13,9%
Communauté d'agglomération	149	36,4%	19 270 669	61,8%
Communauté urbaine	15	3,4%	7 029 066	22,5%
Métropole	1	0,2%	538 291	1,7%
SAN	1	0,2%	27 032	0,09%
Total	409	100%	31 204 973	100%

Source : OPC d'après Insee – DADS 2010 et Recensement 2010

On voit donc clairement que si la majorité des territoires urbains assume une fonction de pôle de redistribution de richesses (67,1 % des CA et 93,3 % des CU), des territoires au profil plus rural et/ou de petites tailles peuvent également présenter un solde de transfert de masse salariale négatif (12,8 % des communautés de communes) et sont contributeurs nets au jeu de la solidarité territoriale.

Qui dit pôle ne dit pas forcément système !

Compte tenu de notre définition, un pôle ne structure pas nécessairement un système interterritorial. Effectivement, 69 intercommunalités sont dans cette configuration car le poids des transferts qu'elles réalisent n'excède jamais plus de 10 % de la masse salariale des intercommunalités réceptrices. On retrouve parmi ces territoires cinq communautés d'agglomération, exclusivement franciliennes (les CA Europ'Essonne, Seine Amont, Marne la Vallée – Val Maubuée, Plaine Commune, Terres de France), le SAN du Val d'Europe et des communautés de communes.

Liste des pôles qui ne structurent aucun système inter-territorial (au seuil de 10 % et au-delà)

Libellé pôle non structurant	Population 2010	Libellé pôle non structurant	Population 2010
SAN Val d'Europe	27 032	CC d'Amikuze	9 547
CA Plaine Commune	403 915	CC du Sammiellois	9 152
CA Seine Amont	184 050	CC du Canton de Baugé	8 848
CA Europ'Essonne (CAEE)	148 544	CC des Vallons d'Anizy	8 193
CA Terres de France	119 983	CC les Portes de l'Anjou	8 004
CA Marne la Vallée - Val Maubuée	86 422	CC du Canton de Fruges	7 650
CC du Golfe de Saint-Tropez	54 513	CC de Hazelle en Haye	7 463
CC de Charenton - Saint Maurice	43 860	CC du Pays de Montmédy	7 431
CC de l'Est Lyonnais (CEEL)	37 940	CC du Val d'Huisne	7 381
CC du Genevois	35 635	CC Porte de France-Rhin Sud	7 291
CC du Sud Avesnois	26 780	CC du Val d'Adour et du Madiranais	7 059
CC de Cattenom et Environs	24 239	CC Airvaudais-Val du Thouet	7 049
CC de la Baie du Cotentin	23 421	CC des Coteaux de Garonne	6 928
CC de la Plaine du Rhin	18 351	CC Armagnac Adour	6 898
CC Caux Estuaire	17 451	CC du Pays de Saint Aulaye	6 575
CC des Luys en Béarn	15 426	CC du Plateau d'Hauteville	6 396
CC de la Tenarèze	15 356	CC du Guillestrois	5 648
CC pays Villefagnan Ruffec Trois Vallées	14 423	CC du Pays Corbigeois	4 874
CC du Crestois et du Pays de Saillans Coeur de Drôme	14 244	CC Fil de Loire	4 784
CC Seine Mauldre (CCSM)	14 220	CC du Plateau Beauceron	4 265
CC du Pays de Gueugnon	13 376	CC de la Région de Gacé	4 256
CC du Cher à la Loire	13 184	CC du Mézinais	4 019
CC du Canton de Gournay-en-Bray	13 125	CC du Pays de Vernoux	3 092
CC du Pays des Essarts	12 727	CC du Pays de Clerval	2 975
CC du Grand Roye	12 339	CC de la Vallée d'Aspe	2 740
CC du Florentinois	11 998	CC des Hauts du Doubs	2 652
CC du Pays de la Gacilly	10 791	CC du Savinois Serre-Ponçon	2 248
CC Côte Landes Nature	10 531	CC du Haut-Champsaur	2 178
CC Barres Coiron	10 457	CC des Hautes Baronnies	1 524
CC Pierre-Sud-Oise	10 441	CC des Sources de la Tille	1 154

¹⁰ La liste des pôles peut être consultée dans un fichier Excel téléchargeable sur le site de l'ADGCF.

CC du Pays Calaisien	10 067	CC du Causse du Massegros	921
CC des Lacs de Champagne	9 891	CC des Monédières	919
CC Hagetmau Communes Unies	9 756	CC du Teillon	459
CC de l'Île de Noirmoutier	9 581	CC Gavarnie-Gèdre	391
CC Val Vanoise Tarentaise	9 549		

Source : OPC d'après Insee – DADS

Lecture : La CA Plaine Commune présente une balance négative en matière de transferts de MS mais ce qu'elle transfère n'égale ou ne dépasse jamais 10 % de la masse salariale de ou des intercommunalité(s) réceptrice(s)

Au final, 331 systèmes interterritoriaux ont donc pu être identifiés à partir de ces pôles.

2. Les couronnes des SI : multipolarisation et pôles secondaires

Les couronnes des SI se composent de 1 830 intercommunalités, soit 1 551 dans la réalité (c'est-à-dire hors double compte lié aux intercommunalités multipolarisées, cf. infra) et 72,3 % des intercommunalités françaises. 26,5 millions d'habitants vivent dans la couronne d'un SI, soit 41,1 % de la population française.

Composition intercommunale et poids démographique des couronnes des SI

	Nombre d'EPCI dans les couronnes	Nombre d'EPCI dans les couronnes Hors double compte		Population des EPCI des couronnes Hors double compte	
	En VA	En VA	En % des EPCI	En VA	En % de la population française
SI10	1 830	1 551	72,3%	26 585 755	41,1%
SI20	1 050	1 026	47,8%	15 704 364	24,3%
SI30	681	681	31,7%	9 411 643	14,6%
SI40	396	396	18,5%	5 672 367	8,8%
SI50	223	223	10,4%	3 225 414	5,0%
SI60	95	95	4,4%	1 378 494	2,1%

Source : OPC d'après Insee – DADS

Lecture : Les couronnes des SI10 se composent de 1 830 intercommunalités, soit en réalité 1 551 intercommunalités (hors double compte lié à la multipolarisation de certaines intercommunalités) qui représentent 72,3 % des intercommunalités françaises et concentrent 26,5 millions d'habitants (soit 41,1 % de la population française)

Les intercommunalités multipolarisées des SI

Les couronnes des SI peuvent être composées d'intercommunalités multipolarisées, c'est-à-dire bénéficiant de transferts de masse salariale en provenance de plusieurs pôles représentant pour chacun d'entre eux au moins 10 % de leur masse salariale respective. Elles appartiennent ainsi à plusieurs SI (ce qui est le cas de certains pôles secondaires, cf. infra).

Nombre et poids démographique des intercommunalités couronnes multipolarisées à l'échelle des différents seuils de SI

	Nombre d'EPCI multipolarisés dans les couronnes (hors double compte)		Population des EPCI multipolarisés des couronnes (hors double compte)	
	En VA	En % des EPCI	En VA	En % de la population française
SI10	265	12,4%	4 060 296	6,3%
SI20	24	1,1%	557 563	0,9%
SI30	0		0	
SI40	0		0	
SI50	0		0	
SI60	0		0	

Source : OPC d'après Insee – DADS

Lecture : Les couronnes des SI10 se composent de 265 intercommunalités multipolarisées, soit 12,4 % des intercommunalités françaises et concentrent 4 millions d'habitants (soit 6,3 % de la population française)

A l'échelle des SI10, les intercommunalités multipolarisées sont au nombre de 265. Parmi ces 265 intercommunalités, 252 sont multipolarisées par 2 pôles (autrement dit appartiennent à deux SI10), 12 par trois pôles et 1 par quatre (la CC de l'Arc Mosellan¹¹). A l'échelle des SI20, les intercommunalités multipolarisées ne le sont que par deux pôles (i.e. n'appartiennent qu'à deux SI).

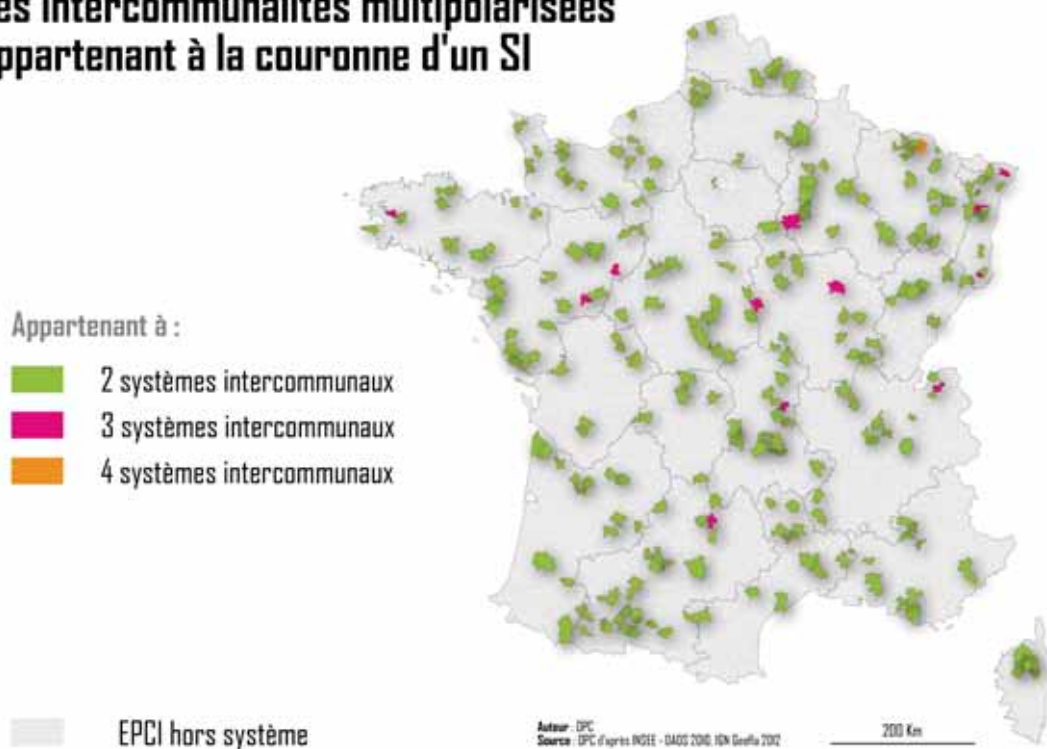
Liste des intercommunalités couronnes des SI10 multipolarisées par trois pôles

EPCI couronne multipolarisés	Population 2010
CC de la Vallée de Hundsbach	5 058
CC Loire et Vignoble	6 026
CC du Plateau de Montbazens	6 060
CC Entre Allier et Bois Noirs	6 439
CC de l'Aulne Maritime	7 603
CC du Pays d'Alésia et de la Seine	7 717
CC du Gennois	7 786
CC de l'Orvin et de l'Ardusson	8 236
CC Aune et Loir	8 323
CC de l'Outre-Forêt	15 809
CC des Quatre Rivières	17 431
CC du Canton de Rosheim	17 583

Source : OPC d'après Insee – DADS

¹¹ Cette communauté de communes appartient aux SI10 des CA de Metz, des Portes de France Thionville et du Val de Fensch et de la CC Rives de Moselle.

Les intercommunalités multipolarisées appartenant à la couronne d'un SI



Les pôles secondaires

Certaines intercommunalités présentent également la particularité d'être à la fois un pôle (qui ne structure pas nécessairement un SI, cf. supra) et d'appartenir à la couronne d'un SI. Dans la mesure où ce type de pôle redistribue moins de masse salariale que le pôle du SI auquel il appartient, nous les avons qualifiés de pôle secondaire. Ils peuvent ainsi structurer des SI que l'on pourrait également qualifier de secondaire.

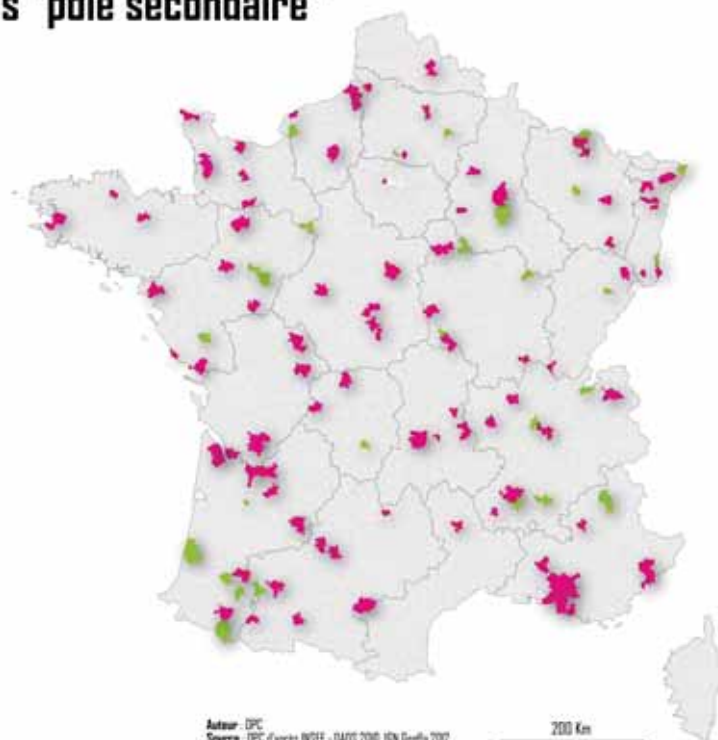
127 pôles secondaires sont recensés dans les couronnes des SI. Fonction en réalité assumée par 120 intercommunalités (c'est à dire hors double compte lié aux pôles secondaires multipolarisés, en l'occurrence appartenant à deux SI), soit 5,6 % des intercommunalités françaises, et concentrent 4,8 millions d'habitants (soit 7,5 % de la population française).

Les intercommunalités "pôle secondaire" des SI

Structurant un SI :

- Oui
- Non

EPCI hors système



Le nombre de pôles secondaires diminue sensiblement au fur et à mesure que l'on s'élève dans les seuils de SI pour tomber à une unité à l'échelle des SI60 (il s'agit de la CC de l'Est Lyonnais). On relèvera également qu'il n'y a pas de pôles secondaires multipolarisés au-delà des SI20 (inclus).

Nombre et poids démographique des pôles secondaires

	Nombre de pôles secondaires dans les couronnes	Nombre de pôles secondaires dans les couronnes (hors double compte)		Population des EPCI des couronnes (hors double compte)	
		En VA	En % des EPCI	En VA	En % de la population française
SI10	127	120	5,6%	4 864 589	7,5%
SI20	34	34	1,6%	1 355 246	2,1%
SI30	11	11	0,5%	219 718	0,3%
SI40	5	5	0,2%	83 064	0,13%
SI50	3	3	0,1%	62 854	0,10%
SI60	1	1	0,0%	37 940	0,06%

Source : OPC d'après Insee – DADS

Lecture : 127 pôles secondaires peuvent être recensés dans les couronnes des SI10, soit 120 EPCI hors double compte (7 pôles secondaires sont également multipolarisés¹²) qui représentent 5,6 % des EPCI français et concentrent 4,8 millions d'habitants (soit 7,5 % de la population française)...

¹² Les CC Cœur du Médoc, du Pays Saint Odile, du Laragnais, des Vallons d'Anizy, du Val d'Huisne et les CA du Val de Fensch et des Portes de France Thionville appartiennent à la couronne de deux SI10 et font également figures de pôle secondaire.

3. Les SI en résumé

En résumé, 331 SI au maximum, c'est à dire au seuil minimal de 10 % ont été identifiés. Ces SI regroupent 331 pôles et 1 551 intercommunalités dans leur couronne (hors double compte). Au total donc, 1 882 intercommunalités appartiennent à un SI10, soit 87,7 % des intercommunalités recensées au 1^{er} janvier 2014. C'est donc plus de 55 millions d'habitants qui résident dans un SI10, soit 85,2 % de la population française. Le nombre de SI décroît évidemment au fur et à mesure que l'on s'élève dans les seuils. Si sa décline reste progressive et importante, le nombre de SI60 reste avec 40 unités et 135 intercommunalités constitutives (soit plus de 11 millions d'habitants) tout de même encore assez significatif.

Composition détaillée des SI aux différents seuils (hors double compte)

	Nombre de SI	Population 2010 des pôles	Part population des pôles dans population française	Nombre d'intercommunalités "couronnes"	Total interco. des SI	Part des EPCI des SI dans EPCI 2014	Population 2010 des SI	Part de la pop. des SI dans la pop. française
SI10	331	28 453 024	44,0%	1 551	1 882	87,7%	55 038 779	85,2%
SI20	237	25 295 007	39,1%	1 026	1 263	58,9%	40 999 371	63,5%
SI30	181	22 761 704	35,2%	681	862	40,2%	32 173 347	49,8%
SI40	128	20 157 731	31,2%	396	524	24,4%	25 830 098	40,0%
SI50	79	15 628 997	24,2%	223	302	14,1%	18 854 411	29,2%
SI60	40	10 002 372	15,5%	95	135	6,3%	11 380 866	17,6%

Source : OPC d'après Insee – DADS

Lecture : 331 SI10 sont recensés. Leurs pôles regroupent 28,4 millions d'habitants. Leurs couronnes se composent de 1 551 intercommunalités (hors double compte). Au global 1 882 intercommunalités appartiennent à un SI10, soit 87,7 % des intercommunalités françaises et 55 millions d'habitant résident dans un SI10 (soit 85,2 % de la population française)...

C. Géographie des systèmes interterritoriaux

Géographie des SI à 10 % : une couverture quasi-intégrale du territoire national

Au seuil de 10 %, 331 systèmes inter-territoriaux apparaissent sur 409 possibles (au regard du nombre de pôles identifiés). Ces SI regroupent 1 882 intercommunalités sur les 2 145 intercommunalités enregistrées en France au 1^{er} janvier 2014, soit 87,7 % des intercommunalités. Les SI à 10 % comprennent 127 pôles secondaires, c'est à dire polarisés par un pôle de rang supérieur.

La quasi-intégralité du territoire national est ici concernée et peu d'intercommunalités apparaissent en marge de ces dynamiques interterritoriales à faible intensité. Sans être exhaustif, on relèvera malgré tout l'existence de quelques « zones blanches »

relativement homogènes et de taille significative un peu partout sur le territoire métropolitain. Notamment, et il s'agit de la plus saisissante, en Ile de France (très largement liée à la spécificité francilienne, cf. infra), dans les départements de l'Aisne et des Ardennes ainsi que dans la partie est du département de la Meuse. On les retrouve également à proximité des frontières allemande et suisse en Franche Comté et en Rhône Alpes (du fait de relations d'interdépendance largement plus développées avec des territoires situés de l'autre côté de la frontière française). On relèvera aussi le relatif état « d'isolement » d'une partie des territoires du massif alpin (particulièrement dans les départements des Hautes Alpes et Alpes de Haute Provence) et surtout ces vastes zones qui couvrent la presque intégralité de la Drôme et du Var.

Représentation des systèmes territoriaux

Seuil à 10%

Typologie des EPCI

- Pôle du système
- Couronne du pôle
- Pôle secondaire
- EPCI hors système

Système territorial

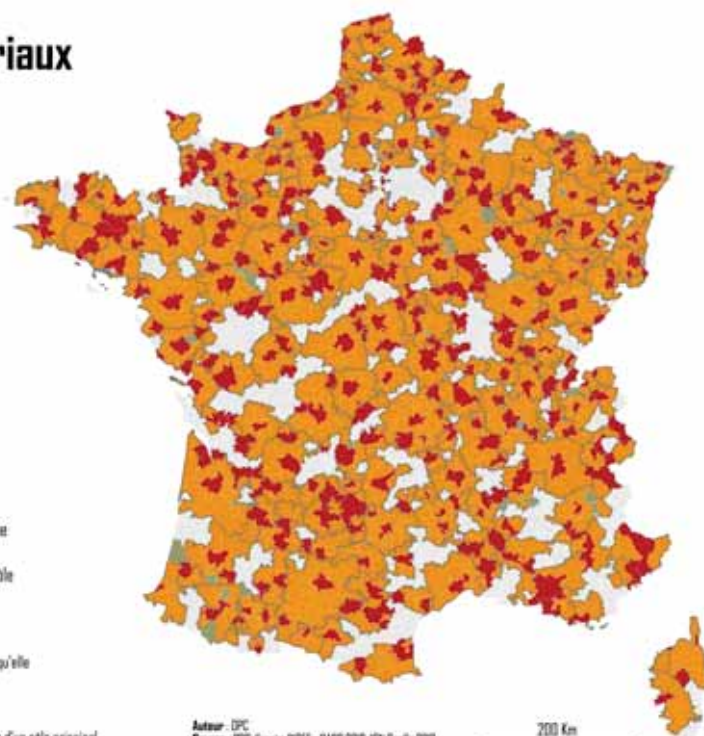


Définition

Pôle : EPCI redistribuant plus de masse salariale vers l'extérieur qu'elle n'en reçoit via les migrations domicile-travail

Couronne : EPCI recevant au moins 10% de leur masse salariale en provenance du pôle

Pôle secondaire : EPCI à la fois pôle et appartenant à la couronne d'un pôle principal



Un autre ensemble relativement vaste se dessine plus à l'ouest, partant du sud de la Lozère et se prolonge sur la frange nord de l'Hérault ainsi que le long d'un axe se dessinant de la frange littorale du département de l'Aude jusqu'au sud de l'Ariège. Si l'on prolonge notre parcours encore un peu plus à l'ouest, on notera l'état d'isolement de la partie ouest du département du Gers. Apparaissent également deux vastes ensembles en région Aquitaine organisés suivant un axe nord-sud dans la frange intérieure du département des Pyrénées-Atlantiques pour le premier, sur tout le grand quart nord-ouest du département des Landes pour le second. En remontant vers le nord, on relèvera que toute la partie littorale et sud du département de Charente

Maritime, ainsi qu'une frange des départements des Charentes, de la Vienne et particulièrement des Deux Sèvres, apparaît isolée. En région Centre, un « bloc » relativement étroit subsiste le long d'un axe qui irait de Châtelleraut à Bourges. Et enfin, une vaste zone se dessine en Basse Normandie à cheval sur les confins sud des départements de la Manche et de l'Orne le long de la frontière régionale avec la Bretagne et la région Pays de Loire

On voit bien que pour la plupart, et à l'exception de l'Ile de France, ces zones situées en marge des processus interterritoriaux à faible intensité se situent le plus souvent aux confins et aux marges des régions administratives.

Géographie des SI à 20 % : une couverture qui décline aux confins des régions administratives

Représentation des systèmes territoriaux

Seuil à 20%

Typologie des EPCI

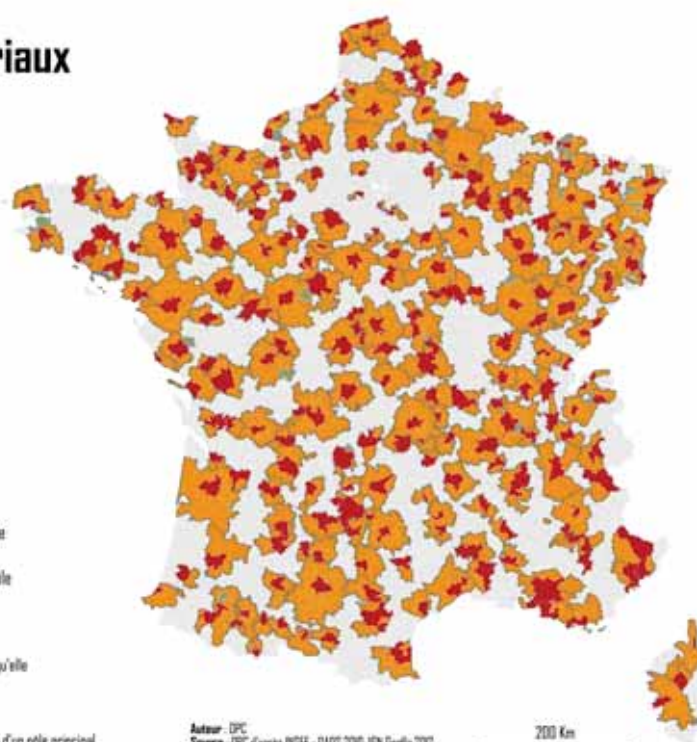
- Pôle du système
- Couronne du pôle
- Pôle secondaire
- EPCI hors système

Système territorial



Définition

- Pôle** : EPCI redistribuant plus de masse salariale vers l'extérieur qu'elle n'en reçoit via les migrations domicile-travail
- Couronne** : EPCI recevant au moins 20% de leur masse salariale en provenance du pôle
- Pôle secondaire** : EPCI à la fois pôle et appartenant à la couronne d'un pôle principal



Auteur : DPC
Sources : DPC d'après INSEE - SAGE 2010, IGN GeoFlu 2012

200 Km

En toute logique, le nombre de SI diminue au seuil de 20 % : il passe à 237. Les SI à 20 % regroupent 1 263 intercommunalités au total (soit 58,9 % des intercommunalités). 34 pôles secondaires sont comptabilisés dans les SI à 20 %. Sur ces 1 263 intercommunalités, 1 026 composent la couronne. La taille des « zones blanches » prend de l'ampleur, en général plutôt à partir de celles précédemment identifiées

comme étant en marge des SI à 10 %. Toutes les régions sont concernées, sans exception.

Géographie des SI à 30 %

Le nombre de SI à 30 % s'élève quant à lui à 181. Ils regroupent 11 pôles secondaires. Ces SI se composent au total de 862 intercommunalités (soit 40,2 % des intercommunalités françaises) dont 681 appartiennent à leur couronne (aucune n'est multipolarisée). La taille des SI continue de s'étioler et la couverture des « zones blanches » apparaît de plus en plus en vaste.

Représentation des systèmes territoriaux

Seuil à 30%

Typologie des EPCI

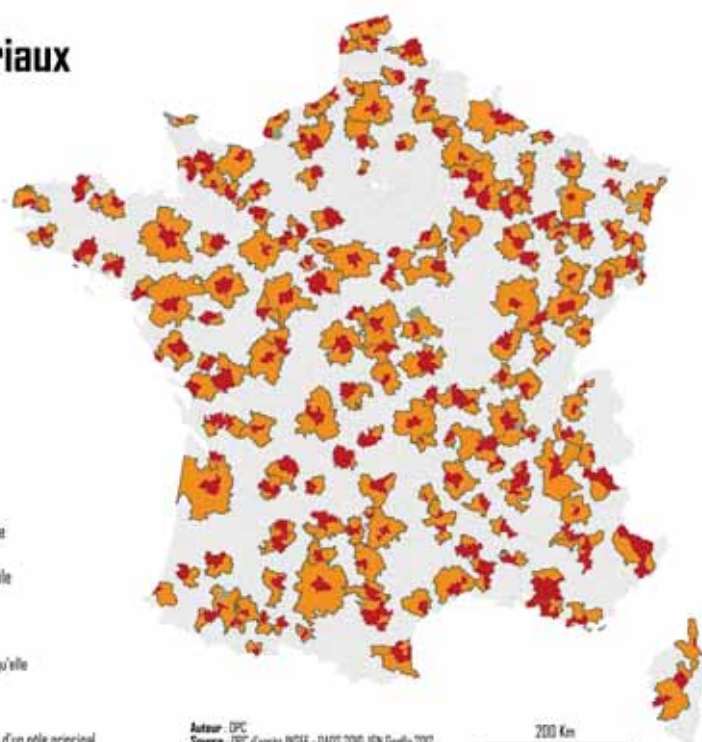
- Pôle du système
- Couronne du pôle
- Pôle secondaire
- EPCI hors système

Système territorial



Définition

- Pôle :** EPCI redistribuant plus de masse salariale vers l'extérieur qu'elle n'en reçoit via les migrations domicile-travail
- Couronne :** EPCI recevant au moins 30% de leur masse salariale en provenance du pôle
- Pôle secondaire :** EPCI à la fois pôle et appartenant à la couronne d'un pôle principal



Géographie des SI à 40 % : les zones non couvertes deviennent majoritaires

Le nombre de SI à 40 % diminue encore. Il descend à 128. Ces SI regroupent 5 pôles secondaires. Au total, ces SI regroupent 524 intercommunalités et 396 appartiennent à leur couronne. Visuellement, les « zones blanches », en grisé sur la carte, deviennent largement majoritaires : on rentre ici dans l'observation des relations interterritoriales à forte intensité dont une large majorité d'intercommunalités est exclue.

Représentation des systèmes territoriaux

Seuil à 40%

Typologie des EPCI

- Pôle du système
- Couronne du pôle
- Pôle secondaire
- EPCI hors système

Système territorial

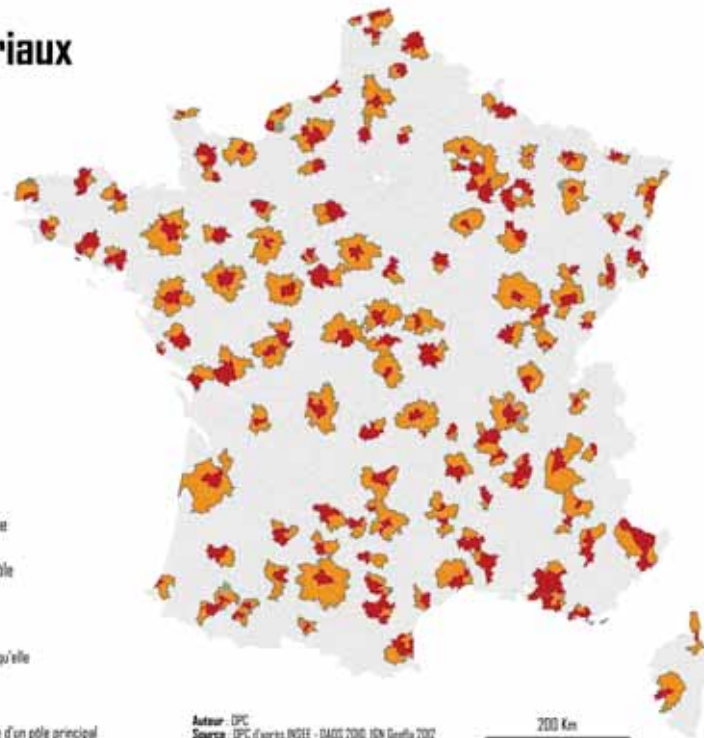


Définition

Pôle : EPCI redistribuant plus de masse salariale vers l'extérieur qu'elle n'en reçoit via les migrations domicile-travail

Couronne : EPCI recevant au moins 40% de leur masse salariale en provenance du pôle

Pôle secondaire : EPCI à la fois pôle et appartenant à la couronne d'un pôle principal



Auteur : DPC
Source : DPC d'après INSEE - DAOS 2010, IGN GeoFlu 2002

Géographie des SI à 50 %

Représentation des systèmes territoriaux

Seuil à 50%

Typologie des EPCI

- Pôle du système
- Couronne du pôle
- Pôle secondaire
- EPCI hors système

Système territorial

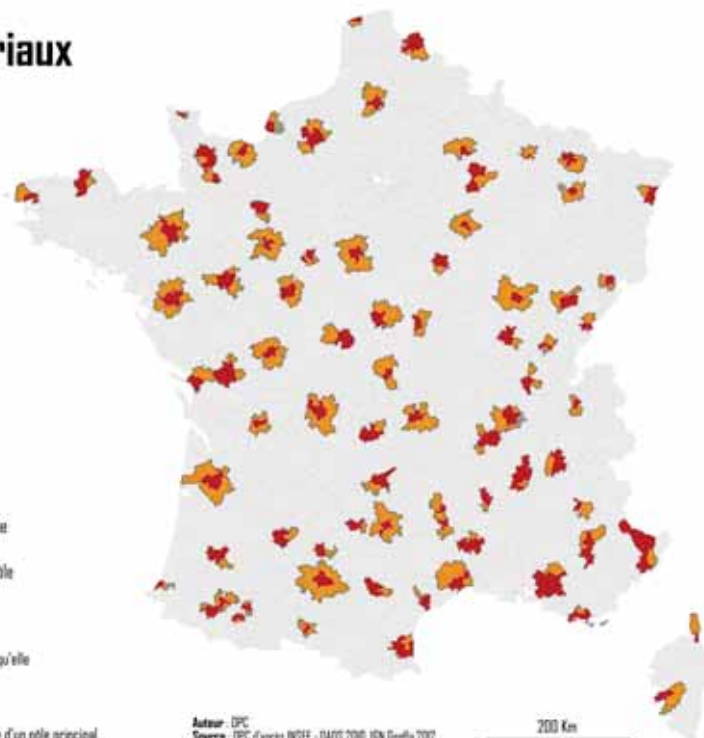


Définition

Pôle : EPCI redistribuant plus de masse salariale vers l'extérieur qu'elle n'en reçoit via les migrations domicile-travail

Couronne : EPCI recevant au moins 50% de leur masse salariale en provenance du pôle

Pôle secondaire : EPCI à la fois pôle et appartenant à la couronne d'un pôle principal



Auteur : DPC
Source : DPC d'après INSEE - DAOS 2010, IGN GeoFlu 2002

Le nombre de SI à 50 % s'élève à 79. Ils regroupent 3 pôles secondaires. Ces SI regroupent 302 intercommunalités (soit 14,1 % des intercommunalités françaises) dont 223 appartiennent à leur couronne.

Géographie des SI à 60 % : une absence remarquée en Nord Pas de Calais

Enfin, en toute logique, le nombre de SI à 60 % apparaît plus marginal : il s'élève à 40 (soit 6,3 % des intercommunalités françaises). Ces SI regroupent au total 135 intercommunalités dont 95 appartiennent à leur couronne. Nous sommes ici dans l'observation des relations interterritoriales à très haute intensité : les intercommunalités couronne perçoivent 60 % de leur masse salariale en provenance de leur pôle !

Seules les régions Ile de France et Nord Pas de Calais n'en ont aucun. Les régions, Haute Normandie, Corse, Bretagne, Lorraine, Alsace, Picardie et Limousin n'en présentent qu'un, et l'Aquitaine, la Basse Normandie, Champagne Ardenne, Auvergne, Poitou Charente, Bourgogne et Franche Comté deux. Et les régions Languedoc Roussillon, Provence Alpes Côte d'Azur, Rhône Alpes, Centre, Pays de Loire 3 et la région Midi Pyrénées 4 SI60 !

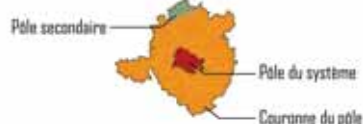
Représentation des systèmes territoriaux

Seuil à 60%

Typologie des EPCI

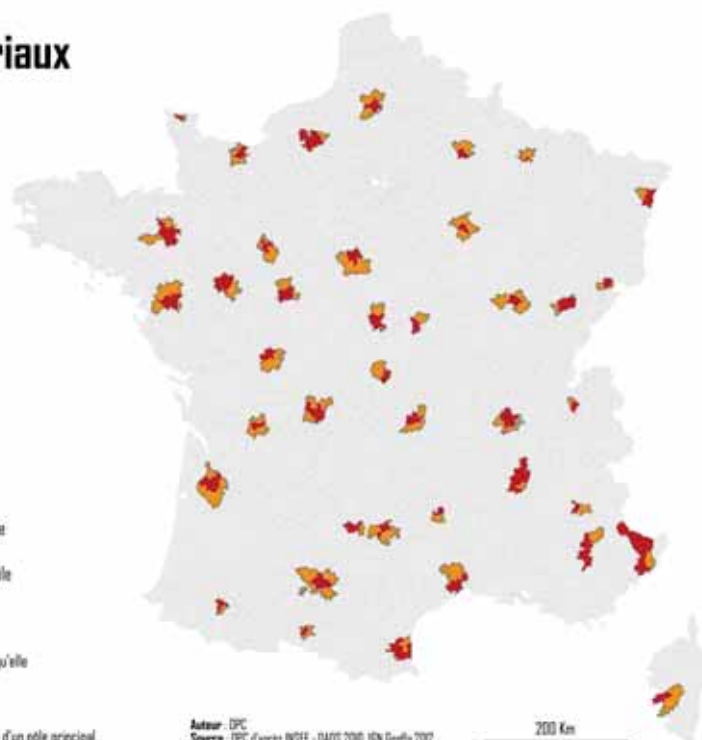
- Pôle du système
- Couronne du pôle
- Pôle secondaire
- EPCI hors système

Système territorial



Définition

- Pôle :** EPCI redistribuant plus de masse salariale vers l'extérieur qu'elle n'en reçoit via les migrations domicile-travail
- Couronne :** EPCI recevant au moins 60% de leur masse salariale en provenance du pôle
- Pôle secondaire :** EPCI à la fois pôle et appartenant à la couronne d'un pôle principal



Auteur : DPC
Sources : DPC d'après INSEE - SADS 2010, IGN GeoFlu 2012

Encadré 3 : la spécificité des territoires franciliens

Le faible nombre de systèmes interterritoriaux en région Ile de France pourrait surprendre. Et même laisser penser que les sous-espaces franciliens sont peu impactés par les logiques interterritoriales. En réalité, c'est tout le contraire. La région Ile de France fonctionne de manière si intégrée sur le plan socio-économique que l'on pourrait considérer qu'elle constitue un seul et unique marché du travail. Le degré d'interconnexion entre ses territoires y est à cet égard sans commune mesure avec les autres régions françaises. Ce qu'illustre parfaitement le poids des revenus « pendulaires » de ses zones d'emplois par exemple, qui apparaît très nettement supérieur à celui des zones d'emploi françaises (38,8 % contre 17,8 %).

Pourquoi alors aussi peu de SI apparaissent en Ile de France ?

Les intercommunalités franciliennes demeurent largement multipolarisées. Les ramifications de leur réseau interterritorial sont extrêmement nombreuses. Les revenus pendulaires qu'elles captent proviennent d'une multitude d'intercommunalités, ce qui mécaniquement réduit le poids relatif de chacun de ces transferts et fait qu'ils n'excèdent que rarement plus de 10 % de leur masse salariale.

Pour illustrer cette idée, prenons l'exemple particulièrement emblématique de la CA Seine Défense située dans le département des Hauts de Seine. Cette agglomération, qui présente la balance de transfert de masse salariale la plus déficitaire des intercommunalités françaises fait à cet égard évidemment figure de pôle de tout premier plan (alors qu'elle capte 1,4 milliards d'euros de masse salariale, elle en redistribue 6,5 milliards, soit un solde négatif de – 5,1 milliards d'euros). Elle redistribue une partie de la richesse qui est produite sur son périmètre en direction de 294 intercommunalités (on ne compte pas ici les communes isolées) et ne forme au final qu'un SI à 10 % (et pas au-delà) avec « seulement » cinq intercommunalités : les CC Maison Mesnil, Saint Germain Seine et Forêts et de la Boucle de la Seine et les CA du Mont Valérien et Cœur de Seine. Ce malgré le fait qu'elle redistribue des volumes de masse salariale à pourtant faire pâlir d'envie un grand nombre de territoires vers les CA du Grand Paris Seine Ouest (325 millions d'euros), Versailles Grand Parc (226 millions d'euros) ou encore des Deux Rives de la Seine (98 millions d'euros)...avec qui elle ne forme pas système. Ces montants, bien qu'importants en valeur absolue, n'excèdent pas les 10 % de la masse salariale respective de chacune de ces intercommunalités.

La multi-polarisation des intercommunalités franciliennes génère un « effet masse » qui altère le poids relatif des transferts et rétrograde ainsi un nombre significatif de pôles au rang de pôle non structurant (le poids des pôles non structurants s'élève à 42,1 % en Ile de France contre 16,2 % en province). Ceci explique que seulement 11 SI apparaissent au seuil de 10 % (sur 19 possibles), quatre au seuil de 20 % et un seul au seuil de 30 % (la liste des SI franciliens peut être consultée en Annexe II).

Sur le plan de l'interterritorialité, les territoires franciliens ne jouent clairement pas dans la même catégorie que les autres. La mise en lumière des logiques interterritoriales dans cette région aurait nécessité la mise en place d'un protocole méthodologique spécifique et différent de celui que nous avons mis en place. Ce que nous ne pouvions pas faire dans le cadre de cette étude.

D. Une représentation des SI à géométrie variable

Cette approche nous permet d'observer avec plus de précision **l'intensité des relations d'interdépendance qui se nouent entre les pôles des SI et leur couronne**.

Le tableau ci-dessous nous permet en substance de regrouper les intercommunalités couronnées en fonction de l'intensité des relations qu'elles tissent avec le(s) pôle(s) du/des SI au(x)quel(s) elles appartiennent.

Classification des intercommunalités suivant l'intensité des relations pôle-couronne (en % des intercommunalités et de la population françaises)

	Nombre de pôles	Poids des pôles	Poids de la population 2010 des pôles	Nombre d'intercommunalités "couronnes"	Poids des intercommunalités "couronnes"	Poids de la population des intercommunalités "couronnes"
10 - 20 % - Faible intensité	94	4,4%	4,9%	525	24,5%	16,8%
20 - 30 % - Intensité modérée	56	2,6%	3,9%	345	16,1%	9,7%
30 - 40 % - Intensité moyenne	53	2,5%	4,0%	285	13,3%	5,8%
40 - 50 % - Forte intensité	49	2,3%	7,0%	173	8,1%	3,8%
50 - 60 % - Très forte intensité	39	1,8%	8,7%	128	6,0%	2,9%
Plus de 60 % - Haute intensité	40	1,9%	15,5%	95	4,4%	2,1%
Total	331	15,4%	44,0%	1 551	72,3%	41,1%

Source : OPC d'après Insee – DADS 2010

Lecture : 94 pôles (soit 4,4 % des EPCI français, qui concentrent 4,9 % de la population française) « alimentent » entre 10 et 20 % de la masse salariale de 525 intercommunalités (soit 24,5 % des intercommunalités françaises et 16,8 % de la population française...

On pourra relever que :

- 24,5 % des intercommunalités françaises, qui regroupent 16,8 % de la population française, nouent des relations à faible intensité - entre 10 et 20 % de leur masse salariale provient d'un ou de plusieurs pôle(s) - avec 94 pôles. En d'autres termes, cela signifie que 16,8 % de la population française vit dans une intercommunalité couronne dont 10 à 20 % de la masse salariale provient d'une intercommunalité pôle ;
- 16,1 % des intercommunalités, qui regroupent 9,7 % de la population française, nouent des relations à intensité modérée avec 56 pôles ;
- 13,3 % des intercommunalités, qui regroupent 5,8 % de la population française, nouent des relations à intensité moyenne avec 53 pôles ;
- 8,1 % des intercommunalités, qui regroupent 3,8 % de la population française, nouent des relations à forte intensité avec 49 pôles ;

- 6 % des intercommunalités, qui regroupent 2,9 % de la population française, nouent des relations à très forte intensité avec 39 pôles ;
- 4,4 % des intercommunalités, qui regroupent 2,1 % de la population française, nouent des relations à haute intensité avec 40 pôles ;

La représentation cartographique de ces informations laisse transparaître une géographie complexe des systèmes interterritoriaux suivant le degré d'intensité des relations qui se nouent entre intercommunalités.

Des systèmes territoriaux à géométrie variable

Poids de la masse salariale captée en provenance du pôle :

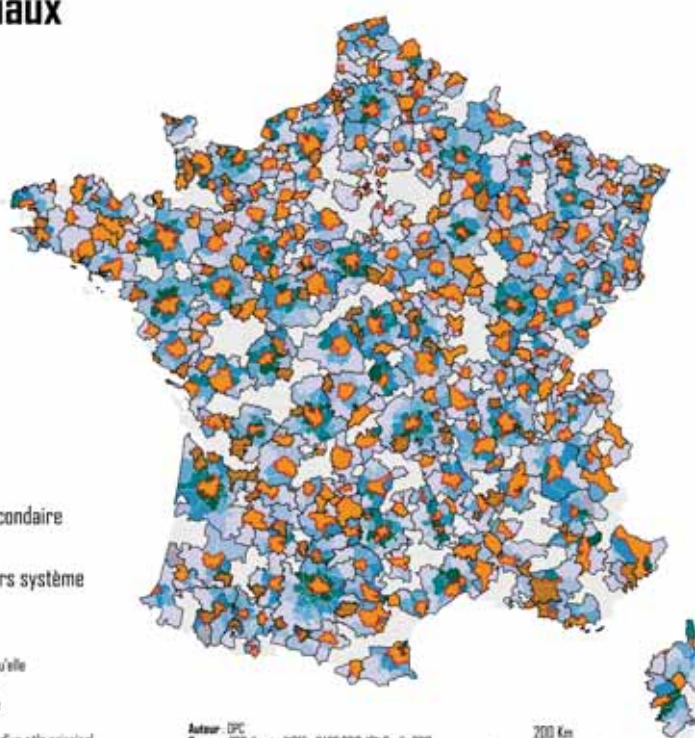


Définition

Pôle : EPCI redistribuant plus de masse salariale vers l'extérieur qu'elle n'en reçoit via les migrations domicile-travail

Couronne : EPCI recevant entre 10 et 60% de leur masse salariale en provenance du pôle

Pôle secondaire : EPCI à la fois pôle et appartenant à la couronne d'un pôle principal



Auteur : CPC
Source : CPC d'après INSEE - DAOS 2010, IGN GeoFla 2002

200 Km

A retenir :

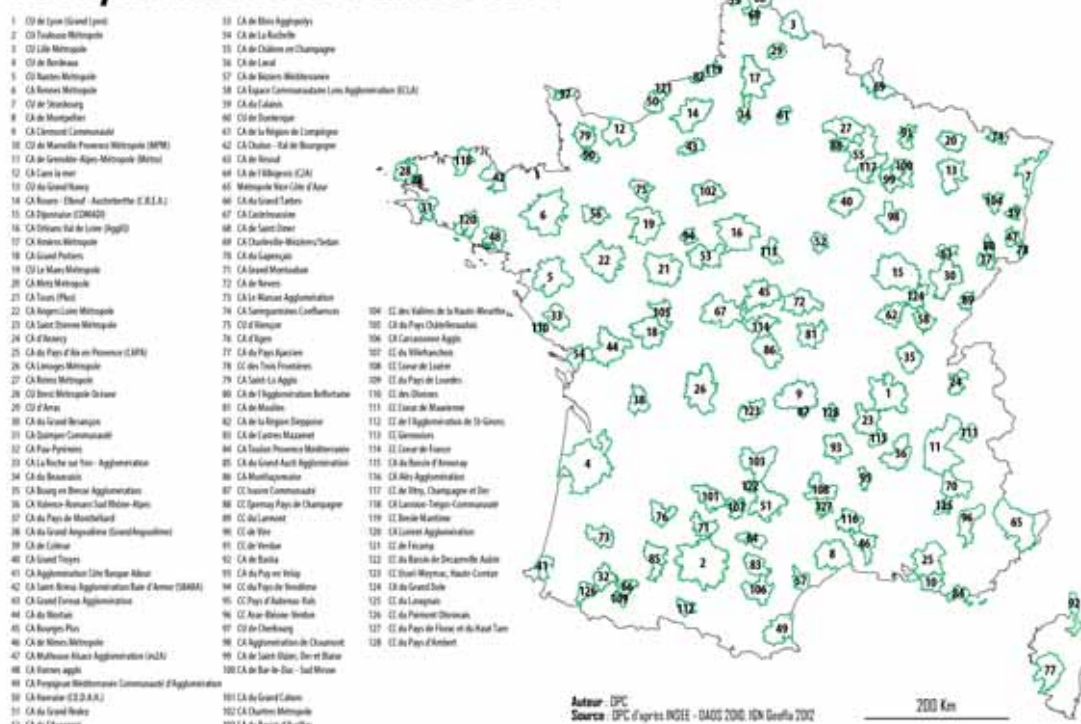
- Sur les 2 145 intercommunalités recensées au 1^{er} janvier 2014, 409 sont des pôles, c'est à dire redistribuent plus de masse salariale via les migrations domicile-travail qu'elles n'en captent, soit 19,1 % des intercommunalités
- 59,7 % des pôles sont des communautés de communes (soit 12,8 % des CC), 36,4 % des communautés d'agglomération (soit 67,1 % des CA) et 3,4 % des communautés urbaines (soit 100 % des CU)
- Un pôle ne structure pas nécessairement un système interterritorial dans la mesure où le montant de ce qu'il redistribue vers d'autres intercommunalités ne représente pas nécessairement plus de 10 % de leur masse salariale
- Les systèmes interterritoriaux à 10 % (SI10) – c'est à dire dont au moins 10 % de la masse salariale des intercommunalités qui composent la couronne d'un pôle est « prélevé » au sein de ce pôle – sont au nombre de 331, regroupent 87,7 % des intercommunalités françaises, les SI20 58,9 %, les SI30 40,2 %, les SI40 24,4 %, les SI50 14,1 % et les SI60 et plus 6,3 %

II. Caractérisation des systèmes inter-territoriaux à 40 %

La poursuite de notre travail a été réalisée à l'échelle des SI à 40 %. Nous avons retenu ce seuil pour être en cohérence avec la méthode retenue par l'Insee pour définir ses aires urbaines¹³.

A titre informatif, la carte ci-dessous présente les SI40 avec leur libellé.

Les systèmes territoriaux à 40%



A. Les systèmes inter-territoriaux à 40 % : descriptif détaillé

Le nombre de SI à 40 % (SI40) s'élève à 128. Ils regroupent 524 intercommunalités¹⁴ dont 396 appartiennent à leur couronne. Ces SI regroupent 25,8 millions d'habitants dont 78 % résident dans les pôles (20,1 millions d'habitants)

¹³ Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Les systèmes interterritoriaux à 40 % : panorama

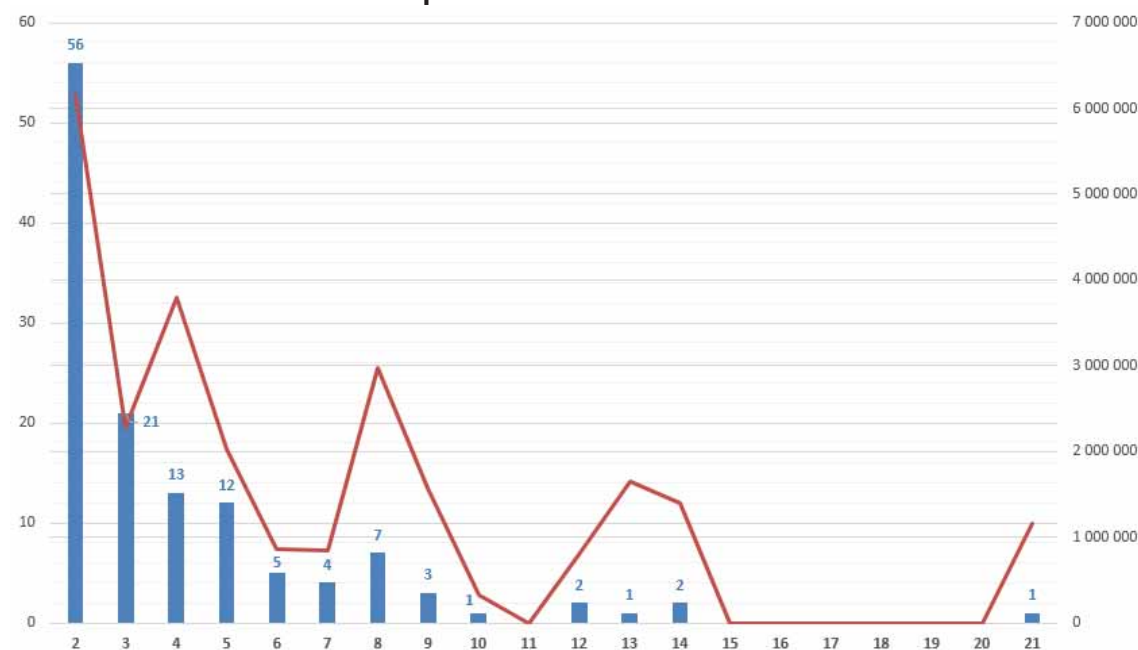
	Intercommunalités		Population 2010	
	En VA	En %	En VA	En %
Pôle	128	6,0%	20 157 731	31,2%
Couronnes	396	18,5%	5 672 367	8,8%
<i>Dont Intercommunalités multipolarisées</i>	0	0,0%	0	0,0%
<i>Dont Pôles secondaire</i>	5	0,2%	83 064	0,1%
Total SI40	524	24,4%	25 830 098	40,0%

	Nb. intercommunalités	Population des pôles	Population des couronnes	Population totale
Total	524	20 157 731	5 672 367	25 830 098
Moyenne	4,1	157 482	14 324	201 798
Médiane	3,0	82 021	10 797	104 574
Minimum	2	3 425	1 076	4 527
Maximum	21	1 293 164	104 348	1 645 982

Source : OPC d'après Insee – DADS 2010

En moyenne, les SI à 40 % se composent de 4,1 intercommunalités et de 201 000 habitants, dont 157 000 résident dans les pôles et 14 000 dans les couronnes. Si leur nombre d'intercommunalités oscille entre 2 et monte jusqu'à 21, ils présentent encore une plus grande variété de situations du point de vue démographique : a minima, ils concentrent 4 527 habitants pour le SI de la CC du Pays de Florac et du Haut Tarn et a maxima plus de 1,6 million pour le SI de la CU de Lyon.

Nombre de SI à 40 % classés par nombre d'intercommunalités constitutives



Source : OPC d'après Insee – DADS 2010

Lecture : En abscisses, le nombre d'intercommunalités constitutives des SI à 40 % et en ordonnées, axe de gauche le nombre de SI à 40 % et axe de droite la population 2010. 56 SI40 se composent de seulement 2 intercommunalités et concentrent plus de 6 millions d'habitants, 21 de 3...

¹⁴ Hors doubles comptes.

Les SI de petite taille restent majoritaires : 56 SI40 ne sont constitués que de deux intercommunalités, 21 de trois, 13 de quatre et 12 de cinq. A eux seuls, les SI40 de moins de 6 intercommunalités représentent 84 % des SI40. 7 SI se constituent de 10 intercommunalités et plus (soit seulement 5,5 % des SI40), dont deux de 14 (les SI de la CU de Bordeaux et de la CA de Caen la Mer) et un de 21 (le SI de la CU Toulouse Métropole).

Les couronnes des SI40 se composent de cinq pôles secondaires (aucun d'entre eux ne structure de SI40) et ne présentent aucune intercommunalité multipolarisée.

Liste des pôles secondaires observés au sein des couronnes des SI40

SI40 de la...	EPCI couronne pôle secondaire	Population 2010
CU de Lyon (Grand Lyon)	CC de l'Est Lyonnais (CCEL)	37940
CU du Grand Nancy	CC de Hazelle en Haye	7463
CA Pau-Pyrénées	CC des Luys en Béarn	15426
CA Havraise (CO.D.A.H.)	CC Caux Estuaire	17451
CA de Nevers	CC Fil de Loire	4784

Source : OPC d'après Insee – DADS 2010

Au-delà de la simple composition, de la taille et du poids démographique des SI40, il apparaît surtout intéressant d'observer leur niveau d'intégration et de polarisation socio-économique. Tels seront les éléments qui seront analysés dans les sections suivantes.

A retenir :

- Les SI40 (dont au moins 40 % de la masse salariale des intercommunalités couronnes provient d'un pôle) sont au nombre de 128. Ils regroupent au total 524 intercommunalités, dont 396 appartiennent à leur couronne, 5 sont également des pôles secondaires et aucunes ne sont multipolarisées. Ces SI regroupent 25,8 millions d'habitants
- Si les SI40 de petite taille sont majoritaires (56 ne sont composés que de deux intercommunalités), 7 se composent de plus de 10 intercommunalités dont 2 de 14 (les SI de la CU de Bordeaux et de la CA de Caen la Mer) et un de 21 (le SI de la CU de Toulouse)

B. Le degré d'intégration socio-économique des SI40

La notion d'intégration socio-économique renvoie à l'intensité des rapports qui unissent l'ensemble des intercommunalités qui composent un système interterritorial. Elle est mesurée ici à l'aune du volume total de transfert de masse salariale réalisé entre les intercommunalités constitutives des SI40 rapporté à leur

nombre d'habitants¹⁵. Ainsi calculé, le ratio nous permet de comparer la situation de SI de taille et au profil très divers.

Le niveau d'intégration socio-économique des SI apparaît très variable. A minima, le volume de transferts internes aux SI s'élève à 125 € par habitant pour le SI de la CA de Carcassonne, 125 € / hab. pour le SI de la CA Mulhouse Alsace Agglomération, 161 € / hab. pour celui de la CA de Nîmes... Ces SI apparaissent marqués par un faible niveau d'intégration socio-économique.

Les SI40 au plus faible niveau d'intégration socio-économique

SI de la...	Transfert de MS entre interco. du SI (en € par habitant)
CA Carcassonne Agglo	125 €
CA Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)	125 €
CA de Nîmes Métropole	161 €
CA de l'Albigeois (C2A)	173 €
CA du Pays d'Aix en Provence (CAPA)	202 €
CC des Trois Frontières	236 €
CA Charleville-Mézières/Sedan	252 €
CA du Beauvaisis	259 €
CA de Moulins	260 €
CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse	264 €
CC du Pays de Lourdes	283 €
Métropole Nice Côte d'Azur	301 €
CA Lorient Agglomération	344 €
CA Vannes agglo	347 €
CA de l'Agglomération Belfortaine	362 €
Moyenne des SI40	1 006 €

Source : OPC d'après Insee – DADS 2010

A l'opposé, les SI présentant les plus hauts niveaux d'intégration présentent des indices s'élevant jusqu'à 2 841 € / hab. pour le SI de la CU de Toulouse Métropole ou encore 2 209 € / hab. pour celui de la CA du Grand Poitiers et 2 225 € / hab. pour le SI de la CA de Caen la Mer... Les intercommunalités de ces SI apparaissent ainsi marquées par un fort niveau d'interdépendance socio-économique et des liens de solidarité spontanée extrêmement forts.

¹⁵ Sont compris ici les transferts entre le pôle et sa couronne, la couronne et le pôle et entre les composantes de la couronne.

Les SI40 présentant le plus haut niveau d'intégration socio-économique

SI de la...	Transfert de MS entre intercommunalités du SI (en € par habitant)
CU Toulouse Métropole	2 841 €
CA Grand Poitiers	2 209 €
CA Clermont Communauté	2 170 €
CA du Gapeçais	2 142 €
CA Caen la mer	2 073 €
CU Le Mans Métropole	2 057 €
CA Bourg en Bresse Agglomération	1 968 €
CU du Grand Nancy	1 955 €
CA Orléans Val de Loire	1 947 €
CA du Grand Rodez	1 938 €
CC de Verdun	1 920 €
CA Agglomération Côte Basque Adour	1 883 €
CU de Bordeaux	1 851 €
CA Dijonnaise (COMADI)	1 821 €
CA Espace Communautaire Lons Agglomération	1 782 €
Moyenne SI40	1 216 €

Source : OPC d'après Insee – DADS 2010

La cartographie du niveau d'intégration socio-économique des SI ne relève pas de régularité majeure. Quelques traits saillants méritent cependant d'être soulignés. Premier constat : les grandes métropoles régionales ne structurent pas nécessairement un SI figurant parmi les plus intégrés (cf. Lille, Strasbourg, Besançon, Lyon, Montpellier, Limoges, Nantes, Rouen...). Effectivement, le niveau de corrélation entre le poids démographique des SI (et plus encore avec celui de leur pôle) et leur degré d'intégration socio-économique apparaît faible (avec des coefficients de détermination de respectivement 0,09 et 0,03). Ce qui suggère que l'intensité des mécanismes de solidarité territoriale qui se nouent à l'intérieur des systèmes interterritoriaux n'est qu'assez peu liée à leur poids démographique ainsi qu'à celui de leur pôle. En revanche, le niveau d'intégration socio-économique apparaît assez fortement corrélé au poids démographique des couronnes : plus celui-ci est élevé, plus le niveau d'intégration tend à augmenter et inversement (coefficient de détermination de 0,35).

Deuxième constat : la répartition régionale des SI les plus intégrés apparaît assez peu homogène. Alors que certaines régions ne présentent aucun SI figurant parmi les plus intégrés (Auvergne, Limousin, Corse, Bourgogne, Pays de la Loire et Picardie), certaines disposent de 2 SI (Midi Pyrénées, Lorraine, Champagne Ardennes et Rhône

Alpes) voire de 3 SI à fort niveau d'intégration (Languedoc Roussillon, Provence Alpes Côte d'Azur et Centre).

Niveau d'intégration socio-économique des systèmes inter-territoriaux

Seuil à 40%

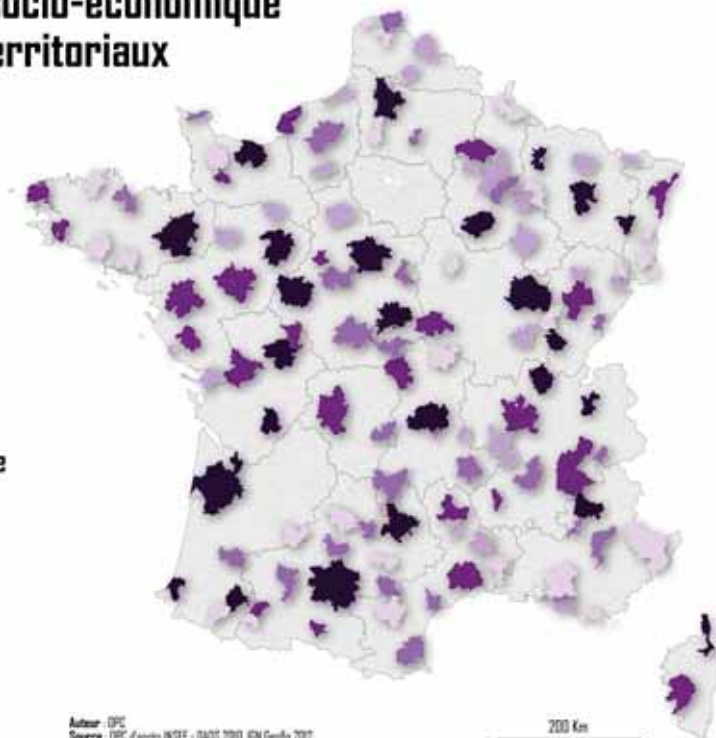
Système territorial



EPCI hors système

Transferts de masse salariale internes aux SI

en € par hab.



A retenir :

- Le niveau d'intégration socio-économique des SI, c'est-à-dire leur degré d'interdépendance socio-économique, apparaît très variable. Alors que les moins intégrés comme les SI des CA de Carcassonne, de Mulhouse ou de Nîmes... enregistrent des volumes de transfert de masse salariale par habitant inférieur à 165 €, les plus intégrés comme ceux des CU de Toulouse Métropole et de Poitiers... enregistrent des volumes de transferts par habitants supérieurs à 2 200 €
- Les grandes métropoles régionales ne structurent pas nécessairement un SI très intégré (cf. Lille, Aix-Marseille, Nice...)

C. Le degré de polarisation socio-économique des SI40

1. *L'influence des pôles dans les mécanismes de redistribution interne aux SI40*

Au-delà de la question du niveau d'intégration des SI, il est également intéressant d'observer leur degré de polarisation socio-économique. **La polarisation peut être évaluée à l'aune du poids des transferts qui s'organisent des pôles en direction de leur couronne dans la totalité des transferts internes aux SI.**

L'influence des pôles dans les mécanismes redistributifs internes aux SI fluctue sensiblement : les transferts « pôle-couronne » peuvent peser de 61,1 % de l'ensemble des transferts internes a minima (pour le SI de la CA de Bastia) à 98,2 % (pour le SI de la CC de Vitry, Champagne et Der) ! L'influence des pôles dans les mécanismes redistributifs internes aux SI40 est élevée puisqu'en moyenne, les transferts des pôles en direction de leur couronne respective représentent 79,1 % de l'ensemble des transferts internes aux SI40. Le rôle des pôles dans les mécanismes redistributifs internes aux SI semble donc éminemment structurant.

Les SI40 dont le poids des transferts en provenance du pôle vers la couronne est le plus élevé dans l'ensemble des transferts internes aux SI

SI de la...	Part des transferts de MS du pôle vers la couronne dans l'ensemble des transferts (en %)
CC de Vitry, Champagne et Der	98,2%
CC Cœur de France	97,9%
CC Issoire Communauté	97,7%
CC du Pays de Lourdes	97,5%
CC du Larmont	97,5%
CA Sarreguemines Confluences	97,4%
CC Giennaises	97,2%
CC du Pays de Florac et du Haut Tarn	96,7%
CU d'Alençon	96,4%
CA du Beauvaisis	96,0%
CA du Grand Dole	95,9%
CA du Pays de Montbéliard	95,8%
CC de l'Agglomération de St-Girons	95,8%
CC du Villefranchois	95,6%
CA du Grand Cahors	95,3%
Moyenne SI40	79,1%

Source : OPC d'après Insee – DADS 2010

Bien que le degré de polarisation des SI ne soit en rien corrélé avec leur taille (nombre d'intercommunalités) ou assez peu avec leur poids démographique (nombre d'habitants)¹⁶, les SI les plus polarisés demeurent en majorité des SI composés de deux intercommunalités ou a maxima de trois : 11 parmi les 15 SI les plus polarisés ne se composent que de 2 ou 3 intercommunalités (CC de Vitry, Champagne et Der, CC Cœur de France, CC du Pays de Lourdes, CA Sarreguemines Confluences...). Le poids extrême du pôle dans les mécanismes de transfert interne aux SI est symptomatique de modes de fonctionnement socio-économique spécifiques marqués par des logiques d'hyperdépendance de la couronne à l'égard du pôle plutôt que d'interdépendance. Cette configuration suggère que les mécanismes de solidarité spontanée s'organisent presque intégralement à sens unique du pôle vers sa couronne. Et au-delà de la faible symétrie des relations qui s'organisent entre le pôle et

la couronne pour ce type de SI, ce genre de configuration illustre en creux la faiblesse des relations entre les sous-espaces qui composent leur couronne (phénomène qui ne concerne évidemment pas les SI composés de deux intercommunalités puisqu'ils n'ont qu'une seule intercommunalité dans leur couronne).

Le profil des SI les moins polarisés demeure plus diversifié. On retrouve dans cette catégorie des SI de grande taille avec ceux des CA du Havre et de Perpignan (8 intercommunalités) ou encore de taille modérée avec le SI de la CA de Lorient (6 intercommunalités). Le rôle modéré assumé par les pôles de ce type de SI dans les mécanismes de transferts internes traduit l'existence (potentiellement cumulée) :

- d'une forte relation d'interdépendance entre les pôles et leur couronne et non pas de stricte dépendance de celle-ci vis-à-vis des premiers ;
- de fortes relations, que l'on peut qualifier de transversales, entre les intercommunalités qui composent les couronnes.

Les SI40 dont le poids des transferts en provenance du pôle vers la couronne est le moins élevé dans l'ensemble des transferts internes au SI

SI de la...	Part des transferts de MS du Pôle vers la couronne dans l'ensemble des transferts (en %)
CA de Bastia	61,1%
CA Toulon Provence Méditerranée	63,2%
CA Havraise (CO.D.A.H.)	63,2%
CU de Marseille Provence Métropole (MPM)	64,4%
CA Lorient Agglomération	66,5%
CA du Pays Châtelleraudais	69,0%
CU de Lyon (Grand Lyon)	70,7%
CC des Vallées de la Haute-Meurthe	72,0%
CA de Grenoble-Alpes-Métropole (Métro)	72,5%
CA Pau-Pyrénées	72,8%
CA Agglomération Côte Basque Adour	73,1%
CA Perpignan Méditerranée	73,1%
CA de Nevers	73,1%
CA de Castres Mazamet	73,1%
CA Quimper Communauté	73,6%
Moyenne SI40	79,1%

Source : OPC d'après Insee – DADS 2010

La représentation cartographique des SI suivant leur degré de polarisation ne fait pas non plus apparaître de régularités géographiques particulières. On relèvera tout de même qu'elle diffère sensiblement de celle portant sur le niveau d'intégration socio-

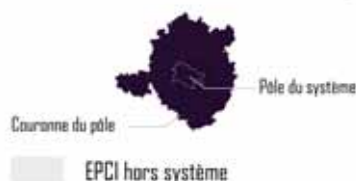
¹⁶ Les coefficients de détermination entre ces variables ne sont pas significatifs (respectivement 0,0003 et 0,20).

économique. Ce qui démontre qu'il n'existe pas de stricte dépendance entre le niveau d'intégration socio-économique des SI et leur degré de polarisation (coefficient de détermination de 0,01).

Niveau de polarisation des systèmes inter-territoriaux

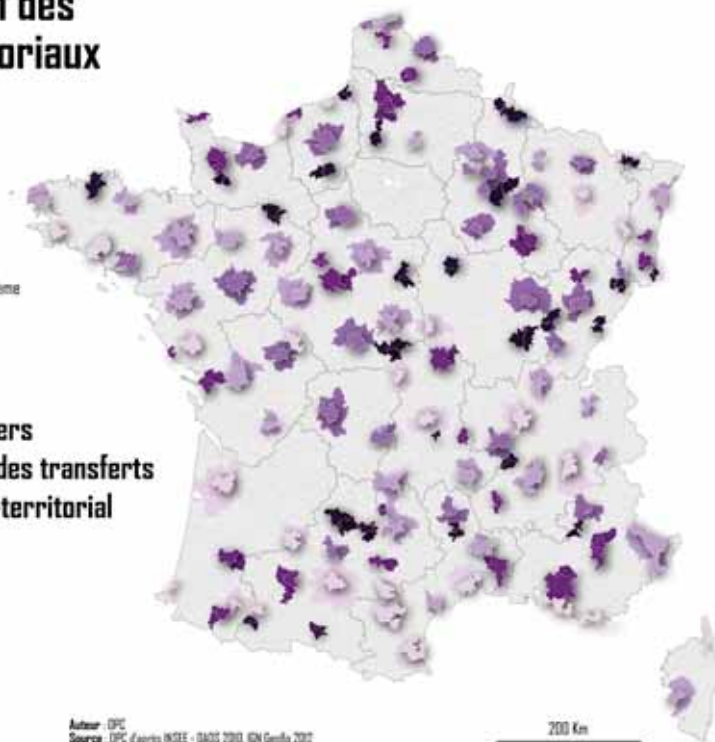
Seuil à 40%

Système territorial



Part des transferts du pôle vers la couronne dans l'ensemble des transferts entre EPCI du système inter-territorial

en %



Auteur : EPCI
Source : EPCI d'après INSEE - SAGEO 2010, IGN GeoInfo 2007

2. Une évaluation de « l'effort » redistributif assumé par les pôles

Si les mécanismes redistributifs internes aux SI semblent assez fortement polarisés, cela signifie-t-il que les efforts de solidarité consentis par leurs pôles en direction de leur couronne sont importants ? Cela n'est pas toujours évident.

Pour répondre à cette question, nous avons rapporté le volume de transfert de masse salariale redistribué par les pôles en direction de leur périphérie à leur nombre d'habitants. Cette approche permet non seulement de neutraliser un effet taille (en toute logique, plus les pôles sont grands, plus le volume de transfert va l'être) et d'évaluer **l'intensité de l'effort redistributif réalisé par les pôles**.

Bien qu'il n'y ait pas de corrélation là encore entre le poids démographique des pôles et l'intensité de leur « effort » redistributif, ce sont les grands pôles urbains qui apparaissent comme les plus « généreux » vis-à-vis de leur couronne respective. Les pôles des SI de la CU de Toulouse Métropole, de la CA du Grand Poitiers, de Caen la

mer, du Mans, de Clermont Communauté pour ne citer qu'eux redistribuent effectivement un volume de masse salariale par habitant exceptionnellement élevé en direction de leur couronne respective. On notera également dans la liste des SI qui fournissent l'effort redistributif le plus intense la présence de celui des CC de Verdun et de l'agglomération de Saint Giron et des CA du Grand Rodez et de Bourg en Bresse... qui n'ont pas un profil de grande métropole.

Les SI40 dont le pôle est le plus « généreux » avec sa couronne

SI de la...	Transfert du pôle vers couronne (en € / hab.)
CU Toulouse Métropole	2 121 €
CA Grand Poitiers	1 871 €
CA du Gapençais	1 809 €
CA Caen la mer	1 798 €
CU Le Mans Métropole	1 709 €
CA Clermont Communauté	1 700 €
CA Bourg en Bresse Agglomération	1 638 €
CC de Verdun	1 616 €
CA du Grand Rodez	1 596 €
CA Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA)	1 585 €
CA Dijonnaise (COMADI)	1 568 €
CA Orléans Val de Loire	1 562 €
CA Amiens Métropole	1 491 €
CC de l'Agglomération de St-Girons	1 481 €
CU du Grand Nancy	1 475 €
Moyenne SI40	962 €

Source : OPC d'après Insee – DADS 2010

Le profil des SI dont le pôle redistribue le moins de MS en direction de sa couronne est très diversifié. On retrouve parmi ceux-ci des SI très peuplés comme celui de la CA de Toulon Provence Méditerranée (262 € / hab.) ou du Pays d'Aix en Provence (184 € / hab.), la Métropole de Nice (240 € / hab.) et de petite taille et/ou au profil plutôt rural avec les SI des CC des Trois Frontières (221 € / hab.) ou du Pays de Lourdes (276 € / hab.).

Les SI40 dont le pôle redistribue le moins de MS (en € par habitant) en direction de sa couronne

SI de la...	Transfert du Pôle vers couronne (en € / hab.)
CA Carcassonne Agglo	97 €
CA Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)	115 €
CA de Nîmes Métropole	150 €
CA de l'Albigeois (C2A)	157 €
CA du Pays d'Aix en Provence (CAPA)	184 €
CC des Trois Frontières	221 €
CA Lorient Agglomération	229 €
CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse	233 €
CA Charleville-Mézières/Sedan	235 €
Métropole Nice Côte d'Azur	240 €
CA de Moulins	242 €
CA du Beauvaisis	248 €
CA Toulon Provence Méditerranée	262 €
CC du Pays de Lourdes	276 €
CA de l'Agglomération Belfortaine	305 €
Moyenne SI40	962 €

Source : OPC d'après Insee – DADS 2010

Une évaluation de l'effort redistributif des pôles en direction de leur périphérie

Seuil à 40%

Système territorial



EPCI hors système

Transferts de masse salariale du pôle en direction des EPCI de la couronne en € par hab.



Auteur : EPC
Source : OPC d'après INSEE - DADS 2010, IGN GeoInfo 2012

200 Km

La cartographie de « l'effort redistributif » des pôles est révélatrice d'au moins une chose. Sa grande similitude avec celle portant sur le niveau d'intégration socio-

économique des SI nous démontre que ce dernier est très largement corrélé à l'effort redistributif fourni par les pôles : plus « l'effort » est important, plus le SI sera intégré et inversement (le coefficient de détermination est de 0,97).

3. Typologie des SI40 établie à partir de leur niveau de polarisation et de l'effort redistributif assumé par leur pôle

Il n'y a nous l'avons dit qu'une très faible corrélation entre le degré de polarisation des SI et l'effort redistributif assumé par leur pôle. Cela suggère qu'il existe potentiellement au moins quatre grandes catégories de SI¹⁷ :

- Les SI marqués par un faible niveau de polarisation et la faiblesse (relative) de l'effort fourni par leur pôle en matière de redistribution. Ces SI sont au nombre de 14 (soit 10,9 % des SI). On retrouve parmi ceux-ci les SI des CA de Perpignan, Agen, Carcassonne, Lorient, du Grand Tarbes, de Toulon...;
- Les SI caractérisés par un faible niveau de polarisation socio-économique et l'effort redistributif intense réalisé par leur pôle. Ils sont au nombre de 15 (soit 11,7 % des SI). On retrouve exclusivement dans cette catégorie des SI structurés autour d'une communauté d'agglomération (SI des CA de Montpellier, de Bastia, de Tours...) et d'une communauté urbaine (SI des CU de Lyon, de Toulouse, de Bordeaux, du Grand Nancy...);

Caractérisation des SI suivant leur niveau de polarisation et l'intensité de l'effort redistributif assumé par leur pôle

Type	Polarisation	Effort	Nombre de SI	
Faible polarisation & faible effort	-	-	14	10,9%
Faible polarisation & effort intense	-	+	15	11,7%
Forte polarisation & faible effort	+	-	68	53,1%
Forte polarisation & effort intense	+	+	31	24,2%
Total			128	100,0%

Source : OPC d'après Insee – DADS 2010

Note : L'intensité de la polarisation et de l'effort est déterminée au regard de la moyenne observée pour chacune des variables à l'échelle des SI40

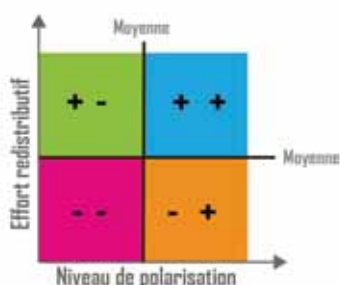
- Les SI caractérisés par une forte polarisation ce en dépit du faible effort redistributif réalisé par leur pôle. C'est le groupe majoritaire : ces SI sont au nombre de 68. On y retrouve une grande diversité de SI allant des SI des CU de Dunkerque, de Lille Métropole à ceux des CA de Chaumont ou d'Alès et des CC du Bassin de Decazeville ou des Trois frontières...

¹⁷ La composition détaillée des différentes catégories peut être consultée en Annexe II.

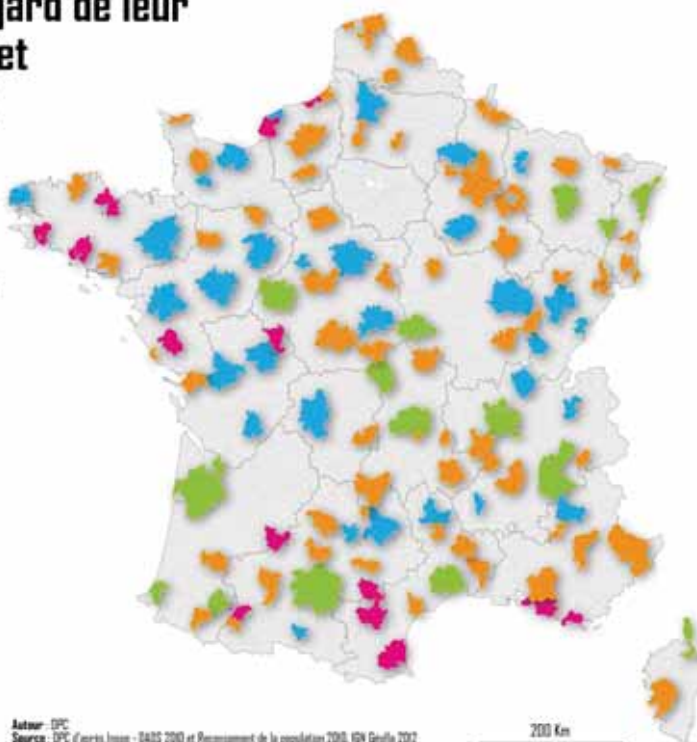
- Enfin, les SI marqués par une forte polarisation et l'effort redistributif intense assumé par leur pôle. Ces SI sont au nombre de 31. On retrouve entre autres dans ce groupe, les SI des CC de Verdun et de Fécamp, des CA d'Amiens Métropole, d'Annecy, ceux des CU de Cherbourg, Nantes ou Le Mans...

Typologie des SI au regard de leur niveau de polarisation et de l'effort redistributif assumé par leur pôle

Typologie réalisée à partir de la moyenne des variables



EPCI hors système



A retenir :

- L'influence des pôles dans les mécanismes de redistribution interne aux SI varie sensiblement : les transferts « pôle-couronne » représentent a minima 61,1 % des transferts internes pour le SI de la CA de Bastia et 98,2 % a maxima pour le SI de la CC de Vitry, Champagne et Der
- En moyenne, les transferts « pôle-couronne » représente 79,1 % de l'ensemble des transferts internes aux SI
- Le degré de polarisation des SI ne dépend ni de leur taille, ni de leur poids démographique
- La polarisation massive de certains SI peut être interprétée comme le signe d'un mode de fonctionnement socio-économique marqué par des logiques d'hyperdépendance de la couronne à l'égard du pôle plutôt que d'interdépendance
- Il n'existe pas de stricte dépendance entre le niveau d'intégration socio-économique des SI et leur niveau de polarisation
- L'effort redistributif des pôles en direction de leur couronne respective varie sensiblement d'un SI à l'autre (a minima 97 € / hab. pour le SI de la CA de Carcassonne et 115 € / hab. pour celui de Mulhouse Alsace Agglomération contre 2 121 € / hab. a maxima pour le SI de la CU de Toulouse Métropole...)
- En moyenne, les grands pôles urbains apparaissent comme étant ceux qui fournissent « l'effort » redistributif le plus intense vis-à-vis de leur couronne
- Il existe une très forte corrélation positive entre le degré de polarisation des SI et le degré d'effort redistributif consenti par leur pôle

D. Le degré d'équilibre socio-économique des SI40

Si les pôles des systèmes interterritoriaux assument une fonction pivot de pôle de production de richesses et de redistribution, ils assument également le plus souvent une fonction de pôle de consommation. L'attractivité « commerciale » qu'ils exercent sur leur hinterland leur permet ainsi de re-capter, sous la forme de dépenses de consommation courante, une partie de ce qu'ils ont redistribué via les migrations domicile-travail en direction de leur périphérie.

Nous ne disposons pas de données harmonisées au niveau territorial sur les flux de dépenses de consommation. Pour tenter de pallier cette insuffisance, nous sommes partis de la densité en emplois présents (nombre d'emplois présents pour 100 habitants) - c'est à dire en emplois dont le dynamisme dépend exclusivement de la propension locale à consommer - observée à l'échelle des pôles pour déterminer s'ils demeurent attractifs de ce point de vue. Nous faisons l'hypothèse, largement démontrée empiriquement¹⁸, qu'une forte densité en emplois présents est le signe d'une forte attractivité commerciale génératrice d'importants flux de dépenses de consommation en provenance de l'extérieur. La densité en emplois présents apparaît ici comme un indicateur du potentiel de captation en flux de dépenses de consommation des territoires.

Une fois cet indicateur calculé, il nous est apparu intéressant de le croiser avec celui nous permettant d'appréhender l'intensité de l'effort de redistribution assumé par les pôles des SI (le volume de masse salariale redistribué du pôle vers sa couronne rapporté au nombre d'habitants). En croisant ces deux dimensions, cela nous permet de définir quatre catégories de SI¹⁹ :

- Les SI caractérisés par l'effort redistributif réduit de leur pôle et leur faible attractivité commerciale. En d'autres termes, ici, le pôle des SI redistribue peu et reçoit peu en provenance de sa couronne. Cette configuration pourrait être caractéristique de SI marqués par des niveaux d'interdépendance socio-économique relativement faibles. Les SI de ce type sont au nombre de 55 (soit 43 % des SI). Cette catégorie est marquée par une sur-représentation de SI structurés autour d'une communauté de communes (cf. les SI des CC d'Épernay, Cœur de France, de Vitry Champagne et der, du Bassin de Decazeville, du Laragnais...) et d'une communauté d'agglomération de taille moyenne (cf. les SI

¹⁸ Nous précisons que cette hypothèse a été vérifiée dans le cadre des missions de diagnostics de territoire qui nous ont été commanditées par de nombreuses collectivités locales partout en France depuis plus de 10 ans.

¹⁹ La liste des SI par catégorie peut être consultée en Annexe IV.

des CA d'Alès, de Carcassonne, de Charleville Mézières, Agen, Bar-le-Duc, Moulins, du Grand Dole...), ce en dépit de la présence de quelques grandes agglomérations (CA du Pays d'Aix, Rouen...) et de communautés urbaines (CU de Marseille, Cherbourg, Dunkerque et Lille) ;

- Les SI marqués par l'effort redistributif limité de leur pôle et leur forte attractivité commerciale. Ces SI sont au nombre de 27 (soit 21,1 % des SI). Ce type de situation traduit une forme d'asymétrie dans les relations d'interdépendance qui se tissent entre les pôles et leur périphérie. Alors que les pôles de ces SI redistribuent peu (au regard de l'intensité de l'effort redistributif fourni), ils profitent d'une forte d'attractivité commerciale. On observera que ces SI sont majoritairement structurés autour de communautés d'agglomération (74 % de cette catégorie de SI), notamment plutôt de petite taille (13 SI sur 20 de ce type ont moins de 100 000 habitants) et très peu autour de communautés de communes (les SI des CC Asse-Bléone-Verdon, du Pays de Lourdes, du Pays de Florac et du Haut Tarn et Cœur de Maurienne). On retrouve malgré tout dans cette catégorie les CU d'Arras, d'Alençon et la métropole de Nice ;

Typologie des SI40 au regard de l'effort redistributif assumé par leur pôle et leur degré d'attractivité commerciale

Type	Effort redistributif	Attractivité commerciale	Nombre de SI	
Faible effort redistributif & Faible attractivité commerciale	-	-	55	43,0%
Faible effort redistributif & Forte attractivité commerciale	-	+	27	21,1%
Fort effet redistributif & Faible attractivité commerciale	+	-	15	11,7%
Fort effet redistributif & Forte attractivité commerciale	+	+	31	24,2%
Total			128	100%

Source : OPC d'après Insee – DADS et Recensement de la population et URSSAF (Fichier emplois salariés privés)

- Les SI marqués par l'intense effort redistributif de leur pôle et leur faible attractivité commerciale. Ces SI sont au nombre de 15. Ils constituent la catégorie la moins importante. Cette catégorie se compose à parts égales de SI structurés autour d'une communauté de communes (les SI des CC des Vallées de la Haute-Meurthe, de Fécamp, de Vire...) et de SI polarisés par des communautés d'agglomération (SI des CA de Grenoble, du Grand Troyes, du Grand Angoulême...).
- Les SI marqués par la forte intensité de l'effort redistributif fourni par leur pôle et leur forte attractivité commerciale. Le fonctionnement particulier de ces SI semble porter la marque d'une certaine forme de symétrie entre le pôle et sa couronne. Alors que le pôle fournit un effort intense en matière de redistribution, il bénéficie

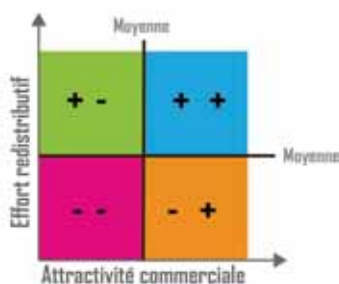
d'une forte attractivité commerciale qui lui permet de récupérer une partie de la richesse qui s'est évadée. En ce sens, les relations d'interdépendance qui se nouent à l'intérieur de ces SI semblent plutôt porteuses d'équilibre. 31 SI composent cette catégorie. Les SI structurés par des communautés d'agglomération (cf. les SI des CA de l'Agglomération Côte Basque Adour, d'Amiens, d'Angers, de Caen, de Clermont...) et des communautés urbaines (cf. les SI des CU de Bordeaux, de Lyon, de Strasbourg, du Grand Nancy, du Mans, de Toulouse...) y apparaissent sensiblement sur-représentés, contrairement à ceux structurés par une communauté de communes (cf. les SI des CC du Pays d'Aubenas-Vals, Cœur de Lozère et de Verdun).

Le croisement de ces deux dimensions laisse transparaître une géographie marquée par certaines régularités. On relèvera deux faits principaux :

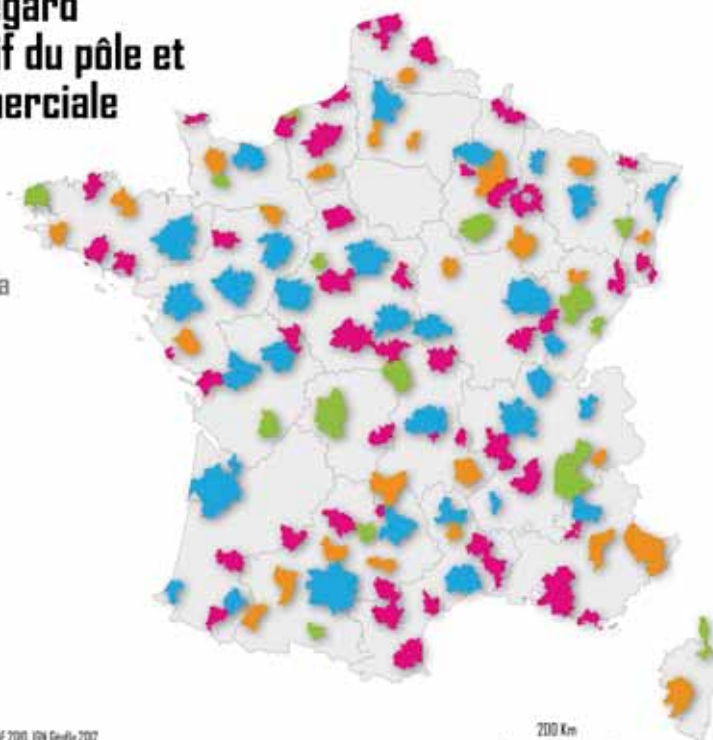
- la forte densité en SI à intense effort redistributif et faible attractivité commerciale ainsi que ceux à faible effort redistributif et attractivité commerciale le long de la diagonale aride qui s'étend du grand quart sud-ouest au quart nord-est de la France ;
- à l'exception de Lille, Marseille, Châlons en Champagne et Besançon, toutes les capitales régionales figurent dans la catégorie des SI marqués par l'intensité de leur fonction redistributive et leur forte attractivité commerciale.

Typologie des SI au regard de l'effort redistributif du pôle et son attractivité commerciale

Typologie réalisée à partir de la moyenne des variables



Auteur : DPC
Source : DPC d'après Insee - DADS 2000, Recensement de la population 6 URSSAF 2001, IGN GeoFile 2002



A retenir :

- Si les pôles des SI redistribuent une part importante de la richesse qu'ils créent via les migrations domicile-travail, ils peuvent en re-capter une part significative de par leur fonction de pôle de consommation et leur attractivité commerciale (dans le sens où ce qui s'évade sous la forme de salaire peut revenir sous la forme de dépenses de consommation)
- L'analyse de l'effort redistributif assumé par les pôles combinée à celle de leur attractivité commerciale suggère l'existence de 4 grandes catégories de SI. Les SI caractérisés par le faible effort redistributif de leur pôle et leur faible attractivité commerciale (ces SI sont au nombre de 55). Les SI marqués par l'effort redistributif limité de leur pôle et leur forte attractivité commerciale. Ces SI, au nombre de 27, sont marqués par une forme d'asymétrie fonctionnelle défavorable aux couronnes. Les SI marqués par l'effort redistributif intense de leur pôle et leur faible attractivité commerciale. Minoritaires, ces SI (15), sont marqués là aussi par une forme d'asymétrie fonctionnelle mais plutôt profitable aux couronnes. Enfin, la dernière catégorie, qui regroupe 31 SI, est marquée par l'effort redistributif intense des pôles et leur forte attractivité commerciale. Ici, les relations d'interdépendance qui se nouent à l'intérieur des SI semblent plutôt porteuses d'une certaine forme d'équilibre socio-économique

III. Structure et dynamique de développement des SI40

Après avoir observé les logiques de fonctionnement interne des SI40, nous procèderons dans le chapitre suivant à une analyse de leur profil et de leur dynamique de développement économique ainsi qu'à leur degré d'exposition à la remontée du chômage durant la dernière décennie, particulièrement au regard de la dernière crise entrée en vigueur en 2008.

A. Les moteurs du développement des systèmes interterritoriaux

Nous l'avons évoqué dans le premier chapitre. Les travaux novateurs de Laurent Davezies nous ont permis de comprendre d'une part, que le développement des territoires dépendait bien plus de leur capacité à capter de la richesse qu'à seulement en produire et que d'autre part, le processus de captation de richesses était le fruit de quatre facteurs combinés :

- **la compétitivité des territoires** qui permet la production de produits et services vendus à l'extérieur des territoires et de générer les revenus productifs exportateurs ;
- **la montée en puissance de l'État providence combinée à la décentralisation** qui a favorisé l'augmentation du nombre de fonctionnaires dans les territoires et permet de générer les revenus publics d'État, hospitaliers et territoriaux ;
- **la socialisation croissante de notre économie** qui permet à des individus de bénéficier de transferts sociaux ;
- **l'attractivité résidentielle différenciée des territoires** qui permet la captation de pensions de retraite, de dépenses touristiques et de revenus « dortoirs ».

Nous proposons d'étudier dans cette première section le poids de ces différents types de revenus dans l'économie des SI afin d'appréhender leurs modalités de fonctionnement macro-économique²⁰.

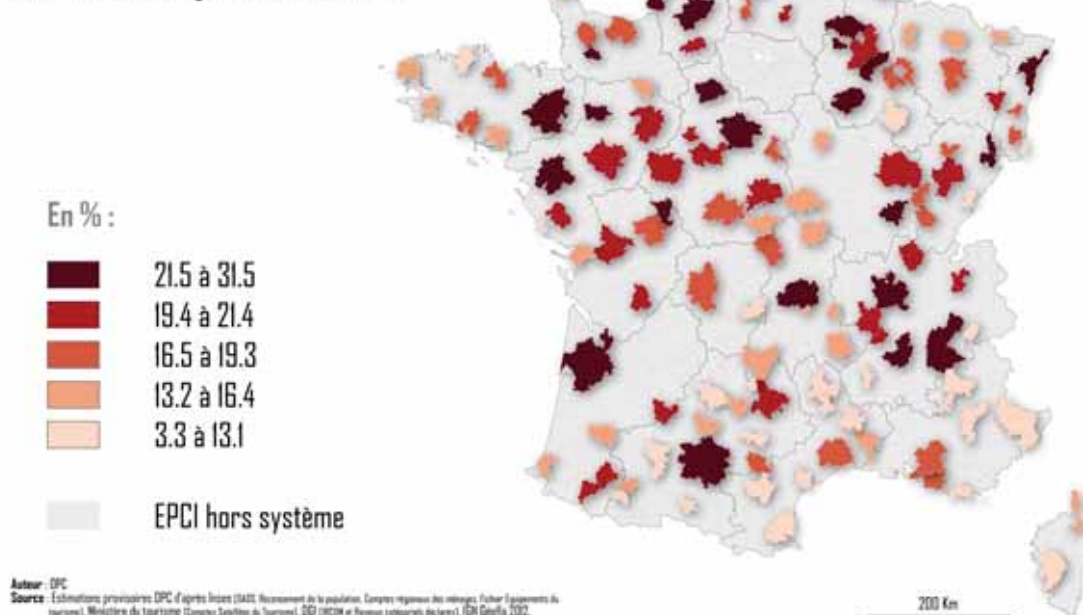
1. La revenus productifs exportateurs, une illustration de la dimension exportatrice et concurrentielle des SI

Définition : la Base productive exportatrice se compose des revenus et salaires dont bénéficient la population active résidente qui travaille dans les secteurs d'activité à dimension exportatrice des SI (comme par exemple l'industrie automobile ou aéronautique. Les revenus agricoles sont compris dans les revenus productifs exportateurs.

²⁰ Pour plus de détails sur la composition et le rôle de ces différents types de revenus captés, cf. chapitre 1 et Annexe I.

En moyenne, les revenus productifs exportateurs captés par les SI40 représentent 20,8 % de l'ensemble de leur richesse captée. Ils s'élèvent à minima à 3,4 % pour le SI de la CC de Lourdes et à 31,5 % pour le SI de la CU de Toulouse.

Part des revenus productifs exportateurs dans l'ensemble des revenus captés en 2010



La cartographie du poids des revenus productifs exportateurs à l'échelle des SI40 laisse transparaître une géographie marquée par plusieurs phénomènes assez caractéristiques :

- les littoraux (particulièrement le bassin méditerranéen) et la diagonale aride apparaissent comme marqués par un déficit en SI à forte proportion en revenus productifs exportateurs ;
- a contrario, la plupart des SI structurés autour d'une métropole régionale (les SI des CU de Toulouse et Lyon ou des CA de Rennes, Orléans...) demeurent marqués par une importante proportion de ce type de revenus dans leur richesse captée ;
- un vaste ensemble à dominante productive se dessine dans l'ouest de la France. Il s'organise grossièrement du SI de la CA de Rennes jusqu'à celui de la CA d'Orléans et intègre les SI des CA de Laval, du Mans, de Chartres, d'Orléans, de Blois, de Tours, d'Angers et de la CU de Nantes ;

- un « axe productif » se dessine également le long et à proximité de la vallée du Rhône en Rhône Alpes à partir des SI de la CA de Grenoble et de Valence, du Bassin d'Annonay en passant par la CA de Saint Etienne jusqu'au SI de la CU du Grand Lyon. Axe qui se prolonge au nord en direction du SI de la CA du Grand Dijon en passant par les SI des CA de Chalon et de Bourg en Bresse puis se le long des SI de la CA du Grand Troyes et du SI de la CA de Châlons en Champagne, de la CC de Vitry Champagne et Der, jusqu'à celui de la CA du Grand Reims en Champagne Ardennes ;
- deux des cinq SI de la région Nord-Pas-de-Calais (SI des CU de Lille et de Dunkerque) figurent encore parmi les SI au profil le plus productif du pays.

La répartition spatiale des revenus productifs exportateurs entre SI figure parmi la plus inégalitaire derrière celle des dépenses touristiques et conformément aux revenus « dorts » . Le poids des revenus productifs exportateurs apparaît du reste légèrement corrélé au nombre d'habitants des SI ($R^2 = 0,26$), ce que confirme l'analyse du poids de ce type de revenus par tranches de taille démographique (cette dernière augmentant au fur et à mesure que l'on s'élève dans les tranches de taille démographique).

Part des revenus productifs exportateurs dans l'ensemble des revenus captés par tranches de taille démographique de SI40 en 2010 (en % de l'ensemble des revenus captés)

	Revenus productifs exportateurs
Moyenne des SI	20,8%
SI de moins de 25 000 hab.	9,8%
SI de 25 000 à 50 000 hab.	15,4%
SI de 50 000 à 100 000 hab.	16,5%
SI de 100 000 à 250 000 hab.	18,0%
SI de 250 000 à 500 000 hab.	19,5%
SI de plus de 500 000 hab.	24,7%

Source : Estimations définitives OPC d'après Insee (DADS, Recensement de la population, Comptes régionaux des ménages, Fichier Équipements du tourisme), Ministère du Tourisme (Comptes satellites du Tourisme) et DGI (IRCOM et Revenus Catégoriels Déclarés)

Le poids des revenus productifs exportateurs apparaît également positivement corrélé avec celui des transferts sociaux (coefficient de détermination de 0,25) et très négativement avec celui des revenus résidentiels (coefficient de détermination de 0,65). Cela suggère dans le premier cas que plus le poids des revenus productifs

exportateurs est important, plus celui des transferts sociaux l'est aussi. Relation qui met en exergue le caractère « fragile » des SI dotés des profils les plus productifs²¹. Pour le second, cela signifie que le poids des revenus résidentiels tend à décroître avec celui des revenus productifs exportateurs. Cette relation décroissante entre revenus productifs et résidentiels est symptomatique de la difficulté que peuvent éprouver les SI²² à articuler ces deux moteurs économiques majeurs de manière équilibrée. Quelques SI présentent malgré tout un profil relativement original que l'on pourrait qualifier de « productivo-résidentiel » marqué par une forte proportion cumulée de ces deux types de revenus dans leur économie.

Les SI40 qui combinent les plus fortes proportions de revenus productifs exportateurs et de revenus résidentiels

SI de la...	Base productive exportatrice	Base résidentielle
CA Valence-Romans Sud Rhône-Alpes	22,5%	48,3%
CA du Pays Châtelleraudais	22,3%	48,3%
CA de l'Agglomération Belfortaine	21,8%	47,7%
CA Pau-Pyrénées	21,4%	48,6%
CA de la Région de Compiègne	21,4%	49,1%
CA de Blois Agglopolys	21,3%	48,6%
Moyenne SI40	20,8%	47,0%

Source : Estimations définitives OPC d'après Insee (DADS, Recensement de la population, Comptes régionaux des ménages, Fichier Équipements du tourisme), Ministère du Tourisme (Comptes satellites du Tourisme) et DGI (IRCOM et Revenus Catégoriels Déclarés)

2. Les revenus publics, une manne pour les métropoles et les territoires marqués d'une certaine forme de ralentissement économique

Définition : la Base publique se compose des traitements et salaires détenus par les salariés des fonctions publiques d'État, Hospitalière et Territoriale qui résident et travaillent au sein des SI.

Les revenus publics se répartissent de manière plutôt homogène à l'échelle des SI. Leur poids varie de seulement 2,6 % pour le SI de la CC du Pays de Lourdes à 20,4 % au maximum pour celui de la CA Le Marsan Agglomération. Ils représentent en moyenne 12,9 % de l'ensemble des revenus captés par les SI. S'il n'existe pas de stricte relation entre le poids démographique des SI et le poids de leurs revenus publics, ce dernier augmente au fur et à mesure que l'on s'élève dans les tranches de taille de SI.

²¹ Bien qu'il n'y ait pas de corrélation absolue entre le niveau de difficultés sociales des territoires et le poids de leurs transferts sociaux, ce dernier constitue en règle générale plutôt un bon indice de fragilité sociale.

²² Difficulté qui du reste n'est pas propre aux SI et peut être observée à toutes les échelles géographiques.

Part des revenus publics dans l'ensemble des revenus captés par tranches de taille démographique de SI en 2010 (en % de l'ensemble des revenus captés)

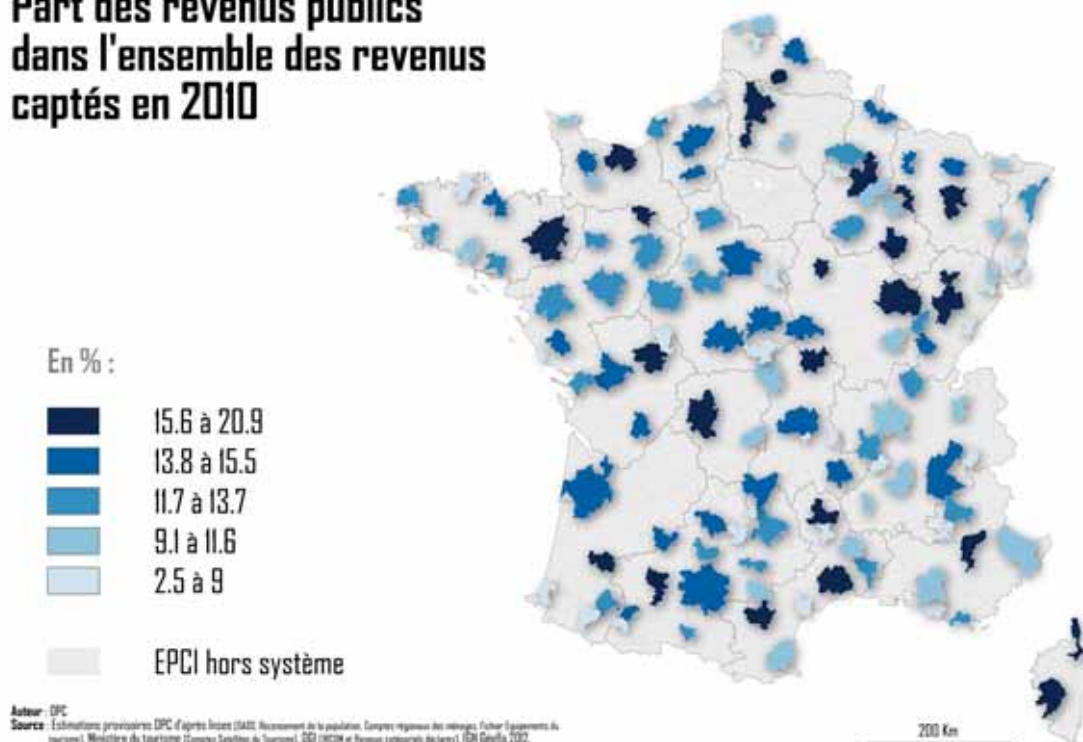
Libellé SI	Revenus publics
Moyenne des SI	12,9%
SI de moins de 25 000 hab.	8,1%
SI de 25 000 à 50 000 hab.	10,8%
SI de 50 000 à 100 000 hab.	12,3%
SI de 100 000 à 250 000 hab.	12,9%
SI de 250 000 à 500 000 hab.	13,4%
SI de plus de 500 000 hab.	13,0%

Source : Estimations définitives OPC d'après Insee (DADS, Recensement de la population, Comptes régionaux des ménages, Fichier Équipements du tourisme), Ministère du Tourisme (Comptes satellites du Tourisme) et DGI (IRCOM et Revenus Catégoriels Déclarés)

La géographie du poids des revenus publics laisse transparaître deux facteurs essentiels :

- la diagonale du vide, dans sa partie sud-ouest et dans le grand quart nord-est, se caractérise par une forte densité en SI à forte proportion en revenus publics (cf. les SI des CA du Grand Auch et du Marsan pour le quart sud-ouest et les SI des CA de l'Auxerrois, du Pays du Chaumontais, de Châlons en Champagne et de Bar-le-Duc pour le quart nord-est). La sur-représentation des revenus publics dans ces territoires peut se lire, en creux, comme la traduction d'une certaine forme de léthargie économique (la sur-représentation des revenus publics dans ces territoires demeure largement plus le fait de la sous-représentation des bases productives et/ou résidentielle que d'une sur-représentation réelle de la puissance publique localement) ;
- une majorité de SI structurée autour de métropoles régionales – les SI des CA de Rennes, de Poitiers, de Montpellier, de Limoges, de Dijon, du Grand Besançon, de Châlons en Champagne, d'Amiens, de Caen et de la CU de Nancy – figure parmi les SI caractérisés par les plus fortes proportions en revenus publics.

Part des revenus publics dans l'ensemble des revenus captés en 2010



Il ressort que les SI40 les plus « publics » sont soit des SI structurés par des métropoles régionales qui assument de nombreuses fonctions administratives, soit des SI de petites tailles, au profil plutôt rural, et majoritairement structurés par des communautés d'agglomération (cf. les SI des CA du Grand Auch et du Marsan dans la partie sud-ouest et des CA d'Auxerre, de Chaumont et de Bar-le-Duc dans le nord-est) et dans une moindre mesure des communautés de communes (cf. les SI des CC Cœur de Lozère, Asse Bléone Verdon, de Verdun, de Vire...).

A l'opposé, les SI au profil le moins public demeurent pour l'essentiel des SI structurés par des communautés de communes qui se répartissent un peu partout sur le territoire national et à sept reprises par des communautés d'agglomération (cf. les SI des CA de Saint Omer, du Bassin d'Annonay, Agglomération Côte Basque Adour...) qui présentent presque toutes comme principale caractéristique d'être située à proximité d'un grand « pôle administratif ».

Les SI40 qui présentent les plus faibles proportions de revenus publics dans leur économie en 2010 (en % de l'ensemble des revenus captés)

SI de la...	Revenus publics
CC du Pays de Lourdes	2,6%
CC des Olonnes	4,3%
CC des Trois Frontières	4,4%
CC Bresle Maritime	4,8%
CC Coeur de Maurienne	5,8%
CC Giennaises	6,4%
CA de Saint Omer	7,2%
CC Epernay Pays de Champagne	7,3%
CA du Bassin d'Annonay	7,4%
CC du Bassin de Decazeville Aubin	7,6%
CC du Pays d'Ambert	7,7%
CA Agglomération Côte Basque Adour	7,8%
CA Lannion-Trégor-Communauté	8,0%
CA du Pays Châtelleraudais	8,2%
CU de Marseille Provence Métropole (MPM)	8,2%
CC Issoire Communauté	8,3%
CA Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)	8,3%
CC du Pays de Florac et du Haut Tarn	8,4%
CC de Fécamp	8,4%
CA de Béziers-Méditerranée	8,5%

Source : Estimations définitives OPC d'après Insee (DADS, Recensement de la population, Comptes régionaux des ménages, Fichier Equipements du tourisme), Ministère du Tourisme (Comptes satellites du Tourisme) et DGI (IRCOM et Revenus Catégoriels Déclarés)

3. Les transferts sociaux, un indice de fragilité sociale

Définition : la Base sociale se compose des transferts sociaux captés par les territoires grâce à la présence d'individus bénéficiant de prestations visant à les préserver de certains types de risque en matière de santé, familiale, d'emploi, de logement et de pauvreté. Du fait de leur catégorisation dans l'économie résidentielle, le montant des pensions de retraite a été retranché des transferts sociaux et imputé à celle-ci.

Le poids des revenus sociaux peut constituer un marqueur relativement pertinent – mais en aucun cas absolu - de fragilité sociale²³. Ils représentent a minima 6,5 % des revenus captés pour le SI de la CA de Lourdes et a maxima 24,3 % pour le SI de la CA Saint-Lô Agglomération. En moyenne, ils s'élèvent à 19,3 % des revenus captés.

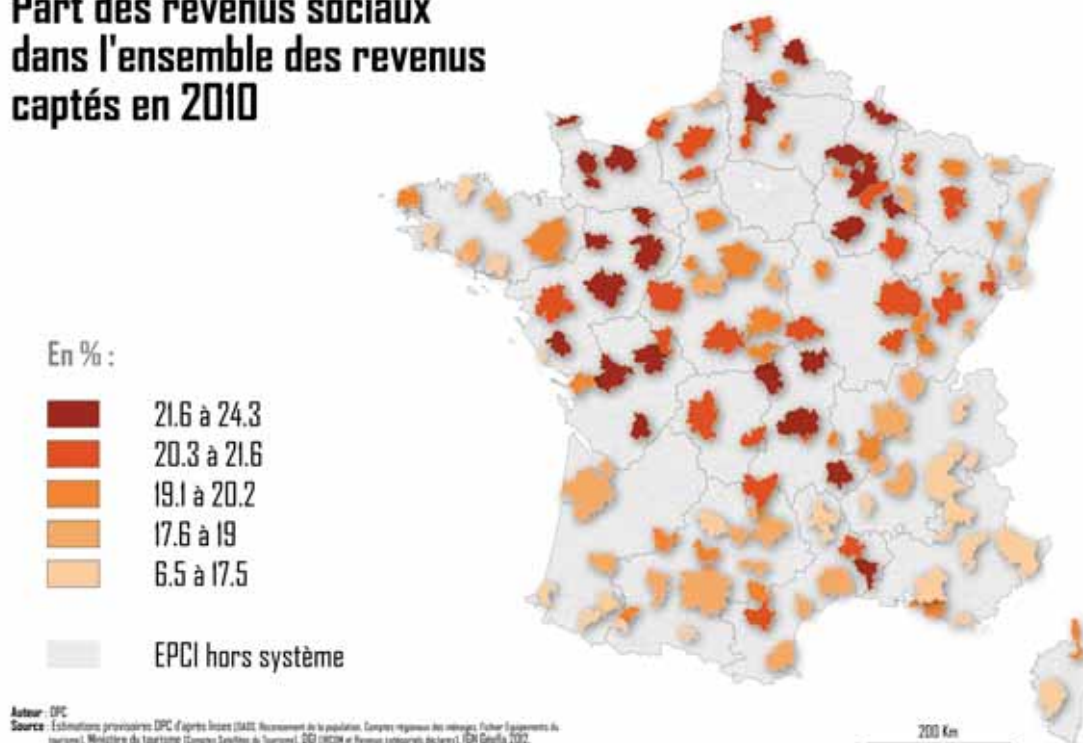
La géographie des transferts sociaux à l'échelle des SI est assez proche de celle des revenus productifs exportateurs. Nous l'avons effectivement évoqué dans le paragraphe traitant du poids et de la géographie de ces derniers : il existe une

²³ Il n'existe pas de corrélation réellement significative entre le poids des transferts sociaux et des indicateurs de difficultés sociales (intensité de la pauvreté, taux de chômage...).

corrélation positive modérée entre ces deux variables ($R^2 = 0,25$) indicative d'une certaine forme de fragilité des territoires les plus productifs.

La cartographie des transferts sociaux nous indique effectivement que les SI aux plus fortes proportions de transferts sociaux se localisent massivement dans les régions d'ancienne tradition industrielle et frappées par les restructurations au nord (Nord-Pas-de-Calais, Champagne Ardennes et Picardie), en Basse Normandie, Pays de la Loire et Poitou Charentes à l'ouest, régions qui se singularisent par l'existence pérenne de pôles « productifs » identifiés à la lecture du poids des revenus productifs exportateurs et en Auvergne (SI des CA de Clermont, Montluçon, Moulin et le Puy-en-Velay). Les régions « périphériques », plutôt marquées par une sur-représentation de SI au profil résidentiel nous le verrons, se caractérisent par l'absence de SI affectés d'une sur-représentation en revenus sociaux (Bretagne, Aquitaine, Midi-Pyrénées, PACA, Alsace et dans une moindre mesure Languedoc Roussillon). Si la Franche Comté et la Lorraine, régions lourdement impactées par la dernière récession, ne présentent pas de SI figurant dans la catégorie des SI au profil le plus « social », la majorité de leurs SI apparaissent tout de même marqués par l'importance des transferts sociaux dans leur économie.

Part des revenus sociaux dans l'ensemble des revenus captés en 2010



Il existe une très forte corrélation négative entre le poids des revenus résidentiels (et spécifiquement des dépenses touristiques) et des transferts sociaux. Cela signifie que plus les revenus résidentiels sont importants, plus celui des transferts sociaux est faible et inversement. L'intensité et la nature de cette relation suggèrent que les SI disposant d'un profil plutôt résidentiel demeurent moins fragiles sur un plan social. Ce qui n'est évidemment pas toujours le cas. Par exemple, les SI des CC du Pays d'Ambert, Cœur de France, d'Issoire Communauté ou encore des CA de Nîmes, d'Alès ou du Bassin d'Aurillac... cumulent à la fois une forte proportion de revenus résidentiels et de transferts sociaux. L'économie résidentielle, contrairement à une idée parfois abusivement répandue, ne constitue pas un gage absolu de développement social.

4. La base résidentielle, une géographie en négatif de celle des revenus productifs

Définition : la Base résidentielle se compose des pensions de retraite détenues par les retraités d'un territoire, des dépenses touristiques réalisés sur le territoire en tourisme marchand (hôtellerie et camping) et non marchand (en résidences secondaires et chez des amis), des revenus mobiliers et fonciers détenus par les populations résidentes²⁴ et des revenus « d'ortoirs » détenus par des actifs du territoire qui travaillent en dehors.

L'économie résidentielle constitue un moteur majeur des économies locales. De nombreuses études l'ont démontré. Au point que cette notion a pris une place considérable dans le débat public sans d'ailleurs que sa définition précise soit bien assimilée. Il règne effectivement encore aujourd'hui un large vent de confusion autour de cette notion. Souvent confondue avec ce que Laurent Davezies appelle l'économie domestique et l'Insee l'économie présentielle, l'économie résidentielle est avant tout une économie de flux de revenus dont le développement dépend principalement du niveau d'aménités des territoires, c'est à dire de leurs qualités intrinsèques (qualité paysagère, ensoleillement, cadre de vie, littoral...). Ce contrairement à l'économie domestique/présentielle qui reste une économie de « stocks » et se compose des secteurs d'activité dont le dynamisme dépend exclusivement de la propension à consommer localement. A cet égard, tout comme les revenus productifs exportateurs, les revenus publics mais aussi les transferts sociaux, l'économie résidentielle, lorsque les revenus qui la composent sont dépensés localement, agit comme un levier de développement sur l'économie présentielle.

Contrairement à une idée elle aussi largement répandue, l'économie résidentielle est loin de se répartir de manière homogène sur le territoire national, particulièrement en

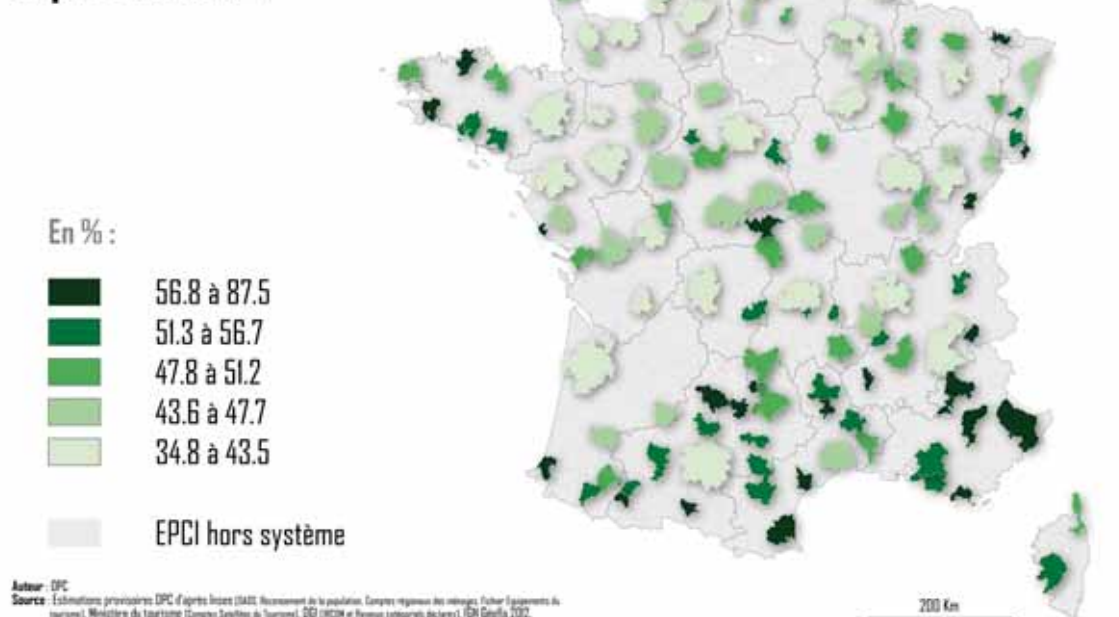
raison des dépenses touristiques, dont la géographie demeure très discriminante. Le poids des revenus résidentiels des SI varie très fortement, dans une fourchette comprise entre 34,8 % pour le SI de la CU de Toulouse et 87,5 % de l'ensemble des revenus captés pour le SI de la CC de Lourdes ! En moyenne, la part de ces revenus dans l'économie des SI s'élève à 47 % et la moitié des SI voient le poids de leur économie résidentielle dépasser 49,2 %.

Sa cartographie à l'échelle des SI apparaît plutôt intuitive. Les SI qui disposent des profils les plus résidentiels sont principalement localisés le long des littoraux, en région PACA, le long de la diagonale aride dans sa partie sud-ouest et dans les massifs alpin et pyrénéen. La dimension « hyper-résidentielle » de ces SI ne trouve pas toujours la même origine. Pour les SI situés le long des littoraux, en PACA et en zone de montagne, leur forte dimension résidentielle reste principalement portée par leur spécialisation touristique (à l'exception des SI bretons – en dehors de ceux de Lannion et Quimper - marqués par une nette sur-représentation des pensions de retraite). Pour les SI du grand quart sud-ouest de la diagonale aride, c'est plutôt le poids de leurs pensions de retraite qui l'explique, reflet à la fois du vieillissement de leurs populations et du ralentissement économique qui affecte ces territoires (cf. supra).

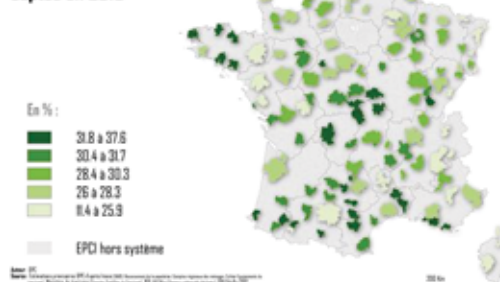
La dimension « hyper-résidentielle » de certains SI peut également être portée par le poids de leurs revenus « dorts ». C'est le cas par exemple des SI des CA du Pays d'Aix en Provence, de Beauvais, de Sarreguemines, Mulhouse... ou des CC du Larmont et des Trois Frontières (en Alsace)... Ces SI présentent la particularité de se situer à proximité d'un SI de rang supérieur qui attire une part significative de leurs actifs (celui de la CA de Marseille pour Aix, de la CA d'Amiens pour Beauvais) et de la frontière pour les SI des CC des Trois Frontières et du Larmont ou de la CA de Sarreguemines, Mulhouse... (ces SI étant marqués par leur forte dimension transfrontalière).

²⁴ Compte tenu de leur poids marginal (4,3 % en moyenne des revenus captés par les SI), nous ne nous attarderons pas sur cette composante des revenus résidentiels.

Part des revenus résidentiels dans l'ensemble des revenus captés en 2010



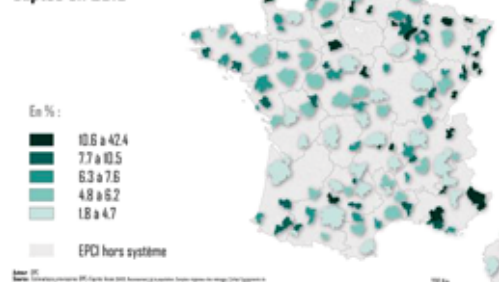
Part des pensions de retraite dans l'ensemble des revenus captés en 2010



Part des dépenses touristiques dans l'ensemble des revenus captés en 2010



Part des revenus «dortoirs» dans l'ensemble des revenus captés en 2010



A contrario, les SI les « moins » résidentiels se localisent essentiellement dans le grand quart nord-est de la France (dans les régions d'ancienne tradition industrielle) et la zone productive de l'ouest français. Les SI des métropoles régionales font également figures d'espace au profil plutôt « sous-résidentiel ». Cette géographie, qui s'inscrit en négatif de celle des revenus productifs exportateurs, est le reflet, nous

l'avons déjà évoqué, de la corrélation négative entre le poids des revenus résidentiels et celui des revenus productifs exportateurs essentiellement liée à la difficile cohabitation entre le tourisme et ce type d'activité.

Dans le détail, on relèvera qu'en moyenne, les pensions de retraite représentent 28,1 % de l'ensemble des revenus captés par les SI, les dépenses touristiques 7,5 %, les revenus des capitaux et fonciers 4,3 % et les revenus « dortoirs » 7,1 %.

Mise en perspective de la structure des revenus résidentiels captés par les SI40 en 2010 (en % des revenus captés)

	Base résidentielle	Pension de retraite	Dépenses touristiques	Revenus des capitaux et fonciers	Revenus "dortoirs"
Moyenne des SI40	47,0%	28,1%	7,5%	4,3%	7,1%
Moyenne des CC françaises	71,0%	24,3%	13,0%	2,7%	31,0%
Moyenne des CA françaises	60,2%	26,5%	6,0%	3,8%	23,7%
Moyenne des CU françaises	46,8%	27,4%	3,0%	4,5%	11,9%
Moyenne des Zones d'emploi	57,2%	25,9%	10,0%	3,5%	17,8%

Source : Estimations définitives OPC d'après Insee (DADS, Recensement de la population, Comptes régionaux des ménages, Fichier Équipements du tourisme), Ministère du Tourisme (Comptes satellites du Tourisme) et DGI (IRCOM et Revenus Catégoriels Déclarés)

Les pensions de retraite se répartissent de manière relativement homogène au sein des SI : leur poids s'inscrit dans une fourchette allant de 11,4 % pour le SI de la CC de Lourdes à 37,6 % a maxima pour le SI de la CC du Bassin de Decazeville. Les disparités en matière de dépenses touristiques apparaissent beaucoup plus importantes : a minima, le poids des dépenses touristiques peut descendre à seulement 1,8 % pour le SI de la CA de Laval et s'élever a maxima à 71,5 % des revenus captés pour le SI de la CC de Lourdes. Le poids des revenus « dortoirs » demeure lui aussi contrasté d'un SI à l'autre, même si dans une moindre mesure que pour les dépenses touristiques, en s'élevant a minima à 1,8 % pour le SI de la CA d'Aurillac et 42,4 % pour le SI de la CC des Trois Frontières.

Décomposition détaillée des revenus résidentiels des SI en 2010 (en % de l'ensemble des revenus captés)

	Base résidentielle	Pension de retraite	Dépenses touristiques	Revenus "dortoirs"
Moyenne SI40	47,0%	28,1%	7,5%	4,3%
Minimum	34,8%	11,4%	1,8%	1,8%
Maximum	87,5%	37,6%	71,5%	42,4%

Source : Estimations définitives OPC d'après Insee (DADS, Recensement de la population, Comptes régionaux des ménages, Fichier Équipements du tourisme), Ministère du Tourisme (Comptes satellites du Tourisme) et DGI (IRCOM et Revenus Catégoriels Déclarés)

A retenir :

- Le poids des revenus productifs exportateurs s'élève en moyenne à 20,8 % des revenus captés par les SI. Il s'élève à minima à 3,4 % pour le SI de la CC de Lourdes et 31,5 % pour le SI de la CU de Toulouse
- La répartition spatiale des revenus productifs exportateurs figure parmi la plus inégalitaire avec celle des revenus « dortoirs » et derrière celle des dépenses touristiques
- Le poids des revenus productifs exportateurs apparaît légèrement corrélé à celui des transferts sociaux, ce qui traduit la fragilité sociale des territoires les plus productifs
- Le poids des revenus productifs exportateurs apparaît fortement corrélé négativement à celui des revenus résidentiels (plus spécifiquement des dépenses touristiques), ce qui traduit la difficile « cohabitation » entre activités « productives » et touristiques
- Les SI marqués par une sur-représentation de leurs transferts sociaux dans leurs revenus captés se localisent préférentiellement dans les régions d'ancienne tradition industrielle (l'altération de la Base productive exportatrice a été « compensée » par les transferts sociaux)
- Contrairement à une idée largement rependue, l'économie résidentielle est loin de se répartir de manière homogène sur le territoire national du fait notamment de la spatialisation très discriminante des dépenses touristiques et des revenus « dortoirs »

B. Des dynamiques de créations d'emploi très contrastées

1. Le dynamisme de l'emploi entre 1975 et 2010 : une France définitivement « inverse »

Des SI en moyenne plus dynamiques que le reste du territoire national

En moyenne, les SI ont enregistré entre 1975 et 2010 une progression relativement rapide de l'emploi : + 34,1 % contre 23,6 % en moyenne en France métropolitaine. La croissance de l'emploi enregistrée par les SI sur longue période a ainsi été sensiblement supérieure à celle observée dans le reste du territoire national (hors Ile de France) et en Ile de France.

Mise en perspective de la dynamique de l'emploi des SI entre 1975 et 2010

	1975	2010	1975-2010	
SI40	8 515 530	11 418 681	2 903 151	34,1%
Île-de-France	4 674 600	5 668 902	994 302	21,3%
Province hors SI	7 658 595	8 683 538	1 024 943	13,4%
Province	16 174 125	20 102 219	3 928 094	24,3%
France métropolitaine	20 848 725	25 771 121	4 922 396	23,6%

Source : Insee – Fichier Sphères résidentielle et non résidentielle

La progression de l'emploi des SI a été d'autant plus rapide que leur taille est importante. Les SI des plus de 500 000 habitants ont effectivement enregistré une progression de l'emploi près de quatre fois supérieure à celle observée à l'échelle de ceux de moins de 25 000 habitants.

La progression de l'emploi à l'échelle des SI entre 1975 et 2010 : éléments de synthèse

	Emploi total 1975	Emploi total 2010	Emploi total 1975-2010	Emploi total 1975-2010 (en %)
Moyenne des SI	66 528	89 208	22 681	34,1%
Minimum	1 320	1 979	-13 713	-29,2%
Maximum	589 125	792 079	280 362	128,1%
Moins de 25 000 hab.	6 847	7 642	795	11,6%
De 25 000 à 50 000 hab.	13 882	16 093	2 211	15,9%
De 50 000 à 100 000 hab.	26 640	32 603	5 963	22,4%
De 100 000 à 250 000 hab.	47 341	63 521	16 180	34,2%
De 250 000 à 500 000 hab.	113 208	146 872	33 664	29,7%
Plus de 500 000 hab.	276 192	391 492	115 300	41,7%

Source : Insee – Fichier Sphères présentielle et non présentielle

Le dynamisme des SI en matière d'emploi est très disparate. Si le SI de la CA de Montpellier a enregistré une progression absolument exceptionnelle de ses emplois (+ 128,1 %), celui de la CC du Bassin de Decazeville Aubin a subi une réduction intense de ses effectifs (- 29,2 %).

14 SI ont enregistré une baisse de l'emploi durant cette période. Ces SI ne présentent pas nécessairement un profil homogène. Malgré tout, une majorité présente une orientation économique encore clairement productive (les SI des CA de Saint Etienne Métropole et du Pays de Montbéliard et des CC de Vire et Vitry Champagne et Der et des Vallées de la Haute-Meurthe) ou demeurent des territoires de tradition industrielle ayant subi violemment la désindustrialisation et se caractérisent plutôt aujourd'hui par leur profil social (cf. les SI des CA de Charleville-Mézières Cœur d'Ardenne, de Nevers ou du SI de la CC du Bassin de Decazeville Aubin)²⁵.

Les réductions d'emplois sur longue période ne restent pas l'apanage exclusif de ce type de territoire. Un tiers (cf. les SI des CC Cœur de France, de Fécamp, de la Bresle Maritime, du pays de Lourdes...) demeurent effectivement marqués par une sur-représentation de leurs revenus résidentiels. Ce qui montre qu'une orientation

²⁵ Le moindre poids de la Base productive dans ces territoires s'explique par l'effondrement de leurs revenus productifs exportateurs sous le poids de la désindustrialisation et leur substitution par des revenus sociaux. Le passage d'un modèle de développement productif à un modèle de développement dit « social », c'est à dire caractérisé par la prédominance des transferts sociaux, est un phénomène qui s'observe très fréquemment dans les territoires en reconversion industrielle.

économique résidentielle ne constitue pas une garantie de vitalité économique et de croissance de l'emploi.

Plus globalement, il ressort qu'à l'exception de cinq SI (SI des CC de la Bresle Maritime, de Bort-les-Orgues, du Bassin de Decazeville Aubin, du Pays de Lourdes et de Fécamp), les territoires qui ont perdu de l'emploi entre 1975 et 2010 présentent tous un profil social.

Les SI victimes d'une baisse de l'emploi entre 1975 et 2010

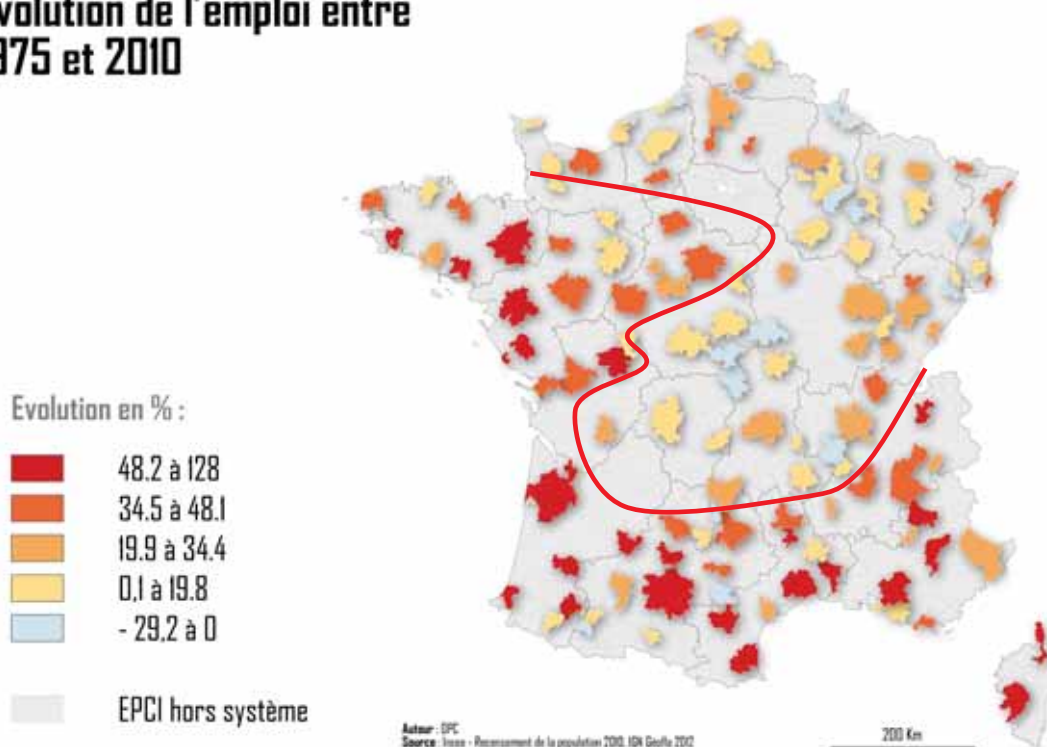
SI de la...	Emploi total 1975	Emploi total 2010	Evo. 1975-2010	Evo. 1975- 2010 (en %)
CC du Bassin de Decazeville Aubin	9 915	7 016	-2 899	-29,2%
CA du Pays de Montbéliard	76 080	62 367	-13 713	-18,0%
CA Montluçonnaise	42 330	35 750	-6 580	-15,5%
CA de Saint-Dizier, Der et Blaise	26 335	22 393	-3 942	-15,0%
CC Bresle Maritime	18 115	15 611	-2 504	-13,8%
CC de Vitry, Champagne et Der	14 395	12 430	-1 965	-13,7%
CC Coeur de France	11 265	9 957	-1 308	-11,6%
CA de Castres Mazamet	39 580	37 747	-1 833	-4,6%
CC de Fécamp	13 030	12 728	-302	-2,3%
CA Charleville-Mézières/Sedan	59 880	58 557	-1 323	-2,2%
CA de Nevers	43 135	42 209	-926	-2,1%
CC des Vallées de la Haute-Meurthe	20 600	20 201	-399	-1,9%
CA Saint Etienne Métropole	186 865	184 135	-2 730	-1,5%
CC du Pays de Lourdes	10 485	10 362	-123	-1,2%
Moyenne SI40	66 528	89 208	22 681	34,1%
France métropolitaine	20 848 725	25 771 121	4 922 396	23,6%

Source : Insee – Fichier Sphères présenteielle et non présenteielle

Fragilisés par les mouvements de reconversion industrielle entamés dès les années 60, les régions de longue tradition industrielle comme le Nord-Pas-de-Calais, la Champagne Ardennes ou encore la Lorraine ont largement subi la sortie des « Trente Glorieuses ». A contrario, les territoires de l'ouest français ou encore du sud-est de la France, longtemps abusivement qualifiés d'arriérés et marqués par un certain retard de développement, ont très largement rattrapé leur retard à partir des années 70. Au point que dès les années 80, le géographe René Ulrich a commencé à évoquer, dans un ouvrage resté célèbre, l'émergence d'une « France inverse ».

La géographie du dynamisme des créations d'emplois sur longue période à l'échelle des SI est bien révélatrice de ce fait aujourd'hui largement entendu : le dynamisme économique des territoires français s'est largement inversé et porte très majoritairement vers l'ouest et le grand sud-est français. La carte suivante en offre un aperçu évident. Le nord-ouest français dans sa partie productive, le littoral atlantique, une partie de Midi-Pyrénées, le Languedoc Roussillon et la région PACA présentent de fortes densités en SI particulièrement dynamiques. La France apparaît ainsi coupée en deux avec à l'ouest et au sud, des SI dynamiques et au nord et à l'est ainsi que tout le long de la diagonale aride, des SI aux performances de création d'emplois modérées voire négatives (pour les SI de la partie nord-est de la diagonale aride notamment).

Evolution de l'emploi entre 1975 et 2010



La consommation, levier majeur des créations d'emplois depuis 40 ans

Comment expliquer cette tendance de fond qui s'est déployée durant ces quarante dernières années ?

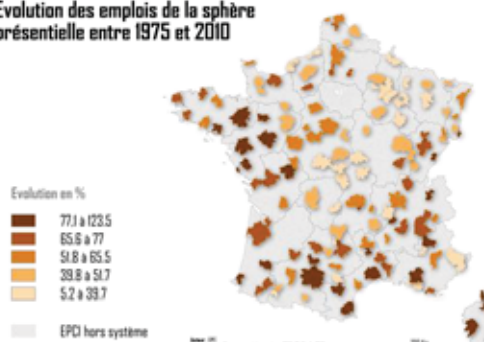
Définition : Économie présentielle versus non présentielle. La partition de l'économie en deux sphères, présentielle et non-présentielle, réalisée par l'Insee permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Elle permet aussi de fournir une grille d'analyse des processus d'externalisation et autres mutations économiques à l'œuvre dans les territoires.

Les **activités présentes** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

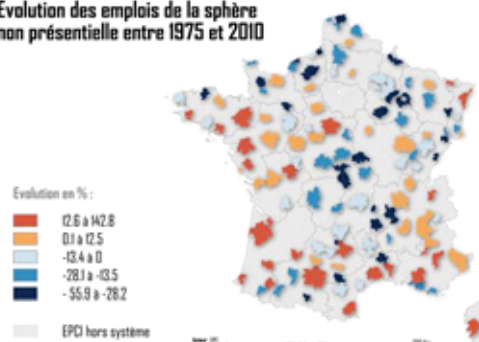
Les **activités non-présentes** sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes.

Les SI qui ont enregistré les meilleures performances de créations d'emplois sur longue période sont ceux qui présentaient une orientation économique présente²⁶ - c'est à dire bien plus tournée vers la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes localement – plutôt que tournée vers l'exportation. Plus préservés des mouvements de restructuration industrielle, ces SI ont non seulement pu profiter du dynamisme de leurs secteurs d'activité présents mais aussi des bonnes performances réalisées par leurs secteurs d'activité exportateurs (il existe effectivement une relation significative entre le poids des emplois présents en début de période et le dynamisme des emplois non présents : $R^2 = 0,28$).

Evolution des emplois de la sphère présente entre 1975 et 2010



Evolution des emplois de la sphère non présente entre 1975 et 2010



Les SI de la diagonale aride (de sa partie centrale jusqu'au nord-est), de Champagne Ardennes et de Lorraine ont subi un double mouvement de fond : les restructurations industrielles matérialisées par l'évolution très négative de leurs emplois non présents et la faible progression de leurs effectifs présents liée à une consommation anémique. Dans la carte qui suit, ces SI apparaissent effectivement marqués par une faible propension à consommer localement.

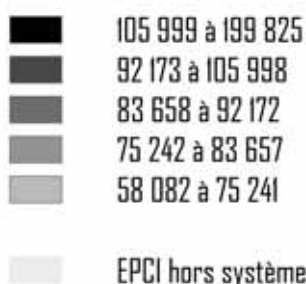
Définition : la **propension à consommer localement** est évaluée à partir du calcul d'un effet multiplicateur rapportant le volume total de revenus captés par les territoires (productifs exportateurs, publics, sociaux et résidentiels) au nombre d'emplois dépendant de la consommation (les emplois présents). Cet indicateur nous permet d'évaluer le volume d'euros captés nécessaires pour la création d'un emploi présent supplémentaire. Attention, cet indicateur doit se lire à l'envers : plus son montant est important, plus cela signifie que l'effet multiplicateur est faible et inversement.

²⁶ Le coefficient de détermination (R^2) entre la part des emplois présents dans l'emploi total des SI en 1975 et l'évolution de l'emploi est de 0,36.

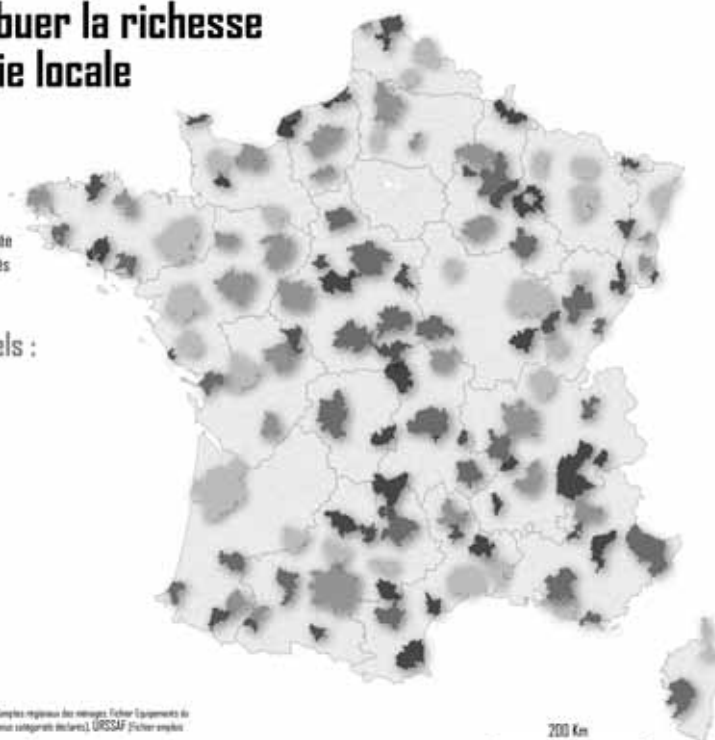
Propension à redistribuer la richesse captée dans l'économie locale en 2010

Définition : la propension à redistribuer la richesse captée se calcule en rapportant le volume total de revenus captés au nombre d'emplois présents

En euros par emplois présents :



Auteur : DPC
Source : Estimations provisoires DPC d'après Insee (SARS Recensement de la population, Comptes régionaux des ménages, Fichier Équipements de tourisme), Ministère du tourisme (Comptes Satellites de Tourisme), BCI (Région et Revenus catégorisés déclarés), URSSAF (Fichier emplois salariés privés), INA Statista 2012.



Si globalement les SI présentant l'orientation économique la plus présente sont ceux qui affichent les plus fortes propensions à consommer localement, cette relation n'est pas absolue. Les SI du Nord Pas de Calais (des CU de Lille et d'Arras) ou de Lorraine par exemples, en dépit d'une orientation économique peu présente en début de période, présentent des effets multiplicateurs relativement puissants synonymes d'un certain dynamisme de la consommation locale. Cette dernière a joué ici un puissant rôle d'amortisseur des restructurations industrielles, rôle qu'elle ne semble pas avoir assumé avec la même force pour les SI de Champagne Ardennes.

D'autres SI, au profil plus présentiel ou moins marqués par l'industrie, n'affichent pas nécessairement non plus un bon effet multiplicateur. Ces derniers se localisent le plus souvent en périphérie de SI structurés par une grande agglomération (cf. le SI de la CC de Vire autour du SI de la CA de Caen ou encore du SI de la CC Cœur de France situé au sud du SI de la CA de Bourges...) ou apparaissent comme géographiquement isolés (cf. les SI de la CA Lannion Trégor au nord de la Bretagne, de la CC Giennoise en région Centre ou de la CA de Sarreguemines...). Dans le premier cas, le faible effet multiplicateur est le produit de la forte attractivité commerciale des SI voisins, véritables pôles de consommation. Dans le second, il est probablement plus lié à la taille limitée du bassin de chalandise des SI.

Les couronnes des SI ont profité de performances de création d'emplois supérieures à celles de leur pôle

La progression de l'emploi dans les SI est le produit de la bonne dynamique à la fois de leurs pôles et de leurs couronnes qui ont enregistré des performances de créations supérieures à la moyenne métropolitaine entre 1975 et 2010. On relèvera également que, même si 77 SI (sur 128) ont enregistré de meilleures performances de créations d'emplois dans leur pôle que dans leur couronne, les couronnes des SI se sont révélées sensiblement plus dynamiques que les pôles en moyenne avec une progression de l'emploi de 48,7 % contre 32,1 %.

Mise en perspective des dynamiques de créations d'emplois entre 1975 et 2010 à l'échelle des pôles et des couronnes des SI

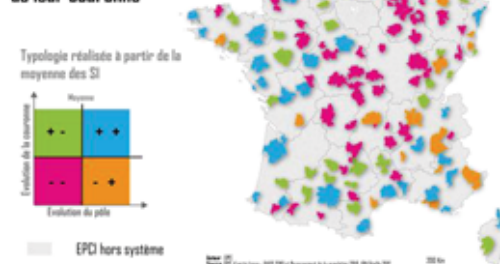
	1975	2010	1975-2010	
Pôles des SI	7 486 775	9 888 418	2 401 643	32,1%
Couronnes des SI	1 028 755	1 530 263	501 508	48,7%
SI40	8 515 530	11 418 681	2 903 151	34,1%
France métropolitaine	20 848 725	25 771 121	4 922 396	23,6%

Source : Insee – Fichier Sphères présentielle et non présentielle

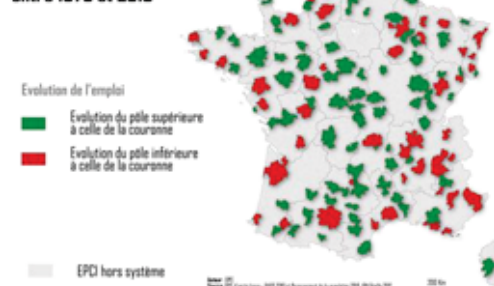
Si l'on compare la progression de l'emploi du pôle et de la couronne de chacun des SI à la moyenne observée à l'échelle de l'ensemble des SI, on pourra observer que :

- 60 SI (soit 46,9 % des SI) enregistrent une progression de l'emploi à l'échelle de leur pôle **et** de leur couronne inférieure à la moyenne des SI ;
- 16 SI (soit 12,5 %) ont leur pôle moins dynamique qu'en moyenne et leur couronne plus dynamique ;
- 26 SI (soit 20,3 %) sont dans la configuration inverse : les pôles présentent une dynamique supérieure à la moyenne et les couronnes inférieure ;
- Enfin, 26 SI (soit 20,3 % des SI) profitent à la fois du dynamisme supérieur à la moyenne de leur pôle **et** de leur couronne.

Mise en perspective de l'évolution de l'emploi entre 1975 et 2010 à l'échelle des pôles et de leur couronne



Evolution comparée de l'emploi des pôles et de leur couronne entre 1975 et 2010



Après avoir examiné l'évolution de l'emploi des SI sur le long terme, observons comment ces derniers ont résisté à la crise économique majeure qui nous affecte depuis 2008.

2. Les effets économiques territoriaux contrastés de la « Grande récession »

La « Grande récession » : un impact à double détente

La récente crise financière nous a plongé dans une crise économique sans précédent depuis la crise de 1929. Ses effets en matière d'emploi ont été particulièrement douloureux. Les pertes d'emplois salariés entre 2008 et 2012 se sont élevées à plus de 215 000 en France, soit une baisse de – 1,2 % en seulement quatre ans. Dans ce contexte particulier, l'Ile de France a mieux tiré son épingle du jeu. Les baisses d'emplois enregistrées par la région capitale se sont élevées à « seulement » - 0,3 % contre – 1,5 % pour la province (soit respectivement – 12 100 et – 203 000 emplois).

L'érosion de l'emploi ne s'est pas faite de manière continue depuis 2008. Effectivement, à un premier choc, très violent, observé entre 2008 et 2009, a suivi une période de reprise de l'emploi entre 2009 et 2011, qui s'est ensuivie d'un nouveau choc, plus modéré, entre 2011 et 2012. La décomposition temporelle de ce cycle récessif nous indique que l'Ile de France a moins lourdement ressenti la « Grande récession » parce que les chocs de 2008-2009 et de 2011-2012 y ont été moins violents (l'Ile de France ayant même enregistré une progression de ses effectifs salariés durant le second choc) et la reprise de 2009-2011 plus intense. L'économie francilienne est non seulement apparue plus prompte au redémarrage (phénomène déjà observé à la suite des précédentes récessions) mais surtout plus résiliente, ce qui constitue une nouveauté.

Évolution de l'emploi salarié privé en France métropolitaine depuis 2008 : les impacts de la « Grande récession »

	2008 - 2009	2009 - 2010	2010 - 2011	2011 - 2012	2008-2012
Ile de France	-2,0%	0,8%	0,8%	0,1%	-0,3%
Province	-2,3%	0,9%	0,6%	-0,8%	-1,5%
Métropole	-2,2%	0,9%	0,7%	-0,6%	-1,2%

Source : URSSAF

La crise impacte moins les SI que le reste du territoire national

Si les systèmes inter-territoriaux ont moins bien résisté que l'Ile de France à la dernière récession, ils ont cependant montré une meilleure capacité de résistance que la

province en raison d'une moindre sensibilité au premier choc de 2008-2009, d'une forte réactivité lors de la reprise de 2009-2011 et d'une moindre exposition au second choc de 2011-2012.

Évolution de l'emploi salarié privé à l'échelle des SI40 entre 2008 et 2012

	2008-2009	2009-2011	2011-2012	2008-2012	2008-2009	2009-2011	2011-2012	2008-2012
SI40	-153 034	130 440	-49 016	-71 610	-2,1%	1,8%	-0,7%	-1,0%
Ile de France	-91 576	72 857	6 533	-12 186	-2,0%	1,6%	0,1%	-0,3%
Province	-300 670	201 726	-104 397	-203 341	-2,3%	1,6%	-0,8%	-1,5%
France métropolitaine	-392 246	274 583	-97 864	-215 527	-2,2%	1,6%	-0,6%	-1,2%

Source : URSSAF

L'exposition des SI à la dernière récession n'en demeure pas moins extrêmement variable. Il apparaît que l'intensité des effets de la récession tend à décroître au fur et à mesure que la taille des SI augmente (hormis pour les SI de moins de 25 000 habitants qui ont plutôt bien résisté). Au point que les SI les plus vastes (ceux de plus de 500 000 habitants) ont enregistré une progression de leurs effectifs salariés privés durant la période. Le dynamisme de ces SI au cours de cette période est le produit d'une moindre exposition au premier choc de 2008-2009, d'une forte capacité de rebond lors de la période plus favorable de 2009-2011 et d'une progression contra-cyclique (c'est-à-dire à rebours de la tendance générale) lors du second choc de 2011-2012.

Évolution de l'emploi salarié privé des SI40 par tranche de taille entre 2008 et 2012

	2008-2009	2009-2011	2011-2012	2008-2012	2008-2009	2009-2011	2011-2012	2008-2012
Moins de 25 000 hab.	-2 306	773	-213	-1 746	-4,5%	1,6%	-0,4%	-3,4%
De 25 000 à 50 000 hab.	-6 273	2 194	-3 652	-7 731	-3,2%	1,2%	-1,9%	-4,0%
De 50 000 à 100 000 hab.	-12 090	6 108	-9 165	-15 147	-2,1%	1,1%	-1,6%	-2,7%
De 100 000 à 250 000 hab.	-35 494	17 936	-18 900	-36 458	-2,3%	1,2%	-1,2%	-2,4%
De 250 000 à 500 000 hab.	-49 343	27 420	-22 180	-44 103	-2,3%	1,3%	-1,1%	-2,1%
Plus de 500 000 hab.	-47 528	76 009	5 094	33 575	-1,6%	2,6%	0,2%	1,1%
Total SI	-153 034	130 440	-49 016	-71 610	-2,1%	1,8%	-0,7%	-1,0%

Source : URSSAF

Note : En rouge les effets du premier choc récessif, en vert les effets de la reprise et en orange les effets du second choc récessif

L'observation de la dynamique des emplois salariés privés des SI en fonction du profil institutionnel de leur pôle révèle sensiblement la même chose. Alors que les SI structurés par une communauté de communes ont ressenti très violemment la dernière récession (- 4 % de baisse), ceux polarisés par une communauté d'agglomération ont été près de deux fois moins impactés (- 2 %) et ceux structurés par une communauté urbaine ont même enregistré une progression de leurs effectifs sur la période (+ 1,4

%). Le dynamisme des SI polarisés par une CU s'explique à la fois par leur moindre sensibilité au premier choc récessif, à leur dynamisme contra-cyclique lors du second ainsi qu'à leur très forte capacité de rebond lors de la période de reprise de 2009-2011.

Évolution de l'emploi salarié privé des SI40 en fonction du profil institutionnel de leur pôle entre 2008 et 2012

SI...	2008-2009	2009-2011	2011-2012	2008-2012	2008-2009	2009-2011	2011-2012	2008-2012
dont le pôle est une com. de communes	-7 529	1 737	-2 285	-8 077	-3,8%	0,9%	-1,2%	-4,0%
dont le pôle est une com. d'agglomération	-102 432	59 852	-50 434	-93 014	-2,3%	1,3%	-1,1%	-2,0%
dont le pôle est une com. urbaine	-39 482	69 423	4 674	34 615	-1,6%	2,8%	0,2%	1,4%

Source : URSSAF

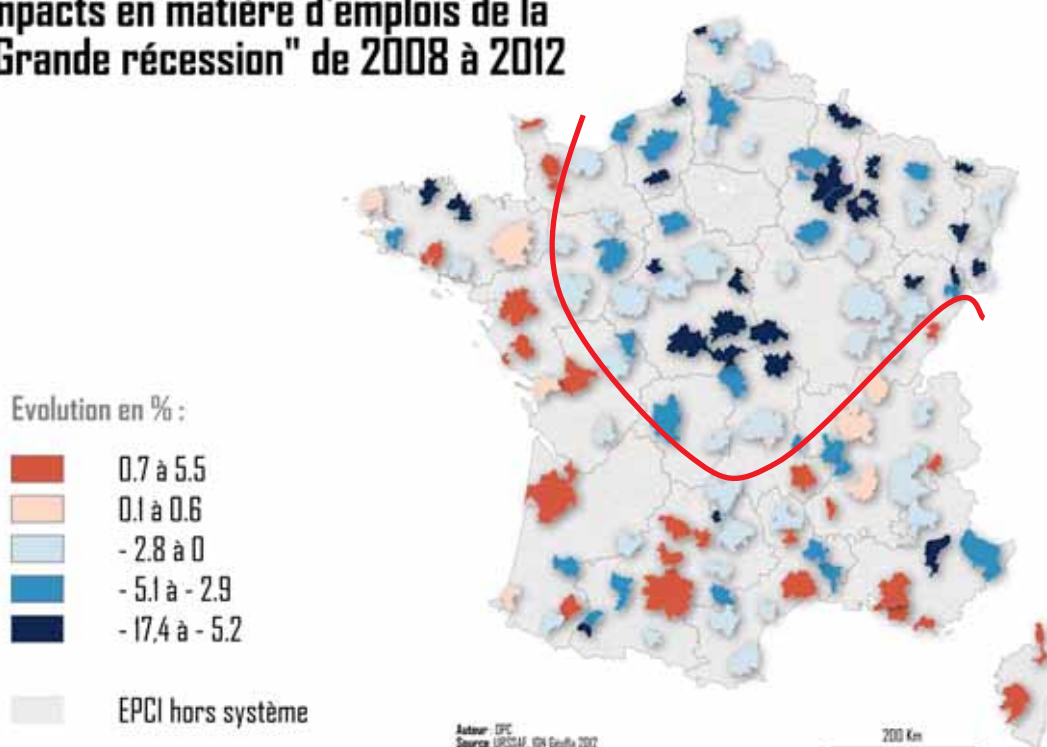
Si 33 SI (sur 128) ont fait mieux que résister à la dernière récession, seulement 4 d'entre eux n'ont pas été impacté pas le 1^{er} choc récessif de 2008-2009 et 28 lors du second. A contrario, 106 SI ont profité de la période d'embellie de 2009-2011.

Liste des SI40 qui ont résisté au premier choc récessif de 2008-2009

	Evolution de l'emploi salarié privé 2008-2009
CC du Laragnais	0,5%
CC de Vire	1,9%
CA de Bastia	1,3%
CC du Pays de Florac et du Haut Tarn	6,7%
Moyenne SI40	-2,1 %

Source : URSSAF

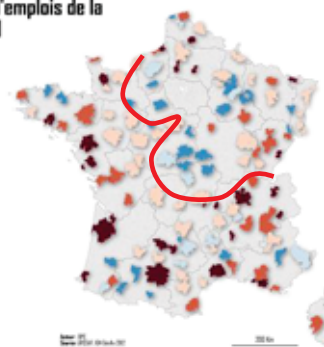
Impacts en matière d'emplois de la "Grande récession" de 2008 à 2012



Impacts en matière d'emplois du premier choc récessif de 2008-2009



Impacts en matière d'emplois de la reprise de 2009-2011



Impacts en matière d'emplois du second choc récessif de 2011-2012



L'observation détaillée de la sensibilité des SI aux différents cycles qui se sont succédés durant la période 2008-2012 nous permet d'en dresser une typologie établie à partir de leur sensibilité aux deux chocs économiques de 2008-2009 et de 2011-2012 et de leur capacité de rebond lors de la période de reprise de 2009-2011.

Huit catégories de SI ont ainsi pu être déterminées :

- **Les SI « en redressement »** : cette catégorie regroupe 13 SI (soit 10,2 %) et 13,8 % des effectifs salariés privés. Lourdemment affectés lors du premier choc de 2008-2009, ces SI ont profité d'une très rapide progression de leurs effectifs salariés lors de la reprise de 2009-2011 et ont moins subi qu'en moyenne les effets du second choc économique (- 0,1 %). Au global, ces SI ont enregistré une légère diminution de leurs effectifs salariés sur la période 2008-2012 (- 0,2 %) ;
- **Les « hypersensibles »** : cette catégorie regroupe 15 SI (soit 11,7 % des SI40) et 8,3 % des emplois salariés. Ils se caractérisent par une hypersensibilité aux changements de cycles : très touchés lors des deux chocs, ils ont également profité de la reprise de 2009-2011. Au global, leur dynamique reste cependant très négative (- 2,9 %) ;
- **Les « insensibles »** : cette catégorie regroupe 15 SI (soit 11,7 % des SI40) et 24,6 % de l'emploi salarié. Ces SI présentent la particularité d'avoir été modérément impactés lors du premier choc (- 0,8 % de baisse), d'avoir profité d'une rapide progression de leurs effectifs salariés lors de la période de reprise

(+3,6 %) et d'avoir enregistré une dynamique totalement contra-cyclique lors du second choc (avec une progression des effectifs de + 0,8 %). Ces SI ont enregistré une progression remarquable de leurs effectifs salariés sur l'ensemble de la période (+ 3,5 %) ;

- **Les « résistants du premier tour »** : cette catégorie regroupe 24 SI (soit 18,8 % des SI) et 11,4 % de l'emploi salarié. Ils présentent la particularité d'avoir été impactés par la crise avec un an de retard : moins impactés qu'en moyenne par le premier choc (- 1,5 %), ces territoires ont en revanche subi une faible progression de leurs effectifs salariés durant la période de reprise qui s'est transformée en une sensible diminution avec le second choc (- 1,8 %). Les pertes d'emplois enregistrées par ces territoires se sont révélées au global très intenses (- 2,9 %).

Le comportement des SI face à la "Grande récession"

Evolution de l'emploi salarié privé

Typologie des SI :

- En redressement
- En redressement tardif
- Les « hypersensibles »
- Les « insensibles »
- Les « résistants du premier tour »
- Les « retardataires »
- Les résilients peu réactifs
- Les SI « de la triple peine »

■ EPCI hors système

Auteur : EPC
Source : EPC d'après DRSSAF, IGN, Statista 2012

200 Km

- **Les « retardataires »** : cette catégorie regroupe 7 SI (soit 5,5 % des SI) et 3,9 % des emplois salariés privés. Ces SI se caractérisent par le fait d'avoir été impactés à retardement par la dernière récession : moins exposés qu'en moyenne au premier choc de 2008-2009 et dynamiques en phase de reprise, ces territoires ont subi lourdement le second retournement de tendance de 2011-2012 pour au global enregistrer une légère réduction de leurs effectifs (- 0,1 %) ;
- **Les SI de la « triple peine »** : l'appellation est triviale mais reflète parfaitement ce qu'ont subi les SI de cette catégorie qui regroupe 30 SI (soit 23,4 % des SI) et

16,1 % de l'emploi salarié privé. Ces territoires sont marqués par leur très forte exposition aux deux chocs économiques ainsi que par la baisse de leurs effectifs durant la période de reprise de 2009-2011 (- 0,1 %). Cette tendance constante à la baisse durant la dernière crise est le reflet à la fois de l'hypersensibilité de ces SI aux cycles conjoncturels d'une part et de difficultés d'ordre structurel d'autre part. Ces SI ont au global enregistré une diminution de leurs effectifs de – 5,3 % depuis la dernière entrée en récession ;

- **Les « résilients peu réactifs »** : ces SI présentent la caractéristique d'avoir plutôt bien résisté aux deux chocs récessifs de 2008-2009 et de 2011-2012 mais d'avoir moins tiré profit de la période de reprise de 2009-2011. Au nombre de 11, ces territoires ont au global enregistré une diminution de – 0,5 % de leurs effectifs salariés ;
- **Les SI en redressement tardif** : ces SI se caractérisent par une forte sensibilité au premier choc récessif, une très faible réactivité à la phase de reprise (+ 0,5 % de croissance) et une moindre exposition au choc de 2009-2011. Au global, ces territoires (au nombre de 13) ont enregistré une baisse significative de leurs effectifs salariés (- 2,4 %) depuis 2008.

Mise en perspective de la dynamique de l'emploi salarié privé entre 2008 et 2012 par catégories de SI40

	2008-2009 (en %)	2009-2011 (en %)	2011-2012 (en %)	2008-2012	2008-2009 (en %)	2009-2011 (en %)	2011-2012 (en %)	2008-2012
Les SI de la "triple peine"	-42 981	-1 170	-21 605	-65 756	-3,4%	-0,1%	-1,8%	-5,3%
En redressement tardif	-19 290	3 868	-2 154	-17 576	-2,6%	0,5%	-0,3%	-2,4%
Les "hypersensibles"	-19 310	16 686	-15 592	-18 216	-3,1%	2,7%	-2,5%	-2,9%
En redressement	-28 075	27 840	-1 315	-1 550	-2,8%	2,8%	-0,1%	-0,2%
Les "résistants du premier tour"	-12 723	3 161	-15 031	-24 593	-1,5%	0,4%	-1,8%	-2,9%
Les "résilients peu réactifs"	-14 033	10 786	-1 688	-4 935	-1,6%	1,2%	-0,2%	-0,5%
Les "retardataires"	-3 083	7 794	-5 134	-423	-1,1%	2,7%	-1,7%	-0,1%
Les "insensibles"	-13 539	61 475	13 503	61 439	-0,8%	3,6%	0,8%	3,5%

Source : OPC d'après URSSAF

Les effets de la crise n'ont pas été ressentis avec la même intensité à l'intérieur des SI40

Sur l'ensemble du cycle récessif allant de 2008 à 2012, les couronnes ont effectivement enregistré une légère progression de leurs effectifs salariés alors que les pôles subissaient une diminution assez nette (+ 0,5 % contre – 1,2 %). Ce en raison à la fois d'une moindre sensibilité au premier choc de 2008-2009, d'une meilleure capacité de rebond entre 2009 et 2011 et surtout d'une forte résistance au second choc de 2011-2012. Les couronnes des SI ont même enregistré une légère augmentation de leurs effectifs salariés durant le second choc (+ 0,4 %) alors que les pôles étaient affectés d'une réduction supérieure (- 0,8 %) à celle observée en France

métropolitaine (- 0,6 %). Seulement 61 SI (sur 128) ont vu leur pôle enregistrer de meilleures performances de créations d'emplois salariés privés que leur couronne respective entre 2008 et 2012. Les couronnes des SI semblent ainsi avoir mieux résisté que leurs pôles à la dernière récession.

Les effets différenciés de la « Grande récession » sur les pôles et les couronnes des SI40 en matière d'emplois salariés privés (2008-2012)

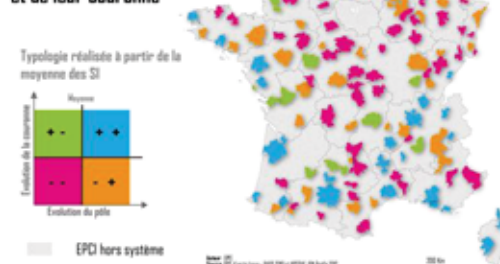
	2008-2009	2009-2011	2011-2012	2008-2012	2008-2009	2009-2011	2011-2012	2008-2012
Pôles	-136 261	112 640	-52 580	-76 201	-2,1%	1,8%	-0,8%	-1,2%
Couronnes	-16 773	17 800	3 564	4 591	-1,8%	1,9%	0,4%	0,5%
SI40	-153 034	130 440	-49 016	-71 610	-2,1%	1,8%	-0,7%	-1,0%
France métropolitaine	-392 246	274 583	-97 864	-215 527	-2,2%	1,6%	-0,6%	-1,2%

Source : OPC d'après URSSAF

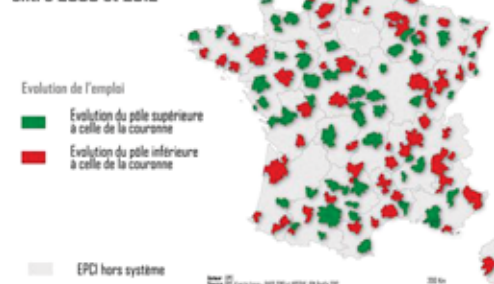
Si l'on décompose l'évolution de l'emploi salarié privé des SI entre leur pôle et leur couronne durant la dernière récession et qu'on les compare à la moyenne enregistrée par les SI entre 2008 et 2012, on observera que :

- 51 SI enregistrent des performances défavorables à la fois à l'échelle de leur pôle **et** de leur couronne ;
- 36 SI disposent d'un pôle présentant une dynamique de l'emploi salarié défavorable (inférieure à la moyenne) et d'une couronne moins impactée par la récession qu'en moyenne ;
- Inversement, 16 SI présentent un pôle qui a été moins impacté par la dernière crise économique et une couronne sur-impactée ;
- Et 25 SI se caractérisent par la moindre exposition combinée de leur pôle **et** de leur couronne.

Mise en perspective de l'évolution de l'emploi salarié privé entre 2008 et 2012 à l'échelle des pôles et de leur couronne



Evolution comparée de l'emploi salarié privé des pôles et de leur couronne entre 2008 et 2012



3. Les SI40 les plus intégrés profitent en moyenne des meilleures performances de créations d'emplois

Le développement de relations d'interdépendance inter-territoriale est régulièrement avancé comme étant une source potentielle d'efficacité économique pour les territoires.

Qu'en est-il à l'échelle des SI ? Est-ce que les différentiels de performances en matière de création d'emplois à la fois sur longue période et durant la dernière récession entre les SI peuvent s'expliquer par leur niveau d'intégration socio-économique ?

Il est difficile de répondre de manière totalement tranchée à cette question. Car si d'un côté, une analyse de régression nous indique qu'il n'y a pas de relation systématique entre le degré d'intégration socio-économique des SI (évalué à l'aune du volume par habitant de transferts de richesses internes au SI) et leurs dynamiques de créations d'emplois tant sur longue période (1975-2010) que durant la dernière récession (2008-2012), une analyse plus globalisée de l'évolution de l'emploi des SI regroupés en fonction de leur niveau d'intégration nous révèle qu'en moyenne (sauf à quelques exceptions), le dynamisme économique des SI tend à croître au fur et à mesure que leur niveau d'intégration s'élève. Ce qui permet tout de même de considérer l'intégration socio-économique comme un processus (parmi d'autres) influent et participant du dynamisme économique des SI.

L'évolution de l'emploi des SI40 entre 1975 et 2010 suivant leur niveau d'intégration

SI à...	Emploi total 1975	Emploi total 2010	Evo. 1975-2010	Evo. 1975-2011
Très faible intégration	1 175 450	1 589 659	414 209	35,2%
Faible intégration	1 672 970	1 895 120	222 150	13,3%
Intégration moyenne	1 056 625	1 315 794	259 169	24,5%
Intégration élevée	1 696 070	2 395 532	699 462	41,2%
Intégration très élevée	2 914 415	4 222 575	1 308 160	44,9%
Total SI40	8 515 530	11 418 681	2 903 151	34,1%

Source : Insee – Fichier Sphères présentielle et non présentielle

L'évolution de l'emploi salarié privé des SI40 durant la dernière récession suivant leur niveau d'intégration

SI	2008	2012	2008-2012	2008-2012
Très faible intégration	1 078 233	1 054 307	-23 926	-2,2%
Faible intégration	1 108 147	1 085 587	-22 560	-2,0%
Intégration moyenne	862 371	840 649	-21 722	-2,5%
Intégration élevée	1 633 867	1 624 390	-9 477	-0,6%
Intégration très élevée	2 743 708	2 749 783	6 075	0,2%
Total SI40	7 426 326	7 354 716	-71 610	-1,0%

Source : D'après URSSAF

A retenir :

- Les SI sont plus dynamiques en moyenne que le reste du territoire national en termes de créations d'emplois depuis 1975
- La progression de l'emploi dans les SI est d'autant plus forte que leur poids démographique est important
- Les SI ayant enregistré les plus mauvaises performances de créations d'emplois depuis 1975 présentent un profil macro-économique clairement productif et/ou social
- Certains SI au profil plus résidentiel ont pu également enregistrer de piètres performances en matière de créations d'emplois
- L'émergence la « France inverse » se confirme : l'ouest et le grand quart sud-est apparaissent bien plus dynamiques que le nord et l'est de la France en raison non seulement d'une orientation productive plus favorable mais également du fort effet de levier joué par la consommation
- En moyenne, les couronnes des SI ont enregistré des performances de créations d'emplois supérieures à celles de leur pôle et ont été moins exposées à la « Grande Récession »
- Les SI ont été moins impactés par la dernière récession que la province, ce en raison d'une meilleure capacité de résilience aux deux chocs récessifs de 2008-2009 et 2010-2011 et d'une meilleure capacité de rebond lors de la reprise de 2009-2011
- Les effets de la dernière récession ont été d'autant moins violents que les SI pèsent d'un poids démographique significatif
- Les SI les plus intégrés, c'est à dire caractérisés par les plus forts niveaux d'interdépendance, présentent les meilleures performances de créations d'emplois

C. Une exposition à la progression du chômage elle aussi très variable

1. Des SI plutôt moins exposés à la progression du chômage durant la dernière décennie

Définition : Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois. La publication des effectifs de demandeurs d'emploi inscrits se fait selon les catégories statistiques suivantes :

- **catégorie A** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- **catégorie B** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- **catégorie C** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois) ;
- **catégorie D** : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), y compris les demandeurs d'emploi en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP), sans emploi et en contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ;
- **catégorie E** : demandeurs d'emploi non tenus de faire de actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

Pour des raisons de disponibilité de l'information, nous ne traiterons dans cette section que des DEFM de catégorie A.

Des tendances en moyenne plutôt favorables pour les SI

Les SI ont enregistré une progression plutôt modérée de leur demandeurs d'emploi (DEFM de catégorie A) au regard des moyennes durant la dernière décennie, notamment au regard du reste de la province (+ 11,8 % contre + 18,6 % entre 2001 et

2011). Les meilleures performances ont été enregistrées par le SI de la CU de Cherbourg qui a profité d'une baisse de ses DEFM de – 19,7 % alors qu'à maxima, le SI de la CC Giennoises a vu le nombre de ses demandeurs d'emploi presque doubler sur la période (+ 94,7 % de croissance).

Évolution des DEFM (catégorie A) entre 2001 et 2011

	2001	2011	Evo. 2001-2011	Evo. 2001-2011 (en %)
SI40	1 115 796	1 247 318	131 522	11,8%
Province (hors SI)	931 114	1 104 030	172 916	18,6%
Province	2 046 910	2 351 348	304 438	14,9%
France métropolitaine	2 517 786	2 882 970	365 184	14,5%

Source : OPC d'après Insee – Statistiques du marché du travail

Si l'évolution de la demande d'emploi à l'échelle des SI durant la dernière décennie ne se révèle pas strictement corrélée à leur poids démographique, ce sont les SI les plus importants démographiquement (plus de 500 000 habitants) qui ont enregistré la progression la plus modérée (+ 11,2 %) devant ceux de 100 à 250 000 habitants (+ 10,9 %). Les SI les plus impactés par la montée du chômage ont été ceux de 25 000 à 50 000 habitants (+ 18,5 %), loin devant les SI de moins de 25 000 habitants (+ 15,8 %) qui arrivent en deuxième position.

Évolution des DEFM (catégorie A) par tranche de taille démographique des SI40 entre 2001 et 2011

	2001	2011	Evo. 2001-2011	Evo. 2001-2011 (en %)
Moins de 25 000 hab.	674	781	106	15,8%
De 25 000 à 50 000 hab.	1 474	1 746	272	18,5%
De 50 000 à 100 000 hab.	2 860	3 240	379	13,3%
De 100 000 à 250 000 hab.	6 131	6 802	671	10,9%
De 250 000 à 500 000 hab.	14 387	16 149	1 762	12,2%
Plus de 500 000 hab.	39 392	43 793	4 401	11,2%
SI40	1 115 796	1 247 318	131 522	11,8%

Source : OPC d'après Insee – Statistiques du marché du travail

15 SI sur 128 seulement ont enregistré une diminution de leur demandeurs d'emploi durant la dernière décennie. Figurent parmi ces territoires un profil très diversifié de SI tant au regard de leur poids démographique ou de leur profil socio-économique (plutôt productif et de tradition industrielle pour les SI de la CA de Charleville-Mézières ou résidentiel pour les SI des CA du Pays d'Aix ou de La Rochelle...).

Les SI40 qui ont enregistré une diminution de la demande d'emploi (catégorie A) entre 2001 et 2011

	DEFM cat A au 31 décembre 2001	DEFM cat A au 31 décembre 2011	Evo. 2001- 2011	Evo. 2001- 2011 (en %)
CU de Cherbourg	5 828	4 678	-1 150	-19,7%
CA de la Région Dieppoise	3 639	3 173	-466	-12,8%
CA Charleville-Mézières/Sedan	9 123	8 151	-972	-10,7%
CA Toulon Provence Méditerranée	26 334	23 620	-2 714	-10,3%
CA Lannion-Trégor-Communauté	3 226	2 977	-249	-7,7%
CA Lorient Agglomération	10 043	9 271	-772	-7,7%
CA du Bassin d'Aurillac	2 428	2 293	-135	-5,6%
CA du Pays d'Aix en Provence (CAPA)	19 138	18 241	-897	-4,7%
CA de Saint-Dizier, Der et Blaise	2 941	2 871	-70	-2,4%
CA de Nîmes Métropole	16 430	16 079	-351	-2,1%
CC du Pays d'Ambert	361	356	-5	-1,4%
CA Pau-Pyrénées	8 401	8 289	-112	-1,3%
CU de Marseille Provence Métropole	73 951	72 976	-975	-1,3%
CA du Bassin d'Annonay	1 807	1 791	-16	-0,9%
CA de La Rochelle	9 119	9 081	-38	-0,4%
SI40	1 115 796	1 247 318	131 522	11,8%

Source : OPC d'après Insee – Statistiques du marché du travail

Une géographie très contrastée

La cartographie de l'évolution de la demande d'emploi entre 2001 et 2011 est une fois encore révélatrice, même si dans une moindre mesure que pour l'emploi, de l'inversion des dynamiques territoriales. Effectivement, globalement, les SI affectés par les plus fortes progressions de leurs DEFM apparaissent majoritairement situés dans le grand quart nord-est français (au-delà d'une ligne Caen-Lyon).

On relèvera cependant au rang des éléments les plus significatifs :

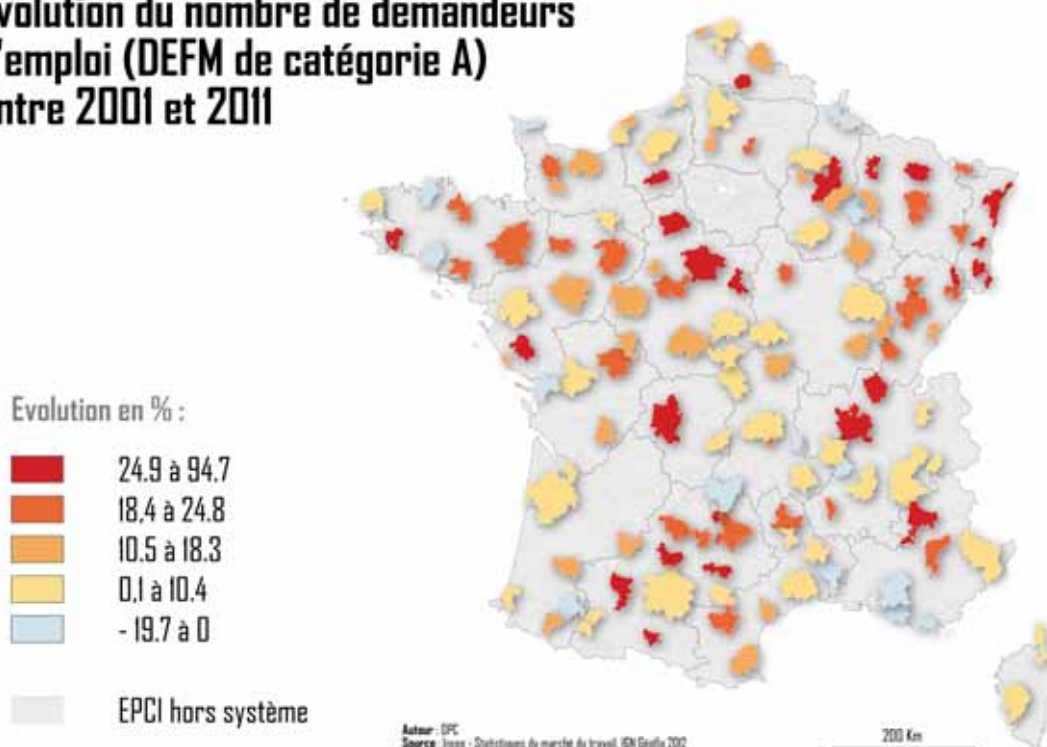
- que le pourtour du bassin parisien, dans sa frange ouest, fait plutôt pâle figure avec quatre SI classés comme appartenant à la catégorie des SI ayant enregistré les plus fortes progressions de leurs DEFM sur la période (cf. les SI de la CA du Grand Évreux, de la CA de Chartres, d'Orléans et de la CC Giennoises) ;
- les piètres performances en matière de chômage des SI de la partie nord de Rhône-Alpes avec les SI de la CU du Grand Lyon et de la CA Bourg-en-Bresse ;
- que les 4 SI alsaciens font également partie des 20 % des SI ayant enregistré les dynamiques les plus défavorables ;

- quatre SI figurant dans la périphérie du SI toulousain appartiennent aussi à cette catégorie (cf. les SI des CA de l'Albigeois, de Montauban, du Grand Auch et de la CC de l'Agglomération de Saint Giron) ;

A contrario, les augmentations les plus modérées s'observent plutôt dans l'ouest français et dans le grand quart sud-est même si on notera les relativement bonnes performances des SI du Nord Pas de Calais (à l'exception de celui de la CU d'Arras).

Enfin, les SI ayant enregistré une réduction de leurs demandeurs d'emplois se localisent plutôt le long de la diagonale aride (cf. les SI de la CA d'Aurillac et du Bassin d'Annonay de la CC du Pays d'Ambert ou encore plus au nord-est, les SI des CA de Charleville Mézières ou de Saint Dizier Der et Blaise...), en Bretagne (cf. les SI des CA de Lannion Trégor Communauté et Lorient) et sur le littoral méditerranée autour de Marseille (cf. les SI de la CU de Marseille, des CA du Pays d'Aix, de Toulon et de Nîmes).

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi (DEFM de catégorie A) entre 2001 et 2011



Les pôles des SI40 nettement plus préservés que leur couronne

La progression du chômage entre 2001 et 2011 s'est révélée très variable entre les pôles et leurs couronnes. Les pôles semblent effectivement avoir été sensiblement plus préservés que les couronnes avec un taux de croissance de « seulement » 10,5

% contre 19,3 % pour ces dernières, soit une progression sensiblement supérieure à celle observée en moyenne en France métropolitaine (+ 14,5 %). 40 SI seulement ont du reste enregistré une évolution du chômage dans leur pôle moins favorable que celle observée dans leur couronne.

Évolution de la demande d'emploi (DEFM de catégorie A) à l'échelle des pôles et des couronnes entre 2001 et 2011

	2001	2011	2001 - 2011	2001 - 2011 (en %)
Pôle	955 302	1 055 786	100 484	10,5%
Couronne	160 494	191 532	31 038	19,3%
SI40	1 115 796	1 247 318	131 522	11,8%
France métropolitaine	2 517 786	2 882 970	365 184	14,5%

Source : OPC d'après Insee – Statistiques du marché du travail

De manière plus détaillée, on pourra remarquer que comparer à la tendance générale observée :

- 33 SI ont enregistré une dynamique favorable à la fois à l'échelle de leur pôle **et** de leur couronne ;
- 28 SI une dynamique favorable dans leur pôle et défavorable dans leur couronne ;
- Inversement, seulement 8 SI ont enregistré une dynamique défavorable dans leur pôle et favorable dans leur couronne (il s'agit des SI des CA Castelroussine, de Bar-le-Duc, d'Agen, du Grand Angoulême et de l'Albigeois et des CC Asse Bléone Verdon, de Vire et du Pays de Florac et du Haut Tarn) ;
- Et 59 SI présentent une double dynamique défavorable, c'est dire à la fois à l'échelle de leur pôle **et** de leur couronne.

L'observation de tendances conformes entre pôle et couronne reste donc largement la norme avec près de trois quart des SI qui présentent cette configuration.

Mise en perspective de l'évolution des demandeurs d'emploi (DEFM de catégorie A) entre 2001 et 2011 à l'échelle des pôles et de leur couronne



Evolution comparée des demandeurs d'emploi (DEFM de catégorie A) des pôles et de leur couronne entre 2001 et 2011



2. Les impacts de la « Grande récession » en matière de chômage

Les SI ont été légèrement moins impactés qu'en moyennes par la dernière récession en matière de chômage. La progression de leurs demandeurs d'emploi entre 2008 et 2011 n'a été « que » de 27,4 % contre 28,4 % en province et 28,8 % en France Métropolitaine. A maxima, la progression des DEFM durant cette courte période s'est élevée à 44 % pour le SI de la CA du Grand Auch. Leur diminution n'a pu être observée pour aucun SI. La progression du chômage la moins rapide sur la période a été observée à l'échelle du SI de la CU de Cherbourg (+ 6,4 %)

Les bonnes performances relatives des SI sont essentiellement liées à leur moindre sensibilité aux chocs économiques de 2008-2009 et 2010-2011 qui compense (d'une certaine façon) une capacité de rebond entre 2009-2010 plutôt conforme aux moyennes (avec une progression des DEFM modérée de 2,4 %).

Évolution de la demande d'emploi (DEFM de catégorie A) durant la dernière récession

	2008 - 2009	2009 - 2010	2010 - 2011	2008 - 2011	2008 - 2009	2009 - 2010	2010 - 2011	2008 - 2011
SI40	195 451	30 877	72 495	298 823	17,9%	2,4%	5,5%	27,4%
Province	339 031	51 498	129 632	520 161	18,5%	2,4%	5,8%	28,4%
France métropolitaine	426 469	67 160	151 664	645 293	19,1%	2,5%	5,6%	28,8%

Source : OPC d'après Insee – Statistiques du marché du travail

L'analyse de la dynamique de la demande d'emploi par tranche de taille de SI montre qu'il n'existe pas de véritable relation entre la taille de ces derniers et leur capacité de résistance à la dernière récession en matière de chômage. Effectivement, les plus petits SI (moins de 25 000 habitants) ont enregistré une progression de leurs DEFM moins rapide que ceux de 250 000 à 500 000 habitants et ceux de plus de 500 000 habitants.

Évolution de la demande d'emploi (DEFM de catégorie A) durant la dernière récession par tranche de taille démographique de SI40

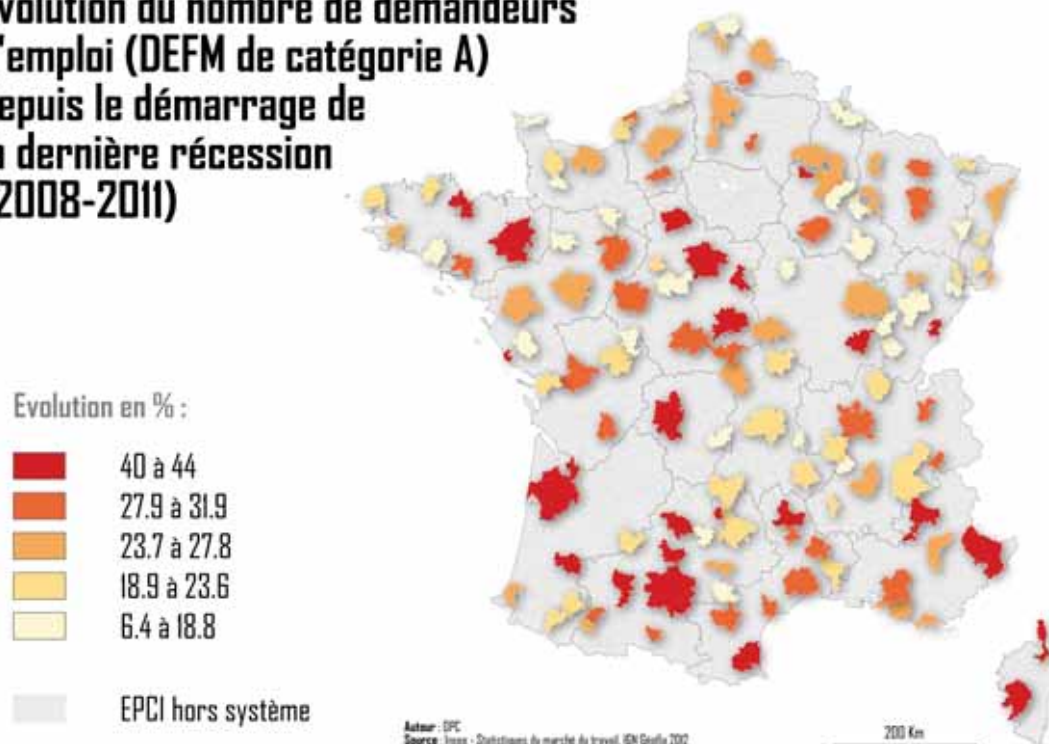
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2008-2011	
Moins de 25 000 hab.	15,1%	3,6%	4,8%	156	24,9%
De 25 000 à 50 000 hab.	15,0%	2,2%	7,2%	360	26,0%
De 50 000 à 100 000 hab.	13,4%	2,1%	6,1%	604	22,9%
De 100 000 à 250 000 hab.	16,5%	1,1%	5,2%	1 313	23,9%
De 250 000 à 500 000 hab.	18,0%	2,5%	4,8%	3 411	26,8%
Plus de 500 000 hab.	19,4%	3,0%	5,7%	10 102	30,0%
SI40	17,8%	2,4%	5,4%	266 672	27,2%

Source : OPC d'après Insee – Statistiques du marché du travail

La cartographie des impacts de la crise en matière de chômage révèle un visage relativement différent de celle de l'évolution de la demande d'emploi sur longue

période. Fait nouveau, le grand sud-ouest (cf. les SI des CU de Bordeaux et Toulouse et plus au nord de la CA de Rennes pour les plus notables) et le littoral méditerranéen apparaissent comme ayant été les plus affectés (cf. les SI de la CA du Pays d'Aix et de la Métropole de Nice) alors que les SI des régions Nord-Pas-de-Calais, Alsace, Franche Comté et Rhône Alpes ont quant à eux plutôt fait bonne figure.

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi (DEFM de catégorie A) depuis le démarrage de la dernière récession (2008-2011)



3. *Le niveau d'intégration socio-économique des SI ne les préserve pas de la montée en puissance du chômage*

Au même titre que pour l'emploi, on peut s'interroger sur l'influence que pourrait jouer le degré d'intégration socio-économique des SI sur le fonctionnement de leur marché du travail.

Contrairement à ce que l'on observe pour l'emploi, une analyse de l'évolution du chômage durant la dernière décennie et la dernière récession par regroupement des SI suivant leur niveau d'intégration ne révèle pas que ce sont les SI les plus intégrés qui en moyenne ont le moins subi la montée en puissance du chômage de masse ces dernières années. Bien contraire même, elle révèle que ce sont plutôt les SI les plus intégrés qui ont subi les plus fortes progressions de leurs DEFM, tant durant la dernière décennie que depuis l'entrée en récession.

Évolution des demandeurs d'emploi (DEFM de catégories A) des SI entre 2001 et 2011 suivant leur niveau d'intégration

	Evo. 2001-2011	Evo. 2001-2011 (en %)
Très faible intégration	15 072	8,5%
Faible intégration	17 765	7,9%
Intégration moyenne	17 070	12,3%
Intégration élevée	25 829	11,7%
Intégration très élevée	55 786	15,8%
Total SI40	131 522	11,8%

Source : Insee – Statistiques du marché du travail

Évolution des demandeurs d'emploi (DEFM de catégories A) des SI durant la dernière récession suivant leur niveau d'intégration (en %)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2008-2011
Très faible intégration	16,0%	2,4%	5,6%	25,3%
Faible intégration	16,1%	3,6%	3,8%	24,8%
Intégration moyenne	16,3%	2,3%	6,3%	26,5%
Intégration élevée	17,9%	1,0%	5,4%	25,5%
Intégration très élevée	20,3%	2,5%	6,1%	30,9%
Total SI40	16,0%	2,4%	5,6%	25,3%

Source : Insee – Statistiques du marché du travail

A retenir :

- Les SI ont enregistré une progression de leurs demandeurs d'emploi durant la dernière décennie et depuis la dernière entrée en récession sensiblement inférieure à celle observée en moyenne au niveau national et dans le reste du territoire français
- Les SI les plus importants démographiquement ont enregistré les performances les moins défavorables
- Les progressions les plus modérées du chômage entre 2001 et 2011 s'observent préférentiellement dans l'ouest et le grand quart sud-est de la France
- Les pôles des SI ont subi une détérioration de leur marché du travail moins importante que leur couronne
- Contrairement à ce que l'on peut observer pour l'emploi, les SI les plus intégrés ne présentent pas les meilleures performances

Conclusion

L'analyse du niveau d'interdépendance socio-économique de nos territoires, dimension centrale de l'interterritorialité, appréhendé sous l'angle de ce que nous avons appelé les mécanismes de solidarité territoriale spontanée entre les intercommunalités françaises, démontre à quel point cette problématique ne demeure pas qu'un concept mais une réalité bien tangible. Effectivement, il n'y a qu'à rappeler que non seulement très peu de territoires semblent évoluer en marges de ces logiques : 87,7 % des intercommunalités françaises, soit 1 882 intercommunalités, construisent une partie de leur richesse (i.e. au moins 10 % de leur masse salariale) grâce aux liens qu'elles tissent avec une autre. Mais aussi que ces relations peuvent être d'une intensité extrêmement forte lorsque l'on voit que 396 intercommunalités – qui appartiennent à des systèmes qui regroupent au total 25,8 millions d'habitants - prélèvent au moins 40 % de leur masse salariale en provenance d'une autre (et même 95 plus de 60 % !).

Et si ces logiques interterritoriales dessinent des systèmes territoriaux au fonctionnement interne très varié, marqué par des niveaux d'intégration ou de polarisation multiples, l'effort redistributif plus ou moins intense de leur pôle ou bien encore des équilibres socio-économiques variables, la grande diversité de ces systèmes ne suffit pas à masquer leur principal point commun : elles ne se laissent jamais enfermer dans leurs limites administratives.

L'idée n'est évidemment pas de prétendre proposer un nouveau périmètre d'intervention qui présenterait un niveau de pertinence absolue. Cela s'apparenterait à un combat d'arrière-garde tant l'inter-territorialité, même si nous ne l'avons abordée ici que de manière unidimensionnelle, est par essence multiple. Non, l'enjeu principal est bien plus ici de mettre objectivement en lumière l'importance et l'influence de ces processus pour que les acteurs de nos territoires parviennent à mieux s'en saisir tant intellectuellement d'abord que stratégiquement et opérationnellement ensuite.

Intellectuellement dans le sens où il apparaît encore aujourd'hui primordial de faire évoluer les représentations que les acteurs locaux (élus et techniciens) ont du développement territorial. Représentations encore trop souvent assises sur une conception obsolète des mécanismes du développement territorial contemporain. Sachant qu'une telle évolution pourrait sans doute favoriser le dépassement d'une approche encore très binaire et antagoniste des rapports « centre-périphérie » ou

« urbain-rural » qui n'a pourtant plus lieu d'être d'un point de vue strictement fonctionnel. Et donc très largement favoriser le travail de rationalisation en cours de la carte intercommunale. Nos résultats pourraient d'ailleurs très utilement servir à alimenter ce travail en fournissant des pistes de réflexion pour d'éventuelles fusions intercommunales, notamment dans la perspective du maintien d'un seuil démographique minimal pour les futures intercommunalités (20 000 habitants au moment de la rédaction de ce rapport ; cf. les cartes en annexe V).

Sur un plan plus stratégique et opérationnel dans la mesure où nous l'espérons, ce nouveau coup de projecteur pourrait contribuer d'une part à rajouter une pierre à l'édifice de légitimation de la problématique interterritoriale déjà entamé par certains auprès de nos acteurs locaux, encore souvent emprunts d'un certain scepticisme vis-à-vis de cette réalité. D'autre part, à alimenter une réflexion approfondie et généralisée sur le développement de nouveaux modes de gouvernance territoriale et de nouveaux outils de politiques publiques locales fondés sur une prise en considération des logiques inter-territoriales. Enfin, à fournir des éléments factuels aux directeurs généraux de collectivités pour « penser » leur fonction dans ce nouvel environnement territorial et plus spécifiquement, inter-territorial.

Annexe I – Composition détaillée des revenus basiques

La Base productive exportatrice : composante mondialisée des économies locales

Les revenus basiques productifs se composent **des salaires, bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices non commerciaux et agricoles des actifs qui travaillent dans des secteurs d'activité "exportateurs"**, c'est-à-dire qui ont pour vocation de produire des biens et des services **vendus à l'extérieur du territoire**. Le choix de localisation des entreprises de ces secteurs d'activité est généralement guidé par la nécessité d'améliorer, dans une logique d'optimisation de l'offre, leur capacité de production. La qualité de la main d'œuvre, le coût du foncier et de l'immobilier, la pression fiscale, la densité du tissu industriel local constituent à ce titre des variables à forte influence. Elles exposent plus lourdement les territoires aux risques de délocalisation que les entreprises de du secteur domestique. La Base productive constitue en quelque sorte la dimension compétitive des économies locales et demeure la composante la plus soumise aux aléas économiques conjoncturels et aux mouvements de restructuration.

Il est fondamental d'avoir à l'esprit que **la Base productive conditionne l'existence même des trois autres Bases** : sans croissance et création de valeur ajoutée, c'est effectivement tout l'équilibre du système national de redistribution inter-territoriale de richesses qui serait mis en péril.

Les Base publique : un amortisseur de choc économique

Les revenus basiques publics se composent des salaires des actifs résidant sur le territoire et travaillant dans la fonction publique d'État, Territoriale et Hospitalière. Assez peu sensible aux aléas économiques, la Base publique constitue un véritable amortisseur de choc pour les territoires en temps de crise. Il se pourrait que ce rôle se réduise dans les années à venir en raison de la volonté affichée par nos gouvernants de réduire le poids de la dette publique et d'assainir les comptes publics. Les activités publiques se localisent en règle générale plutôt en fonction de la densité de population.

La Base résidentielle : moteur majeur des économies locales

Les revenus basiques résidentiels se composent des pensions de retraite, des dépenses touristiques marchandes et non marchandes (liées à la présence de

résidents secondaires), des revenus des capitaux mobiliers et fonciers liés à la présence de leurs titulaires sur le territoire et des revenus dont bénéficient les actifs qui résident sur le territoire mais travaillent ailleurs (appelés revenus "dortoirs"). Le niveau et la dynamique de la Base résidentielle dépendent très largement des aménités des territoires (qualité du cadre de vie, ensoleillement, proximité de la mer ou de la montagne...). Au même titre que la Base publique, la Base résidentielle dépend de puissants mécanismes de redistribution inter-territoriaux. Pour les pensions de retraite, il s'agit d'un double mécanisme redistributifs à la fois intergénérationnel (conforme à notre système de répartition : les actifs actuels paient pour les "anciens") et géographique (par exemple, un actif ayant travaillé toute sa vie à Lille et qui s'installe pour sa retraite dans le sud de la France). Pour les revenus "dortoirs", il s'agit d'un mécanisme de transfert géographique lié aux migrations domicile-travail quotidiennes des actifs résidant qui travaillent en dehors du territoire.

La Base sociale : un vecteur implicite de réduction des disparités spatiales

Les revenus basiques sociaux (hors pensions de retraite qui sont intégrées dans la Base résidentielle) se composent des prestations sociales (ou transferts sociaux). Sont comptabilisés dans notre approche les transferts versés en espèces et en nature à des individus ou à des familles. Ces transferts ont pour vocation de réduire la charge financière que représente la protection contre divers risques. Outre la vieillesse et la survie (intégrée dans la Base résidentielle), elles sont associées à cinq grandes catégories de risques :

- la santé (prise en charge totale ou partielle de frais liés à la maladie, à l'invalidité, aux accidents du travail et aux maladies professionnelles) ;
- la maternité-famille (prestations liées à la maternité, allocations familiales, aides pour la garde d'enfants) ;
- la perte d'emploi (indemnisation du chômage) et les difficultés d'insertion ou de réinsertion professionnelle ;
- les difficultés de logement (aides au logement) ;
- la pauvreté et l'exclusion sociale (minimas sociaux : revenu minimum d'insertion -RMI, minimum vieillesse, etc.).

Les transferts sociaux assurent une fonction explicite de réduction des inégalités sociales et implicite de réduction des disparités territoriales. En général, mais sans que cela soit strictement mécanique, plus leur part est élevée dans l'ensemble des revenus basiques, plus les problèmes sociaux rencontrés sur les territoires sont aigus.

Annexe II – Les SI40 franciliens

Liste des pôles franciliens structurants et non structurants aux différents seuils

Pôle	Pôle structurant SI10	Pôle structurant SI20	Pôle structurant SI30
CA de Cergy-Pontoise	Oui	Oui	Oui
CA de Saint Quentin en Yvelines	Oui	Oui	
CA Evry Centre Essonne (CAECE)	Oui	Oui	
CA Melun Val de Seine	Oui	Oui	
CA du Mont Valérien	Oui		
CA Est Ensemble	Oui		
CA Grand Paris Seine Ouest (GPSO)	Oui		
CA Plaine Centrale du Val de Marne	Oui		
CA Roissy Porte de France	Oui		
CA Seine-Défense	Oui		
CC Deux Fleuves	Oui		
CA Europ'Essonne (CAEE)			
CA Marne la Vallée - Val Maubuée			
CA Plaine Commune			
CA Seine Amont			
CA Terres de France			
CC de Charenton - Saint Maurice			
CC Seine Mauldre (CCSM)			
SAN Val d'Europe			

Source : OPC d'après Insee – DADS 2010

Annexe III – Typologie des SI au regard de leur niveau de polarisation et de l'effort redistributif assumé par leur pôle

Les SI marqués par un faible niveau de polarisation et la faiblesse (relative) de l'effort fourni par leur pôle en matière de redistribution

SI de la...
CA Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération
CA d'Agen
CA Carcassonne Agglo
CA Lorient Agglomération
CU de Marseille Provence Métropole (MPM)
CA Saint-Brieuc Agglomération Baie d'Armor (SBABA)
CA Quimper Communauté
CA du Grand Tarbes
CA Havraise (CO.D.A.H.)
CA de la Région Dieppoise
CA de Castres Mazamet
CA Toulon Provence Méditerranée
CA La Roche sur Yon - Agglomération
CA du Pays Châtelleraudais

Source : OPC d'après Insee – DADS 2010

Les SI caractérisés par un faible niveau de polarisation socio-économique et l'effort redistributif intense réalisé par leur pôle

SI de la...
CA de Grenoble-Alpes-Métropole (Métro)
CC des Vallées de la Haute-Meurthe
CA Montluçonnaise
CA de Bastia
CU Toulouse Métropole
CU de Bordeaux
CA de Montpellier
CA Tours (Plus)
CU du Grand Nancy
CA de Nevers
CA Clermont Communauté
CA Agglomération Côte Basque Adour
CA Pau-Pyrénées
CU de Strasbourg
CU de Lyon (Grand Lyon)

Source : OPC d'après Insee – DADS 2010

Les SI caractérisés par une forte polarisation, ce en dépit du faible effort redistributif réalisé par leur pôle

SI de la...	SI de la...
CA Agglomération de Chaumont	CA Grand Montauban
CA Alès Agglomération	CA Lannion-Trégor-Communauté
CA Castelroussine	CA Le Marsan Agglomération
CA Chalon - Val de Bourgogne	CA Metz Métropole
CA Charleville-Mézières/Sedan	CA Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)
CA Chartres Métropole	CA Rouen - Elbeuf - Austreberthe (C.R.E.A.)
CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse	CA Saint Etienne Métropole
CA de Béziers-Méditerranée	CA Saint-Lo Agglo
CA de Blois Agglopolys	CA Sarreguemines Confluences
CA de Châlons en Champagne	CA Valence-Romans Sud Rhône-Alpes
CA de Colmar	CA Vannes agglo
CA de la Région de Compiègne	CC Asse-Bléone-Verdon
CA de La Rochelle	CC Bresle Maritime
CA de l'Agglomération Belfortaine	CC Coeur de France
CA de l'Albigeois (C2A)	CC Coeur de Maurienne
CA de l'Auxerrois	CC de Vitry, Champagne et Der
CA de Laval	CC des Olonnes
CA de Moulins	CC des Trois Frontières
CA de Nîmes Métropole	CC du Bassin de Decazeville Aubin
CA de Saint Omer	CC du Laragnais
CA de Saint-Dizier, Der et Blaise	CC du Pays d'Ambert
CA de Vesoul	CC du Pays de Florac et du Haut Tarn
CA du Bassin d'Annonay	CC du Pays de Lourdes
CA du Bassin d'Aurillac	CC du Piémont Oloronais
CA du Beauvaisis	CC Epernay Pays de Champagne
CA du Calaisis	CC Giennoises
CA du Grand Auch Agglomération	CC Issoire Communauté
CA du Grand Cahors	CC Ussel-Meymac, Haute-Corrèze
CA du Grand Dole	CU d'Alençon
CA du Pays Ajaccien	CU d'Arras
CA du Pays d'Aix en Provence (CAPA)	CU de Cherbourg
CA du Pays de Montbéliard	CU de Dunkerque
CA du Puy en Velay	CU Lille Métropole
CA Grand Evreux Agglomération	Métropole Nice Côte d'Azur

Source : OPC d'après Insee – DADS 2010

Les SI marqués par une forte polarisation et l'effort redistributif intense assumé par leur pôle

SI de la...	SI de la...
CA Caen la mer	CU Brest Métropole Océane
CA Reims Métropole	CA Rennes Métropole
CA du Gapençais	CA Espace Communautaire Lons Agglomération

CA du Niortais	CC du Pays de Vendôme
CA Bourg en Bresse Agglomération	CU Nantes Métropole
CC Pays d'Aubenas-Vals	CA Orléans Val de Loire
CC de l'Agglomération de St-Girons	CC Coeur de Lozère
CA Grand Troyes	CA Angers Loire Métropole
CA du Grand Rodez	CC de Verdun
CC du Villefranchois	CU Le Mans Métropole
CC de Vire	CA d'Annecy
CA du Grand Angoulême	CC de Fécamp
CA Bourges Plus	CA Amiens Métropole
CA Dijonnaise (COMADI)	CA Grand Poitiers
CC du Larmont	CA Limoges Métropole
CA du Grand Besançon	

Source : OPC d'après Insee – DADS 2010

Annexe IV – Typologie des SI : Redistribution et consommation

Liste des SI marqués par le faible effort redistributif de leur pôle et leur faible attractivité commerciale

SI de la...	SI de la...
CA du Grand Dole	CA de Béziers-Méditerranée
CA Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)	CA Castelroussine
CA Rouen - Elbeuf - Austreberthe (C.R.E.A.)	CA Le Marsan Agglomération
CA du Grand Cahors	CA Saint Etienne Métropole
CA Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération	CC Giennaises
CA de Blois Agglopolys	CU de Cherbourg
CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse	CC Epernay Pays de Champagne
CA Chartres Métropole	CA de Laval
CC de Vitry, Champagne et Der	CA Vannes agglo
CA Alès Agglomération	CA Sarreguemines Confluences
CA d'Agen	CU Lille Métropole
CA Carcassonne Agglo	CU de Dunkerque
CC Coeur de France	CA de Saint Omer
CA Valence-Romans Sud Rhône-Alpes	CA du Calaisis
CA Lannion-Trégor-Communauté	CC du Pays d'Ambert
CA Charleville-Mézières/Sedan	CC Issoire Communauté
CA Lorient Agglomération	CC du Piémont Oloronais
CA du Bassin d'Annonay	CC des Trois Frontières
CA de Saint-Dizier, Der et Blaise	CA Chalon - Val de Bourgogne
CA de Moulins	CC Bresle Maritime
CC du Laragnais	CA Havraise (CO.D.A.H.)
CC du Bassin de Decazeville Aubin	CA de la Région Dieppoise
CA du Pays d'Aix en Provence (CAPA)	CA de Castres Mazamet
CU de Marseille Provence Métropole (MPM)	CA Toulon Provence Méditerranée
CA de La Rochelle	CC des Olonnes
CC Ussel-Meymac, Haute-Corrèze	CA du Pays Châtelleraudais
CA du Pays de Montbéliard	CA de l'Agglomération Belfortaine
CA de Nîmes Métropole	

Source : OPC d'après Insee – DADS 2010

Liste des SI marqués par le faible effort redistributif de leur pôle et leur forte attractivité commerciale

SI de la...	SI de la...
Métropole Nice Côte d'Azur	CC du Pays de Florac et du Haut Tarn
CU d'Arras	CA Agglomération de Chaumont
CC Asse-Bléone-Verdon	CA du Beauvaisis
CA Metz Métropole	CA de la Région de Compiègne
CC du Pays de Lourdes	CU d'Alençon
CA de Châlons en Champagne	CA du Grand Tarbes
CA Saint-Lo Agglo	CA de Colmar
CA du Bassin d'Aurillac	CA de Vesoul

CA du Pays Ajaccien	CC Coeur de Maurienne
CA Saint-Brieuc Agglomération Baie d'Armor (SBABA)	CA de l'Albigeois (C2A)
CA Grand Evreux Agglomération	CA Grand Montauban
CA Quimper Communauté	CA La Roche sur Yon - Agglomération
CA du Grand Auch Agglomération	CA de l'Auxerrois
CA du Puy en Velay	

Source : OPC d'après Insee – DADS 2010

Liste des SI marqués par l'effort redistributif intense de leur pôle et leur faible attractivité commerciale

SI de la...	SI de la...
CA de Grenoble-Alpes-Métropole (Métro)	CA de Bastia
CC des Vallées de la Haute-Meurthe	CC du Larmont
CA Montluçonnaise	CA du Grand Besançon
CC de l'Agglomération de St-Girons	CU Brest Métropole Océane
CA Grand Troyes	CC du Pays de Vendôme
CC du Villefranchois	CC de Fécamp
CC de Vire	CA Limoges Métropole
CA du Grand Angoulême	

Source : OPC d'après Insee – DADS 2010

Liste des SI marqués par l'effort redistributif intense de leur pôle et leur forte attractivité commerciale

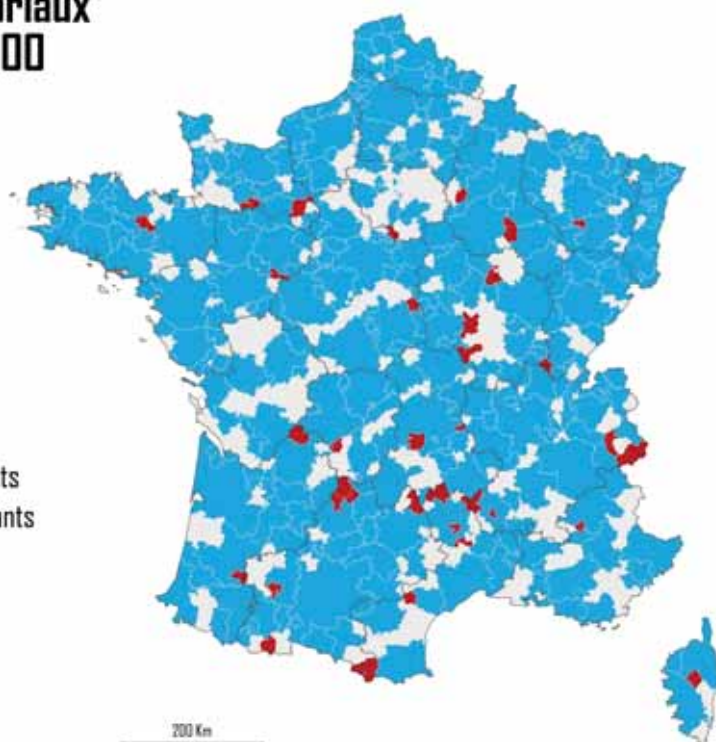
SI de la...	SI de la...
CA Caen la mer	CA Orléans Val de Loire
CA Reims Métropole	CC Coeur de Lozère
CA du Gapençais	CA Angers Loire Métropole
CA du Niortais	CU du Grand Nancy
CA Bourg en Bresse Agglomération	CC de Verdun
CC Pays d'Aubenas-Vals	CA de Nevers
CA du Grand Rodez	CA Clermont Communauté
CA Bourges Plus	CA Agglomération Côte Basque Adour
CA Dijonnaise (COMADI)	CA Pau-Pyrénées
CU Toulouse Métropole	CU de Strasbourg
CU de Bordeaux	CU de Lyon (Grand Lyon)
CA de Montpellier	CU Le Mans Métropole
CA Rennes Métropole	CA d'Annecy
CA Tours (Plus)	CA Amiens Métropole
CA Espace Communautaire Lons Agglomération	CA Grand Poitiers
CU Nantes Métropole	

Source : OPC d'après Insee – DADS 2010

Systèmes interterritoriaux à 10% de plus de 20 000 habitants

Population des SI

- Plus de 20 000 habitants
- Moins de 20 000 habitants

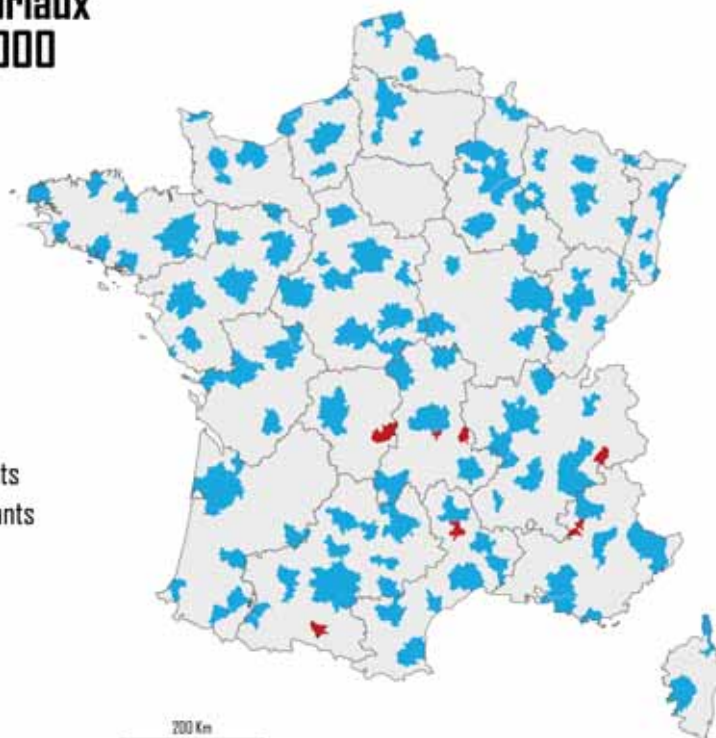


Auteur : EPC
Source : INSEE, IGN GeoInfo 2012

Systèmes interterritoriaux à 40% de plus de 20 000 habitants

Population des SI

- Plus de 20 000 habitants
- Moins de 20 000 habitants

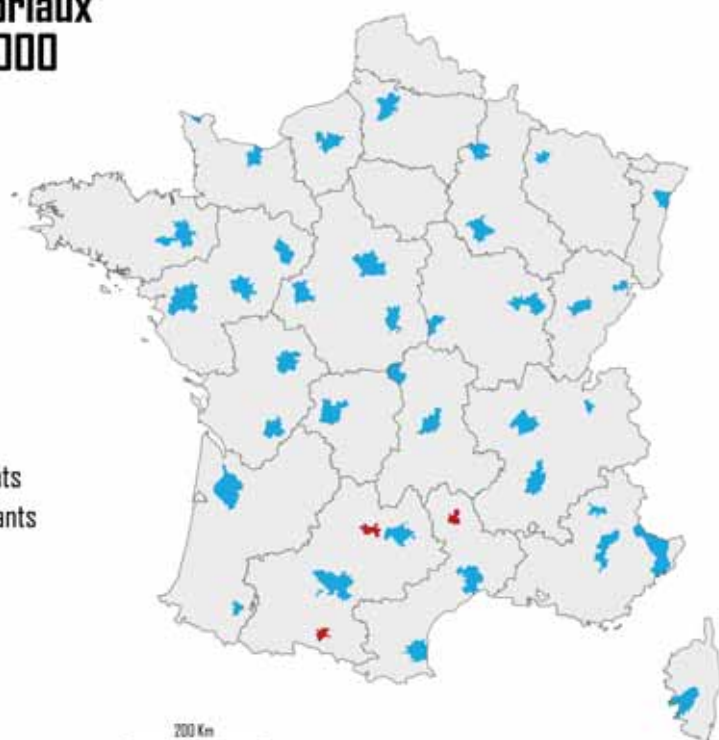


Auteur : EPC
Source : INSEE, IGN GeoInfo 2012

Systèmes interterritoriaux à 60% de plus de 20 000 habitants

Population des SI

- Plus de 20 000 habitants
- Moins de 20 000 habitants



Auteur : EPIC
Source : INSEE, IGN Geofla 2012